

RAPPORT ANNUEL 2009
INSTITUT
D'EMISSION
D'OUTRE-MER



SOMMAIRE

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

AVANT-PROPOS : LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES COM

1 < PRÉSENTATION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

- 14 < LE CONSEIL DE SURVEILLANCE
- 15 < LE SIÈGE DE L'INSTITUT D'ÉMISSION
- 17 < LES AGENCES DE L'INSTITUT D'ÉMISSION

2 < L'ACTIVITÉ ET LES MÉTIERS DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

- 20 < LE RÔLE DE L'IEOM DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DU PACIFIQUE
- 21 < L'ÉMISSION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE
- 24 < LES ACTIVITÉS GRAND PUBLIC
- 28 < LES ÉCHANGES DE VALEURS
- 30 < LE TRAITEMENT DES OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DU TRÉSOR PUBLIC
- 31 < LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES
- 36 < LE COÛT DU CRÉDIT
- 39 < LA MÉDIATION DU CRÉDIT
- 40 < LA BALANCE DES PAIEMENTS
- 41 < LES INSTRUMENTS DE POLITIQUE MONÉTAIRE
- 48 < LE CONTRÔLE INTERNE, LA MAÎTRISE DES RISQUES, LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET LA SÉCURITÉ
- 50 < LA COMMUNICATION EXTERNE

3 < L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE EN 2009

- 56 < LES ACTIFS FINANCIERS DES RÉSIDENTS
- 58 < LES PASSIFS FINANCIERS DES RÉSIDENTS
- 62 < LA MASSE MONÉTAIRE ET SES CONTREPARTIES

4 < LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER DANS LES COM DU PACIFIQUE

- 66 < L'ORGANISATION BANCAIRE
- 68 < L'ACTIVITÉ BANCAIRE

5 < ANNEXES

- 71 < LISTE DES PUBLICATIONS DE L'IEOM
- 72 < COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT
- 74 < CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX FAITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX EN 2009 DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DU PACIFIQUE
- 78 < ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET SECTORIELS

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, la conjoncture n'a pas été en 2009 aussi favorablement orientée que dans les années passées.

Dans ce contexte, l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) a mobilisé les différents moyens dont il dispose pour participer au soutien de l'économie :

- Au titre de la politique monétaire qu'il définit, le conseil de surveillance de l'IEOM a procédé, à trois reprises, à des ajustements du taux de réescompte afin de le porter à son plus bas niveau historique jamais atteint : le taux fixé à 1,25 % depuis le 12 mai 2009 permet aux établissements de crédit de la zone d'intervention de se refinancer et ainsi d'offrir aux entreprises répondant aux critères d'admission au réescompte la possibilité de disposer de ressources à taux avantageux ; d'autres dispositions ont par ailleurs été prises sur les instruments de politique monétaire afin de prévenir un éventuel risque de liquidité des établissements de crédit.
- Dès l'instauration de la médiation du crédit en octobre 2008, l'IEOM a pleinement mis en oeuvre le dispositif pour sa zone d'intervention. La mission dévolue à l'IEOM dans le cadre de l'accord signé le 27 juillet 2009 à l'Élysée entre le gouvernement et la profession bancaire s'est traduite par différentes actions tout au long de l'année 2009 : la mise en place de l'intégralité du dispositif de la médiation du crédit, avec notamment l'instauration d'un réseau de tiers de confiance de la médiation adapté aux particularités des structures socioprofessionnelles locales, l'organisation de campagnes de communication grand public ou plus ciblées (entretiens des médiateurs territoriaux pour des supports d'information économiques locaux, animation de réunions avec les socioprofessionnels, etc.).



Photo Jean-Jacques Gentric

- Dans le domaine des particuliers, l'IEOM assure depuis octobre 2007 le secrétariat de la commission de gestion des situations de surendettement de Nouvelle-Calédonie : ce dispositif, qui a fait ses preuves en métropole et dans les départements d'outre-mer, y est totalement opérationnel.
- L'IEOM a poursuivi voire développé, seul ou en partenariat, ses activités au titre de l'observatoire économique afin de produire et de diffuser des analyses de la situation économique, financière et monétaire de chaque collectivité ; ainsi, les travaux visant à améliorer le suivi conjoncturel ont conduit à la publication régulière d'un indicateur de climat des affaires, un outil d'analyse particulièrement utile au service des décideurs publics et privés.
- La loi pour le développement économique des outre-mer a par ailleurs confirmé l'IEOM dans ses missions de surveillance des moyens de paiement et d'élaboration des balances des paiements des collectivités territoriales du Pacifique.

YVES BARROUX

AVANT-PROPOS : LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DU PACIFIQUE EN 2009

Suite à la crise financière survenue aux Etats-Unis à l'été 2007, accompagnée de la crise économique qui s'est propagée à l'ensemble des régions au deuxième semestre de l'année 2008, un redémarrage de l'activité mondiale a été observé et s'est consolidé au cours de l'année 2009. L'amélioration du climat des affaires constaté dans les pays avancés au second semestre 2009 s'explique en grande partie par l'amélioration des conditions financières et par les plans de relance mis en œuvre. Le rebond de la demande des pays émergents a permis au commerce mondial de redémarrer après deux trimestres de chute. L'inflation s'est inscrite dans une tendance baissière sous l'effet conjugué d'une moindre demande, de la hausse du chômage et de la baisse du prix de l'énergie.

Aux Etats-Unis, les chiffres de la croissance du quatrième trimestre (+ 5,7 % en rythme annualisé, après 2,2 % au troisième trimestre) ont permis de limiter le recul du PIB à 2,4 % sur l'ensemble de l'année 2009. Ce retour à la croissance en fin d'année est le résultat du plan de relance fiscal et du ralentissement du déstockage des entreprises. Si l'investissement des entreprises a progressé après plus d'un an de baisse, l'augmentation de la consommation des ménages tend se modérer.

Sur l'ensemble de l'année 2009, le PIB japonais s'est contracté de 5 % en volume (le plus fort repli observé depuis 1955) en raison de la forte baisse enregistrée au premier trimestre. Au quatrième trimestre, la croissance japonaise s'est révélée supérieure aux prévisions (+ 4,6 % en rythme annualisé), stimulée par des exportations bien orientées et surtout par la reprise des investissements des entreprises ainsi que par une consommation finale robuste.

Dans la zone euro, le PIB a enregistré une diminution de 4 % en moyenne sur l'année 2009. La croissance a été très faible en fin d'année (+ 0,1 % au quatrième trimestre après + 0,4 % le trimestre précédent), en raison notamment d'une stagnation constatée en Allemagne où une croissance nulle a été observée au dernier trimestre 2009. La production industrielle de la zone est en phase de reprise au second semestre, mais elle se situe en retrait en fin d'année, avec une baisse de 1,7 % en décembre. Le taux de chômage a continué de progresser pour atteindre 10 % en décembre 2009.

L'économie française s'est distinguée au sein de la zone euro par une croissance relativement soutenue au quatrième trimestre (+ 0,6 %, soit 2,5 % en rythme annuel). Sur l'ensemble de l'année 2009, le PIB a chuté de 2,2 %, soit la baisse la plus forte depuis l'après-guerre mais une baisse moins importante que la moyenne de la zone euro. L'investissement des entreprises a continué à décroître et le commerce extérieur s'est contracté en raison de l'effet combiné de la baisse des exportations et des importations. Le solde de la balance commerciale s'est amélioré par rapport à 2008. La consommation des ménages a limité la chute du PIB. La production a été stimulée par les secteurs de l'énergie et des services aux entreprises. Sur un an, l'emploi a enregistré un repli de 2,5 % et l'inflation reste modeste (0,9 % sur un an en décembre) malgré une hausse des prix un peu plus forte en fin d'année.

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, la conjoncture économique n'a pas été favorablement orientée dans l'ensemble en 2009.

La Nouvelle-Calédonie, qui avait jusqu'alors relativement bien résisté à la tendance baissière de l'économie mondiale, a connu un ralentissement de son activité en 2009. Au cœur de ce ralentissement, figure le manque de confiance des agents économiques, la confiance n'étant revenue - partiellement - que sur la fin de l'année. Ce comportement est très probablement né de la phase de transition dans laquelle est entré le territoire en 2009. Transition politique d'abord, avec les élections provinciales en mai ; transition économique ensuite, avec la nouvelle loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) ; transition institutionnelle enfin, avec le vote de nouveaux transferts de compétences. A cela aurait pu s'ajouter une transition industrielle dont l'impact aurait été positif, avec la mise en route de l'usine métallurgique de Goro, mais celle-ci a été repoussée et n'a donc pas produit les effets escomptés sur 2009. Les moteurs traditionnels de la croissance du territoire tels que l'emploi, l'investissement, la consommation des ménages ont ainsi perdu de leur dynamisme. Cependant, d'autres indicateurs, comme la création d'entreprises et les prix, sont restés bien orientés et laissent présager une reprise pour l'année 2010.

L'économie polynésienne, pour sa part, a continué d'être défavorablement orientée, pénalisée par une conjoncture mondiale peu propice et un climat politique local perturbé. En dépit du plan de relance mis en œuvre par le gouvernement polynésien, l'investissement des entreprises est en berne, la consommation des ménages s'est inscrite en net repli¹ et l'activité des secteurs tournés vers l'exportation (tourisme et perliculture notamment) s'est avérée globalement atone.

A Wallis-et-Futuna, l'année 2009 a été marquée par une baisse généralisée de l'activité. La demande interne a subi les effets d'une consommation des ménages en léger recul et

d'un investissement des entreprises perturbé par l'absence de nouveaux dossiers de défiscalisation agréés. Seule la commande publique a été relativement dynamique, avec la mise en route des premiers marchés du 9^{ème} FED portant sur les infrastructures scolaires.

En matière de politique monétaire, le taux de réescompte de l'IEOM, qui était de 3 % en septembre 2008, a fait l'objet de trois ajustements pour s'établir à 1,25 % depuis le 12 mai 2009, ce qui conduit à un différentiel de 25 points de base avec le taux directeur de la BCE².

ACTIVITÉ ET POPULATION

	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	WALLIS-ET-FUTUNA
PIB par habitant (en euros) ¹	21 394	17 364	10 148
Population ²	(2009) 245 580	(2007) 259 700	(2008) 13 484
Superficie (km ²)	18 575	3 600	142,2

1 Sources : INSEE, ISEE, ISPF, STSEE, comptes économiques 2005 (Métropole : 27 811 euros).

2 Sources : INSEE, ISEE, ISPF, STSEE, Recensements de la population.

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ MOYENNE TENSION (MILLIERS DE KMH)

	2007	2008	2009	2009/2008 VAR. EN %
Nouvelle-Calédonie	232 272	240 406	236 416	-1,7
Polynésie française	226 063	224 245	236 356	5,4
Wallis-et-Futuna	5 100	5 334		

Source : EEC, ENERCAL, ISEE, ISPF, EDT-Nord, EEWf, STSEE.

L'EMPLOI

Sur le marché du travail, la situation a continué de se dégrader en Polynésie française avec une baisse de 4,6 % des effectifs salariés en septembre 2009, soit la destruction de 3 127 emplois sur douze mois de l'année 2009, en dépit des aides au maintien de l'emploi mises en œuvre par le gouvernement polynésien dans le cadre du plan de relance. Les contractions d'effectifs ont principalement touché la construction, l'hôtellerie, la pêche et la perliculture. On note toutefois une légère atténuation en fin d'année avec notamment des embauches temporaires. En Nouvelle-Calédonie, le retournement observé depuis juin 2008 a perduré : le nombre de demandeurs d'emploi a continué de s'inscrire en hausse en 2009 sous l'effet

du ralentissement de la conjoncture, de la fin du chantier de l'usine du Sud, mais aussi de la montée en puissance des Etablissements Provinciaux de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle. Seule la Province Nord a bénéficié d'une amélioration de son marché de l'emploi, dopé par la construction de l'usine du Nord et le développement de la zone VKP (Voh-Koné-Pouembout, région d'accueil de l'usine du Nord). Pour autant, ce territoire a encore créé 1 795 emplois salariés de septembre 2008 à septembre 2009. A Wallis-et-Futuna, le nombre de salariés (2 289 salariés au total en décembre 2009) s'est replié de 3,5 %, en raison du non remplacement de départs à la retraite dans la fonction publique et de licenciements intervenus dans certains secteurs comme le commerce et le BTP.

¹ La consommation finale des ménages représente plus de 70 % du PIB de la Polynésie française (comptes économiques de 2005), alors qu'en Nouvelle-Calédonie elle représente 55,5 % du PIB (comptes de 2007).

² Alors que le taux de refinancement des opérations principales de la BCE avait atteint 4,25 % en juillet 2008, l'amplification de la crise financière puis économique a conduit la BCE à diminuer à sept reprises son principal taux directeur pour le fixer à 1 % en mai 2009.



NOMBRE DE SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE

	2005	2006	2007	2008	2009	2009/2008 VAR. EN %
Nouvelle-Calédonie	69 964	73 460	76 493	81 415*	83 210*	2,2
Polynésie française	66 143	68 273	69 541	67 642*	64 769*	-4,2
Wallis-et-Futuna	2 121	2 214	2 368	2 373	2 289	-3,5

* Données à la fin du 3^{ème} trimestre et variations de septembre 2008 à septembre 2009.

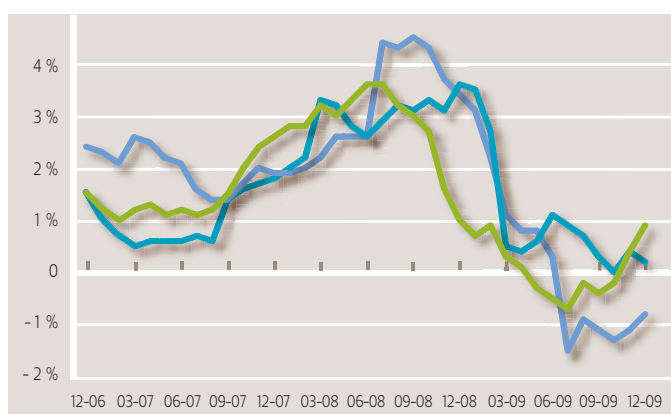
A Wallis-et-Futuna, deux salariés sur trois sont des fonctionnaires ou assimilés.

Source : ISEE, ISPF, CPS, CLR-CCPF (y compris personnes non cotisantes à la CLR).

PRIX ET SALAIRES

Comme en métropole et dans les DOM, l'inflation est en net ralentissement : en Nouvelle-Calédonie la hausse des prix a fléchi sur l'année 2009, passant de 3,6 % à 0,2 % en glissement annuel, tandis qu'en Polynésie française, les prix ont reculé tout au long du second semestre et que le taux d'inflation est passé de 3,4 % à fin décembre 2008 à -0,8 % à fin décembre 2009. Sur un an, le ralentissement a été induit par la baisse des prix des produits manufacturés (qui comprennent les prix de l'énergie) dans ces deux géographies, à laquelle est venue s'ajouter la baisse des prix des services en Polynésie française.

ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (variation annuelle de données mensuelles)



— Polynésie Française
— France
— Nouvelle-Calédonie

Sources : INSEE, ISEE, ISPF, STSEE.

SALAIRES MINIMUM BRUT (HORAIRE) AU 31 DÉCEMBRE EN EUROS

	2005	2006	2007	2008	2009	2009/2008 EN %
Nouvelle-Calédonie	5,45	5,70	5,99	6,17	6,22	0,9
Polynésie française	6,20	6,50	6,79	7,21	7,21	0,0
Wallis-et-Futuna	3,64	3,69	3,86	3,96	3,96	0,0
Métropole	8,03	8,27	8,44	8,71	8,86	1,7

Sources : Direction du travail en Nouvelle-Calédonie, et Inspection du travail en Polynésie française.

TAUX D'INFLATION

VARIATION DE L'INDICE GÉNÉRAL DES PRIX EN GLISSEMENT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE EN POURCENTAGES

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nouvelle-Calédonie	1,0	0,9	2,6	1,4	1,8	3,7	0,2
Polynésie française	0,7	0,8	2,3	2,4	1,9	3,4	-0,8
Wallis-et-Futuna	1,5	1,8	2,5	2,5	0,4	2,7	-0,6
France	2,2	2,1	1,5	1,5	2,6	1,0	0,9

Sources : INSEE, ISEE, ISPF, STSEE.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Les échanges extérieurs se sont fortement contractés sur l'année ; la mauvaise orientation de l'activité a pesé sur les importations, alors que les exportations de ferronickel en Nouvelle-Calédonie et d'ouvrages en perles et de perles brutes en Polynésie française ont été en chute ; à Wallis-et-Futuna, seulement 5 862 euros de produits d'artisanat ont été exportés vers Nouméa en 2009³. Du fait de la baisse plus rapide des exportations que de celle des importations, le taux de couverture des importations par les exportations s'est replié et s'est établi à 36 % en Nouvelle-Calédonie, soit un des plus bas niveaux historiques, et à 8,4 % en Polynésie française. Le déficit commercial atteint 140,1 milliards de F CFP en Nouvelle-Calédonie (soit environ deux fois plus qu'en 2006), 135,8 milliards de F CFP en Polynésie française, et 4,7 milliards F CFP à Wallis-et-Futuna.



Nouvelle Calédonie • Nengone Village Vue aérienne • © Destination Iles Loyautés

COMMERCE EXTÉRIEUR EN VALEUR EN MILLIONS DE F CFP

	2005	2006	2007	2008	2009	2009/2008 VAR. EN %
Importations						
Nouvelle-Calédonie	170 692	200 841	244 096	262 188	220 223	-16,0
Polynésie française	163 613	155 344	160 630	175 870	148 333	-15,7
Wallis-et-Futuna	4 778	4 980	5 368	5 925	4 642	-21,7
Exportations						
Nouvelle-Calédonie	104 774	128 056	183 881	109 505	80 150	-26,8
Polynésie française	20 169	18 652	16 719	16 190	12 511	-22,7
Wallis-et-Futuna	11,8	11,6	6,8	6,6	NS	
Solde commercial						
Nouvelle-Calédonie	-65 918	-72 785	-60 215	-152 683	-140 073	-8,3
Polynésie française	-143 444	-136 692	-143 911	-159 680	-135 822	-14,9
Wallis-et-Futuna	-4 766	-4 968	-5 361	-5 918	-4 642	-21,6
Taux de couverture en %						
Nouvelle-Calédonie	61,4	63,8	75,3	41,8	36,4	-12,9
Polynésie française	12,3	12,0	10,4	9,2	8,4	-8,7
Wallis-et-Futuna	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	-100,0

NS : non significatif.

Sources : Sce des Douanes, ISEE, ISPF.

³ Aucune exportation de trocas en 2009 (coquillages dont la nacre sert à la confection de boutons et de bijoux fantaisie.)



LA DEMANDE INTÉRIEURE

Principal moteur de la croissance économique de ces économies insulaires, la consommation finale des ménages s'est inscrite en baisse sur un an dans les trois collectivités du Pacifique. Seule la Nouvelle-Calédonie a connu des prémisses de reprise en fin d'année.

La demande de logements des ménages, mesurée au travers des crédits à l'habitat, s'est maintenue en Polynésie française (hausse de 5 % en moyenne de l'encours des crédits à l'habitat, contre 6 % en 2008) grâce aux dispositifs d'aides à l'habitat mis en œuvre par le gouvernement polynésien, tandis qu'elle a été moins dynamique en Nouvelle-Calédonie, avec une croissance des encours des crédits à l'habitat de 8,2 % après 13,6 % en 2008. A Wallis-et-Futuna le seul dispositif de prêt à l'habitat est suspendu depuis fin 2004.

Alors qu'en 2008 l'investissement des entreprises était dynamique en Nouvelle-Calédonie et enregistrait une diminution sensible en Polynésie française, il a été défavorablement orienté en 2009 dans l'ensemble des trois collectivités, comme le montrent la chute des importations de biens d'équipement (de plus de 20 % en moyenne) et la prudence quant à leurs intentions d'investir manifestée par les chefs d'entreprise interrogés dans le cadre des enquêtes de conjoncture de l'IEOM. On note toutefois une progression des encours des crédits d'équipement en fin d'année en Nouvelle-Calédonie.

CONSUMMATION ET INVESTISSEMENT DES MÉNAGES

VARIATIONS 2009/2008 EN POURCENTAGES

	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	WALLIS-ET-FUTUNA
Immatriculations des véhicules de tourisme neufs	-7,7	-25,1	-45,7
Encours totaux des crédits à la consommation (zone et hors zone) ¹	3,7	-1,3	-8,0
Importations de biens de consommation en valeur ²	-0,7	-9,3	-17,8
Encours totaux des crédits à l'habitat des particuliers (zone et hors zone)	8,2	4,9	-18,8

¹ Encours totaux des crédits à la consommation (zone et hors zone) à fin décembre = crédit trésorerie particuliers + comptes ordinaires débiteurs particuliers + crédit bail particuliers.

² Importations de biens de consommation = somme des importations des biens consommés au sens large (biens alimentaires, boissons, tabac, habillement, chaussures, équipement ménager...), hors automobile.

Sources : IEOM, ISEE, ISPF, DIMENC, Service territorial des transports terrestres, Service des contributions diverses, BWF, Services des douanes et affaires maritimes, Direction régionale des Douanes.

INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

VARIATIONS 2009/2008 EN POURCENTAGES

	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	WALLIS-ET-FUTUNA
Importations des biens d'équipement ¹	-23,0	-20,4	-23,1
Immatriculations des véhicules utilitaires neufs	-3,7	-28,2	-35,6
Encours totaux des crédits à l'équipement des sociétés non financières et des entrepreneurs individuels	6,0	-6,5	-14,7

¹ Polynésie : corrigées des achats d'Airbus.

Sources : Direction régionale des Douanes, DIMENC, ISPF, Service territorial des transports terrestres, IEOM.



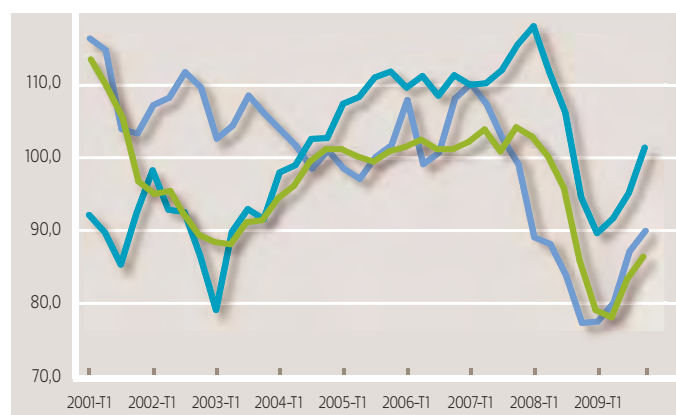
Nouvelle Calédonie • Photo SIC - Marc Le Chélar

INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES⁴

La mauvaise orientation de l'activité se retrouve dans le niveau de l'indicateur de climat des affaires (ICA), inférieur à 100 tout au long de l'année, ce qui indique une opinion sur le climat des affaires globalement défavorable. Alors qu'au premier semestre, la confiance des chefs d'entreprise de Nouvelle-Calédonie avait été entamée par la conjonction de plusieurs facteurs d'incertitudes, l'Indicateur du climat des affaires (ICA) augmente nettement sur le second semestre (+ 6,6 points sur le dernier trimestre), retrouvant ainsi son niveau de longue période.

En Polynésie française, après une dégradation depuis début 2007, l'opinion des chefs d'entreprise sur le climat des affaires s'est améliorée tout au long de l'année 2009 mais reste bien en-deçà de sa moyenne de longue période.

INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES DANS LES COM DU PACIFIQUE ET EN MÉTROPOLÉ (100 = moyenne période)



— Polynésie Française
— Métropole (services marchands moyenne)
— Nouvelle-Calédonie

Sources : enquête IEOM,
Banque de France

Nouvelle Calédonie • Roche Percée • Photo Tourisme Province Sud



⁴ L'indicateur de climat des affaires s'interprète comme une mesure du climat des affaires tel qu'il est perçu par les chefs d'entreprises du secteur marchand. Par construction, il est centré sur sa moyenne normée à 100. Une valeur inférieure à 100 s'interprète comme un jugement défavorable des chefs d'entreprises sur le climat des affaires ; inversement, une valeur supérieure à 100 s'interprète comme un jugement favorable. Une augmentation (baisse) de l'ICA signale une amélioration (dégradation) de l'opinion des chefs d'entreprises sur le climat des affaires. Si l'ICA est inférieur à 100, une augmentation s'interprète comme un jugement moins défavorable ; s'il est supérieur à 100, une baisse s'interprète comme un jugement moins favorable.

LES TENDANCES SECTORIELLES DANS CHAQUE COLLECTIVITÉ

NOUVELLE-CALÉDONIE

Le secteur du nickel, dont l'archipel détient un quart des ressources mondiales, a connu une année en demi-teinte avec un premier semestre tendu et un second semestre favorisé par une reprise des cours. La production de minerai sur l'ensemble de l'année a été en recul de 7 %, en raison d'un début d'année marqué par des intempéries et l'arrêt de la production d'un des principaux clients ; le volume des exportations de minerai a progressé à un rythme soutenu de +15 % sur un an. Par ailleurs, la production de métal de l'usine de Doniambo s'est élevée à 52 132 tonnes en 2009, en hausse de 2 % sur un an, et les exportations de métal en volume ont enregistré un léger recul (-2 %) du fait de la baisse des exportations de ferronickel (-4 %). Sur l'année, ce secteur a été pénalisé par un cours moyen inférieur de 30 % environ à celui de 2008⁵, la valeur des recettes d'exportation de minerai et de métal s'inscrit respectivement en baisse de 22 % et 29 % sur un an. Cependant, au dernier trimestre de 2009, les exportations de minerai et de métal sont repartiées à la hausse et d'après les spécialistes de ces

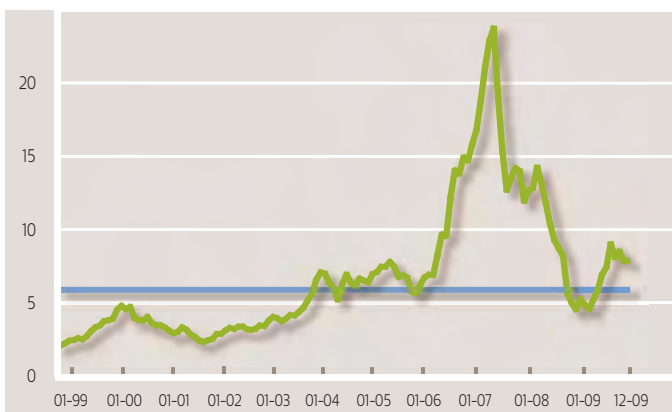
marchés, on pourrait assister à un nouveau cycle haussier des matières premières. Il convient néanmoins de rester prudent sur ces prévisions, compte tenu du niveau élevé des stocks mondiaux qui ont presque doublé en 2009 pour atteindre des niveaux historiquement hauts, à plus de 160 000 tonnes.

Le BTP a continué de résister au ralentissement de l'économie grâce aux grands chantiers en cours (montée en charge de l'usine du Nord, logements sociaux, aéroport). Les ventes de ciment, indicateur significatif de l'activité du secteur, ont légèrement reculé sur un an (-1 %) mais, hors construction d'usines de nickel, elles apparaissent en progression (+3 % sur un an) bien qu'à un rythme moindre que lors des années précédentes. Malgré la montée en puissance du chantier de l'usine du Nord (il représentait moins de 1 % de la consommation totale du territoire en janvier, puis plus de 6 % à fin décembre), la demande sur l'ensemble de l'année reste inférieure à celle enregistrée en 2008, avec la fin du chantier de l'usine du Sud.

La fréquentation touristique, qui avait jusqu'alors bien résisté à la baisse du tourisme mondial, s'est inscrite en repli au 4^e trimestre 2009, et passe sous la barre symbolique des 100 000 touristes sur l'année. Cette contraction s'explique principalement par la baisse de la fréquentation des touristes en provenance de métropole sur la deuxième partie de l'année (-13,2 % sur un an), alors que ces mêmes touristes avaient permis de compenser les baisses enregistrées sur les autres marchés émetteurs au cours du premier semestre. En liaison avec la crise économique touchant leurs pays, les touristes japonais et néo-zélandais ont été moins nombreux qu'en 2008 (respectivement -6 % et -21 %). Le nombre de croisiéristes a lui aussi diminué et s'établit à 131 231, en baisse de 14 % sur un an. Cette baisse est cependant à relativiser car la fin de l'année 2008 avait été particulièrement favorable à ce secteur.

Le secteur crevettier a été mal orienté sur l'année, enregistrant le plus faible volume de crevettes exportées depuis 10 ans. La filière bovine, soutenue par les pouvoirs publics, a poursuivi son redressement bien que les niveaux de production restent inférieurs à ceux d'avant la crise de 2005/2006.

COURS DU NICKEL AU LONDON METAL EXCHANGE (US\$ / Lb)



— Cours du nickel
— Moyenne sur la période : 5,75 US\$/Lb

Sources : Direction de l'Industrie,
des Mines et de l'Énergie

⁵ Le cours du nickel a connu deux phases : après avoir fortement progressé jusqu'en août (de 5 US\$/Lb en janvier à 9 US\$/Lb en août), il s'est stabilisé autour des 8 US\$/Lb sur la fin de l'année.

NOUVELLE-CALÉDONIE - TENDANCES SECTORIELLES

	2005	2006	2007	2008	2009	2009/2008 VAR. EN %
Exportations de minerai de nickel	15 210	18 640	44 187	16 973	13 158	-22,5
Exportations de crevettes	2 372	2 177	1 527	1 583	1 317	-16,8
Consommation de ciment (en tonnes)	123 117	133 662	136 930	139 523	138 662	-0,6
Nombre de touristes de séjour ¹	100 651	100 491	103 363	103 672	99 379	-4,1

Les exportations sont en millions de F CFP.

¹ Sont considérés comme touristes, les non résidents ayant passé une nuit au mois dans un moyen d'hébergement collectif ou privé, et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité (selon l'Organisation Mondiale du Tourisme).

Sources : Direction des douanes, ISEE.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

La morosité n'a épargné quasiment aucun secteur au cours de l'année 2009.

Le secteur primaire a été pénalisé par les résultats de la perliculture. Au terme de l'année, les recettes d'exportation ont reculé de 19 %, en dépit d'une progression sensible des quantités exportées (+ 26 %). Ces évolutions doivent être rapprochées de la chute des cours de la perle (dont le prix au gramme a reculé de 60 % sur un an, à 500 F CFP le gramme) d'une part, de la suspension puis de la réactivation du DSPÉ⁶ (qui a conduit à des effets d'aubaine et à des surcroits

d'exportation) d'autre part. L'activité de la pêche, grâce à la nette amélioration en fin d'année, a vu ses expéditions à l'étranger de poissons quasiment doubler (+ 88 %), entre 2008 et 2009. La filière vanille et le coprah ont également enregistré des résultats satisfaisants. Cependant les volumes concernés demeurent modestes et les quelques résultats favorables se sont avérés insuffisants pour enrayer les difficultés structurelles auxquelles doivent faire face ces branches d'activité.

L'activité commerciale a été globalement morose sur l'ensemble de l'année. Une légère reprise du marché des véhicules neufs a toutefois été constatée en fin d'année. Selon les der-



Polynésie française • Perles de Tahiti • IEOM



Polynésie française • Logement social à Mamoa • IEOM

⁶ Droit spécifique sur les perles exportées.



Wallis-et-Futuna • Photo C. Angellier

nières données disponibles, le chiffre d'affaires du commerce aurait diminué de 4 % environ au terme des neufs premiers mois de l'année.

Les résultats de la branche industrielle dans son ensemble ont été soutenus par ceux de l'agroalimentaire, avec la bonne tenue des exportations de produits alimentaires et de la production d'huile de coprah. Les autres industries ont été, quant à elles, pénalisées par l'atonie de l'activité, notamment du secteur de la construction.

Le secteur du BTP aura souffert tout au long de l'année d'une absence de perspectives rassurantes sur l'évolution de son courant d'affaires. Si la branche des travaux publics a pu connaître un regain d'activité sur la fin de l'année avec le redémarrage de la commande publique, la branche bâtiment a nettement pâti d'un manque de chantiers d'ampleur lui permettant de disposer d'une visibilité à moyen terme. Illustrant la perte de vitesse du secteur, les importations de ciment et de bois transformés ont chuté respectivement de 24 % et 20 % en volume sur l'année.

Le secteur touristique continue de se détériorer. Après une année 2008 défavorablement orientée et en dépit des multiples actions promotionnelles des professionnels du secteur, l'activité touristique en Polynésie accuse un bilan 2009 très en deçà de sa moyenne de longue période. Le pays a accueilli 160 447 touristes en 2009, soit le plus faible niveau atteint depuis 1996. Cette baisse correspond à une perte sur un an de plus de 36 000 touristes, qui a concerné l'ensemble des marchés émetteurs même si les plus fortes diminutions ont été observées sur le marché nord-américain qui représente environ un quart des touristes (- 26,3 %), sur le marché européen – hors France – (- 17 %) et sur le marché Australien (10 % de la baisse totale). La croisière a accusé la chute la plus sensible sur un an (- 30 %).

POLYNÉSIE FRANÇAISE - TENDANCES SECTORIELLES

	2005	2006	2007	2008	2009	2009/2008 VAR. EN %
Exportations de perles brutes	12 156	10 943	10 577	8 316	7 471	-10,2
Exportations de noni (purée et jus)	1 424	1 161	751	561	768	36,9
Exportations de poissons et crustacés	358	415	486	270	502	85,9
Importations de ciment (milliers de tonnes)	131 020	130 255	142 044	128 080	97 827	-23,6
Nombre de touristes de séjour ¹	208 067	221 549	218 241	196 496	160 447	-18,3
Chiffres d'affaires des entreprises (Mds F CFP)	741,6	787,1	827,9	850,7	571,1 *	

Exportations en millions de F CFP.

¹ Sont considérés comme touristes, les non résidents ayant passé une nuit au mois dans un moyen d'hébergement collectif ou privé, et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité (selon l'Organisation Mondiale du Tourisme).

* Cumulé sur les 3 premiers trimestres de l'année.

Sources : ISPF, Direction régionale des Douanes, Service des contributions.

WALLIS-ET-FUTUNA

L'activité à Wallis-et-Futuna repose essentiellement sur le commerce, les services marchands, la construction et le BTP, ces trois secteurs totalisant les deux tiers du nombre d'entreprises en activité et 82 % des créations d'entreprises en 2009. Ils cumulent aussi 77 % de l'encours des crédits distribués (hors particuliers) : les services marchands bénéficient de 41 % de l'encours, suivi du commerce pour 32 % et du BTP pour seulement 4 % de l'encours.

Les services non marchands, qui regroupent l'éducation, la santé et les services administratifs, occupent la première place de l'emploi, avec une part relative de 68 % dans l'effectif

salarié total du Territoire (cumul de l'emploi local et des fonctionnaires d'Etat). Ils mobilisent aussi 22 % de l'encours de crédit, correspondant aux prêts accordés au Territoire ainsi qu'à l'Agence de Santé. Avec 16 % des patentés, le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche contribue à seulement 0,35 % de l'emploi salarié et capte une fraction infime des financements bancaires (0,31 %). Il en est de même pour les petites entreprises des secteurs de l'industrie et l'artisanat (composé essentiellement de boulangers, de petits artisans du bâtiment et de couturières), qui pèsent 18 % dans la démographie des entreprises mais très peu dans l'emploi (1,6 %) et dans le crédit (0,6 %). Ceci traduit certainement la difficulté des professionnels concernés à s'extraitre du secteur informel.

WALLIS-ET-FUTUNA - TENDANCES SECTORIELLES

	2005	2006	2007	2008	2009	2008/2007 VAR. EN %
Effectifs salariés inscrits dans le BTP ¹	79	55	85	120	80	-33
Effectifs salariés inscrits dans le commerce ¹	202	241	281	217	261	20
Effectifs salariés inscrits dans les services marchands ¹	164	188	162	219	323	47
Trafic maritime (nombre de touchées de navires de commerce)	39	45	26	37	60	62
Transferts publics de l'Etat (en Mln de F CFP)	10,2	11,2	11,5	12,065	12,001	-1

¹ Effectifs du secteur privé déclarés à la Caisse Locale de Retraites.
Sources : CLR-CCPF, Service des douanes et des affaires maritimes, Trésor public.





1 CHAPITRE

- 14 Le Conseil de surveillance
- 15 Le siège de l'Institut d'émission
- 17 Les agences de l'Institut d'émission



PRÉSENTATION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

Créé en 1966, l'Institut d'émission d'outre-mer assure le rôle de banque centrale pour les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Pour mener à bien ses missions, il dispose d'un siège social à Paris et de trois agences dans le Pacifique.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance fixe les conditions des opérations de l'Institut d'émission.

Le Conseil de surveillance de l'IEOM s'est réuni deux fois en 2009 à Paris, le 12 mai sous la présidence de M. Jean-Pierre Landau, sous-gouverneur de la Banque de France et le 30 novembre sous la présidence de M. Didier Bruneel, représentant du gouverneur de la Banque de France pour cette réunion (décision du gouverneur de la Banque de France en date du 17 novembre 2009).

Comme chaque année, les Censeurs ont participé aux travaux du Conseil et ont contrôlé les comptes de l'IEOM conformément à l'article 15 des statuts.

Au cours de l'exercice, les modifications suivantes ont été apportées à la composition du Conseil :

- Par décision du congrès de Nouvelle-Calédonie en date du 8 juin 2009, M. Pierre Bretegnier a été nommé représentant titulaire de la Nouvelle-Calédonie, en remplacement de M. Alain Descombels.
- Par arrêté du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi en date du 29 septembre 2009, ont été renommés M. Victor Brial en tant que titulaire et M. Patalione Kanimoa en tant que suppléant représentant le territoire de Wallis-et-Futuna.
- Par arrêté du Président de la Polynésie française en date du 16 décembre 2009, ont été nommés M. Teva Rohfritsch en tant que titulaire et M. Steeve Hamblin en tant que suppléant représentant la Polynésie française, en remplacement respectivement de M. Guy Lejeune et M. Jules Ienfa.

LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2009

Le Gouverneur de la Banque de France ou son représentant :

- M. Jean-Pierre Landau, Sous-Gouverneur de la Banque de France, Président.

Le Directeur du Trésor ou son représentant :

- M. Sébastien Boitreaud, sous-directeur "banques et financements d'intérêt général" à la Direction générale du Trésor et de la politique économique.

Un représentant du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi :

- Mme Laura Torrebruno, Chef du bureau DOM-TOM à la Direction générale du Trésor et de la politique économique, (suppléant : M. Rodolphe Lelté).

Deux représentants du Ministère chargé de l'Outre-mer :

- M. Richard Samuel, Délégué général à l'Outre-mer (suppléant : M. Didier Perocheau).
- M. Jean-Bernard Nilam, chef du département de la vie économique, de l'emploi et de la formation (DGOM) (suppléant : M. Tho Vo Thanh).

Un représentant de la Banque de France :

- M. Didier Bruneel, ancien Directeur général des opérations.

Trois personnalités représentant les collectivités d'outre-mer :

- Nouvelle-Calédonie : M. Pierre Bretegnier, chef d'administration retraité, président de la commission permanente du Congrès.
- Polynésie française : M. Teva Rohfritsch, Ministre de la Polynésie française en charge de la reconversion économique (suppléant : M. Steeve Hamblin).
- Wallis-et-Futuna : M. Victor Brial, Président de l'Assemblée territoriale (suppléant : M. Patalione Kanimoa).

Un représentant du personnel de l'Institut d'émission :

- Mme Maréva Van Bastolaer (suppléante : Mme Christine Feraud).

LE COLLÈGE DES CENSEURS

- Mme Aline Lunel, Directeur de l'audit des services centraux de la Banque de France.
- M. Daniel Besson, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence française de développement.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Depuis l'exercice 2000, les comptes de l'Institut d'émission d'outre-mer sont vérifiés et certifiés par le Cabinet Mazars & Guérard.

LE SIÈGE DE L'INSTITUT D'ÉMISSION

Depuis le 1^{er} septembre 2006 les services des sièges de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) et ceux de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) sont regroupés au sein d'une même structure. L'IEOM supporte une quote-part des dépenses de fonctionnement de cette entité.

L'effectif du siège des deux Instituts d'émission s'élevait au 31 décembre 2009 à 77 agents.

Depuis le 5 octobre 2009, le siège des deux Instituts se trouve au centre de Paris, au 164 de la rue de Rivoli.

Nouvelle-Calédonie • Chapelle Easo © Destination Iles Loyauté



P. Besse, Y. Barroux, F. Roche Toussaint • Photo P. Gripe

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le décret n° 2006-1504 du 4 décembre 2006 a modifié les articles de la partie réglementaire du code monétaire et financier relatifs au statut de l'IEOM et a notamment défini une nouvelle modalité de désignation de son directeur général qui est désormais nommé par le président du conseil de surveillance pour une durée de trois ans renouvelable. Le gouverneur de la Banque de France a désigné M. Yves Barroux, précédemment secrétaire général de la Banque de France, comme directeur général de l'IEOM à compter du 17 mars 2008.

- M. Yves Barroux, Directeur général.
- M. Patrick Besse, Directeur.
- M. Francis Roche Toussaint, Directeur-adjoint.

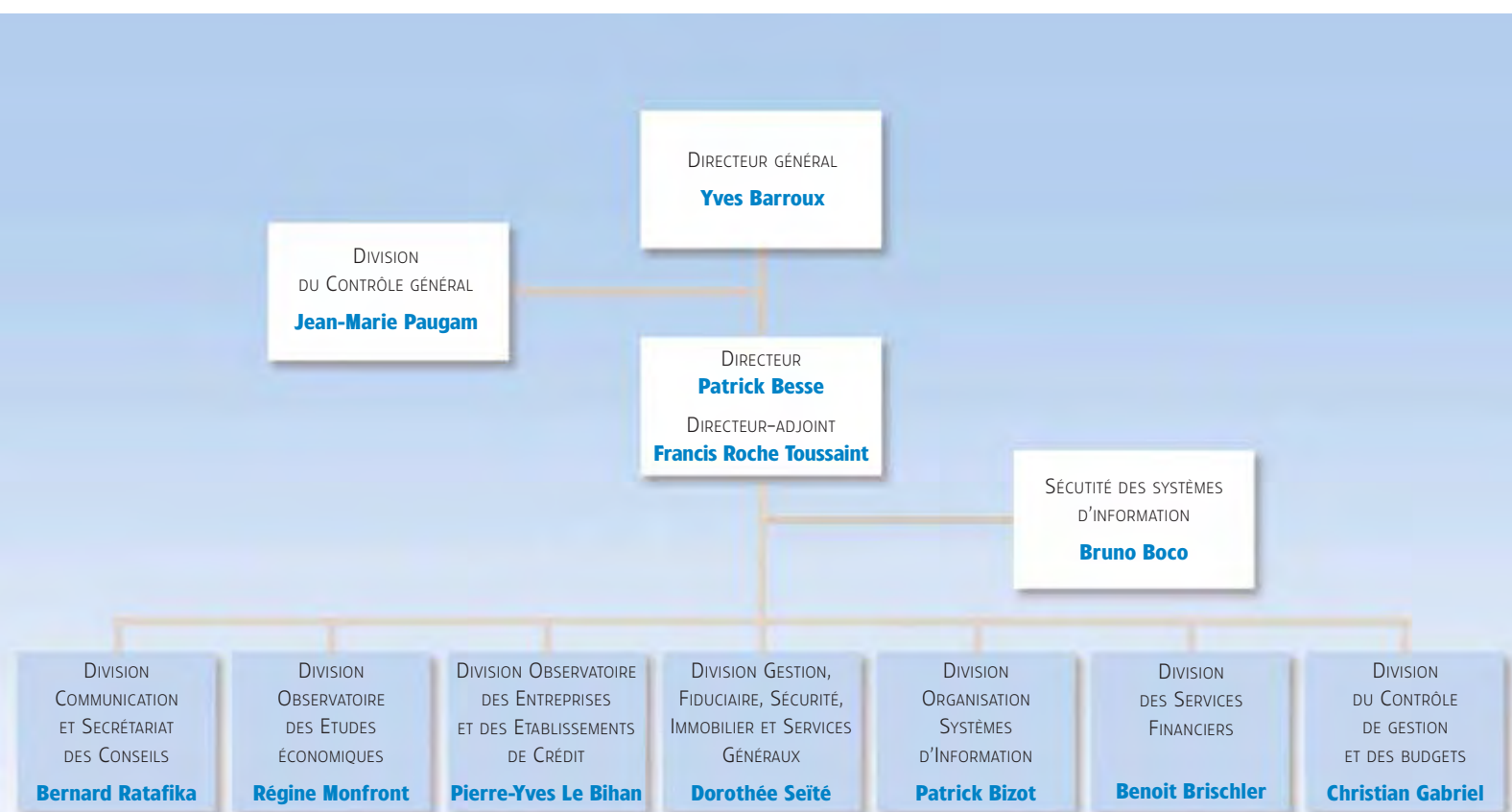


LE COMITÉ DE DIRECTION

Il comprend les membres de la direction générale et les chefs de division responsables de métiers.

C. Gabriel, B. Boco, P.Y. Le Bihan, B. Brischler, P. Bizot, J.M. Paugam, B. Ratafika, R. Montfront-Moncombe, P. Besse, Y. Barroux, F. Roche Toussaint, D. Seïté.
Photo P. Gripe.

Au 31 décembre 2009, le siège de l'IEOM est organisé de la façon suivante :



LES AGENCES DE L'INSTITUT D'ÉMISSION

L'Institut d'émission dispose de trois agences dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Les trois agences de l'Institut d'émission d'outre-mer sont installées à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), à Papeete (Polynésie française) et à Mata'Utu (Wallis-et-Futuna).

Dans les agences de l'IEOM, le personnel est composé à la fois d'agents recrutés localement, non soumis à mobilité, et d'agents soumis à mobilité mis à disposition par l'Agence française de développement (AFD).

Le tableau ci-contre indique, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009, l'effectif de ces deux catégories de personnel dans les différentes agences de l'IEOM.



P. Besse, T. Beltrand, Y. Barroux, R. Coffre, F. Roche Toussaint, M. Remblin • Photo Jean-Jacques Gentric.

LES COMITÉS CONSULTATIFS D'AGENCE (CCA)

Les comités consultatifs d'agence réunissent des personnalités représentatives des principaux secteurs d'activité.

Ces comités se réunissent périodiquement afin d'apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents secteurs de l'économie. Ils permettent également de relayer, auprès des milieux professionnels, la politique monétaire menée par l'Institut d'émission.

EFFECTIF DES AGENCES

	NOUVELLE-CALÉDONIE		POLYNÉSIE FRANÇAISE		WALLIS-ET-FUTUNA ¹		TOTAL AGENCES	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Agents soumis à mobilité	5	4	4	4	2	2	11	10
Agents non soumis à mobilité	30	33	25	26	6	6	61	65
Total	35	37	29	30	8	8	72	75

¹ L'agence compte également un CDD et un VCAT.

MEMBRES DU CCA AU 31 DÉCEMBRE 2009

PAPEETE	
Membre de droit	M. Teva Rohfritsch
Membre de droit	M. Steve Hamblin
Commerce automobile	M. Jacques Solari
Agriculture	M. Kalani Teixeira
BTP	M. Albert Le Caill
Grande distribution	M. Hugues Etienne
Tourisme	M. Richard Bailey
Pêche	M. Henri Butscher
Services et Artisanat	M. Christophe Plee
Transports maritimes et activités portuaires	M. Eric Malmezac
NOUMÉA	
Membre de droit	M. Pierre Bretegnier
Agriculture	Poste non renouvelé
Aquaculture	M. Edouard Klotz
Artisanat	M. Georges Lai Tham
BTP	M. Serge Darmizin
Commerce et grande distribution	M. Mickael Dib
Elevage et grandes cultures	M. Denis Le Marrec
Hôtellerie et tourisme	M. Jean-Michel Foutrein
Industrie de transformation	M. Denis Etournaud
Mines et métallurgie	M. Pierre Alla
WALLIS	
Membre de droit	M. Victor Brial
Membre de droit	M. Patalione Kanimoa
Hôtellerie et tourisme	Mme Paula Ruotolo
Concession automobile, menuiserie métallique et quincaillerie	M. Bernard Lamboul
BTP	M. Donald Mercier
Aviculture	M. Jean-Pierre Puga
Commerce et distribution	M. David Verge



L'ACTIVITÉ ET LES MÉTIERS DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

Banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique, l'Institut d'émission d'outre-mer en exerce toutes les missions fondamentales à l'exception de la gestion des réserves de change.

Par la politique monétaire qu'il met en œuvre, il est un acteur important du développement économique et social de ces collectivités.

CHAPITRE

- 20 Le rôle de l'IEOM dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique
- 21 L'émission de la monnaie fiduciaire
- 24 Les activités grand public
- 28 Les échanges de valeurs
- 30 Le traitement des opérations pour le compte du Trésor public
- 31 La connaissance des entreprises
- 36 Le coût du crédit
- 39 La médiation du crédit
- 40 La balance des paiements
- 41 Les instruments de politique monétaire
- 48 Le contrôle interne, la maîtrise des risques, la lutte anti-blanchiment et la sécurité
- 50 La communication externe

LE RÔLE DE L'IEOM DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DU PACIFIQUE

- L'Institut d'émission assure l'émission monétaire par la mise en circulation et l'optimisation du volume et de la qualité des signes monétaires, billets et pièces, propres à sa zone d'intervention (franc CFP).
- Il participe à la surveillance du système bancaire, en collaboration étroite avec les autorités nationales de supervision et de réglementation bancaire et financière (Banque de France, Commission bancaire, Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, Autorité des marchés financiers...).
- Il est chargé de l'établissement des statistiques monétaires et de crédit.
- Il établit les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : collecte des données, élaboration et publication des statistiques sur les balances des paiements sous timbre IEOM.
- Il tient dans ses livres les comptes du Trésor Public et des établissements de crédit locaux.
- Il apporte un certain nombre de services à la communauté bancaire, aux entreprises et aux particuliers :
 - >> cotation des entreprises,
 - >> gestion de la Centrale des bilans,
 - >> centralisation des risques bancaires et des arriérés sociaux,
 - >> recensement des impayés sur effets de commerce,
 - >> organisation et surveillance, en liaison avec la Banque de France, de la sécurité et du bon fonctionnement des systèmes de paiement ainsi que des systèmes de compensation, de règlement et de livraison des instruments financiers,
 - >> secrétariat de la commission de traitement des situations de surendettement en Nouvelle-Calédonie, depuis le 1^{er} avril 2007,
 - >> exercice du droit d'accès aux fichiers des incidents de paiements, pour les comptes d'outre-mer, exercice du droit au compte,
 - >> médiation du crédit.

L'Institut d'émission d'outre-mer, dont le siège est à Paris, a été créé par la loi n° 66-948 du 22 décembre 1966.

Établissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce son activité dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna).

Ses statuts ont été fixés par le décret n° 67-267 du 30 mars 1967 modifié par les décrets n° 85-403 du 03 avril 1985, n° 86-892 du 28 juillet 1986, n° 92-760 du 31 juillet 1992 et n° 98-1244 du 29 décembre 1998 et n° 2006-1504 du 4 décembre 2006.

Depuis la fin de l'année 2008, l'IEOM a été chargée par le gouvernement de la médiation locale du crédit en liaison avec la médiation nationale.

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer précise certaines missions assurées par l'IEOM en matière de supervision des moyens de paiement et d'établissement des balances des paiements.

La connaissance approfondie des réalités humaines, économiques et financières de sa zone d'intervention, permet à l'Institut d'émission d'outre-mer d'apporter à l'ensemble des décideurs et aux pouvoirs publics, informations, appui et conseil, au service du développement économique et social des collectivités d'outre-mer du Pacifique.

● Il conduit une politique monétaire visant notamment à favoriser le développement économique dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique :

- >> refinancement, sous certaines conditions, des crédits en faveur des secteurs économiques prioritaires et des zones économiquement défavorisées,
- >> modulation du régime des réserves obligatoires.

● Il joue un rôle d'observatoire économique : réalisation et publication périodique d'enquêtes et d'études (rapport annuel, monographies géographiques, bulletins trimestriels de conjoncture, lettres mensuelles, notes de l'Institut d'émission, notes expresses, études sectorielles, rapports annuels de la balance des paiements...) et participation aux travaux CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer) en partenariat avec les Instituts statistiques locaux et l'Agence Française de Développement.

L'ÉMISSION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

L'IEOM émet ses propres billets et pièces, libellés en francs CFP, monnaie ayant cours légal dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Le privilège de l'émission monétaire, exercé depuis 1888 par la Banque de l'Indochine, a été confié à l'Institut d'émission d'outre-mer depuis le 1^{er} avril 1967.

Le privilège d'émission fait obligation à l'Institut d'émission de satisfaire les besoins en numéraire des collectivités de son ressort, mais aussi d'assurer la qualité physique de la circulation fiduciaire par le tri des billets et des pièces versés par les banques afin d'éliminer les coupures en mauvais état.

Les billets de l'Institut d'émission sont fabriqués par la Banque de France dans son imprimerie de Chamalières, les pièces étant produites par la Monnaie de Paris dans ses ateliers de Pessac.

La création du franc CFP résulte de circonstances historiques. En raison notamment de l'installation de bases américaines dans les collectivités françaises du Pacifique pendant la deuxième guerre mondiale, le dollar américain a circulé concurremment avec le franc métropolitain, qui servait d'unité monétaire.

Aussi, lors de la dévaluation du franc par rapport au dollar US, intervenue le 25 décembre 1945, la monnaie circulant dans les collectivités du Pacifique, est devenue le franc CFP (Change Franc Pacifique), tout en conservant la parité qu'elle avait

avec le dollar, soit 49,6 F CFP pour 1 \$ US. De ce fait, le franc CFP s'est trouvé avoir une parité de 2,40 anciens francs métropolitains (soit 100 F CFP = 240 francs). La parité de 1 dollar US = 49,6 XPF⁽¹⁾ a été maintenue lors des dévaluations ultérieures du franc français. La parité du franc CFP par rapport à ce dernier a évolué ainsi depuis l'origine :

- 26 janvier 1948 100 F CFP = 432 francs
- 18 octobre 1948 100 F CFP = 531 francs
- 27 avril 1949 100 F CFP = 548 francs
- 20 septembre 1949 100 F CFP = 550 francs (5,50 F avec le passage au nouveau franc le 1^{er} janvier 1960).

A partir de cette date, la parité du F CFP est restée fixe avec le franc français et a donc suivi très exactement les variations du taux de change du franc français par rapport aux devises étrangères, à l'occasion de chacune des modifications de celui-ci.

A compter du passage à l'euro, le 1^{er} janvier 1999, la parité du F CFP est devenue, par simple conversion, de 8,38 euros pour 1 000 F CFP.

LES BILLETS

Au 31 décembre 2009, les émissions nettes de billets pour l'ensemble de la zone franc CFP (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Polynésie française) s'élevaient à 39 664 millions de F CFP (équivalant à 332,4 millions d'euros) contre 37 681 millions de F CFP (315,8 millions d'euros) au 31 décembre 2008, soit une progression de 5,3 % sur un an.

Les mouvements aux guichets ont porté sur 92 212 milliers de billets versés et prélevés en 2009 contre 88 140 milliers de billets versés et prélevés en 2008 (voir détail sur le tableau ci-dessous), soit une progression globale de 4,6 %. La répartition entre agences des flux de versements et prélèvements enregistrés aux guichets est restée quasiment identique d'une année sur l'autre, à savoir : Nouméa (50 %), Papeete (49 %) puis Mata-Utu (1 %).

¹ Dénomination internationale du franc CFP (eXchange Pacific Franc).

PARITÉ F CFP/EUROS

Par un décret du 16 décembre 1998 complété par un arrêté du 31 décembre 1998, le gouvernement français a décidé que la parité du franc CFP serait exprimée en euros à compter du 1^{er} janvier 1999 dans un rapport de :

1 000 F CFP = 8,38 euros.

L'Institut d'émission d'outre-mer met en circulation des billets d'une valeur faciale de :

- 10 000 F CFP,
- 5 000 F CFP,
- 1 000 F CFP,
- 500 F CFP.

En 2009, près de 44,9 millions de billets ont été soumis au tri, en hausse de 1,3 % par rapport à 2008. Parmi ceux-ci, 33,3 millions de billets, considérés comme "valides", ont été récupérés à l'issue du tri pour être remis en circulation.

Le taux moyen de récupération des billets, toutes coupures confondues, s'est établi en 2009 à 74,3 % contre 77,8 %

l'année précédente, soit une diminution de 3,5 points sur un an. Cette diminution concerne principalement le billet de 1 000 F CFP (-8 points) et le 500 F CFP (-2 points). Dans le détail, les taux de récupération observés à fin 2009 pour chaque coupure étaient les suivants :

- 10 000 F CFP : 88 %, • 5 000 F CFP : 86 %,
- 1 000 F CFP : 64 %, • 500 F CFP : 40 %.

ÉMISSIONS NETTES ANNUELLES DE BILLETS EN MILLIONS DE F CFP

	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	WALLIS-ET-FUTUNA	ENSEMBLE DE LA ZONE
2004	499	292	66	857
2005	108	1 521	112	1 741
2006	1 302	2 238	208	3 748
2007	1 756	1 078	156	2 990
2008	736	607	78	1 421
2009	1 979	-82	86	1 983

Les émissions nettes annuelles de billets sont la différence entre les billets prélevés et ceux versés au guichet au cours de l'année.

Les émissions nettes de billets pour l'ensemble de la zone sont le cumul depuis la création du franc CFP des émissions nettes annuelles de billets de l'ensemble de la zone.

VALEUR MOYENNE DES BILLETS EN CIRCULATION EN F CFP

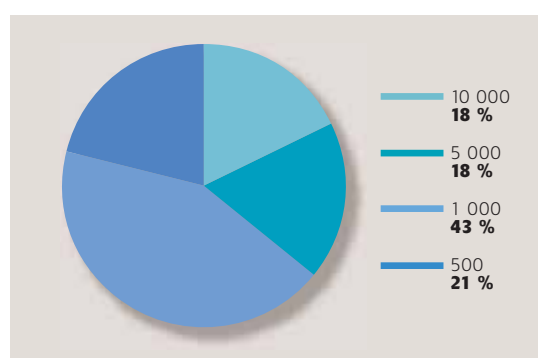
	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	WALLIS-ET-FUTUNA
2004	3 520	2 626	5 921
2005	3 565	2 765	6 160
2006	3 653	2 788	6 160
2007	3 807	2 744	5 875
2008	3 931	2 692	6 084
2009	4 042	2 612	5 885

TAUX DE RÉCUPÉRATION DES COUPURES EN POURCENTAGES

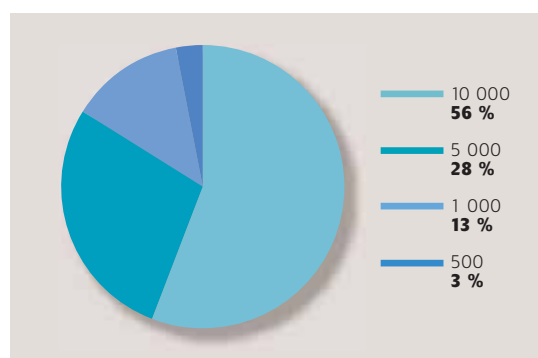
BILLETS DE	2006	2007	2008	2009
10 000	91	93	88	88
5 000	87	90	87	86
1 000	67	73	72	64
500	41	46	42	40

PART DE CHAQUE COUPURE DANS LA CIRCULATION TOTALE AU 31 DÉCEMBRE 2009

En nombre de coupures



En valeur



LES MOUVEMENTS DE BILLETS AUX GUICHETS AU 31 DÉCEMBRE 2009 (NOMBRES EN MILLIERS)

BILLETS	VERSEMENTS 2009			PRÉLEVEMENTS 2009		
	2008	2009	VARIATIONS %	2008	2009	VARIATIONS %
10 000	9 136	9 900	8,4	9 263	10 045	8,4
5 000	13 483	13 583	0,7	13 462	13 625	1,2
1 000	18 530	19 445	4,9	18 739	19 694	5,1
500	2 718	2 891	6,4	2 809	3 028	7,8
Total général	43 867	45 819	4,5	44 273	46 393	4,8

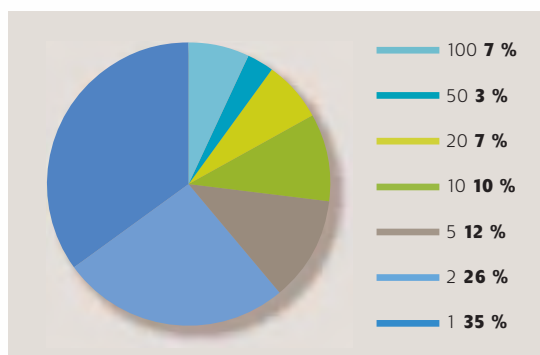
LES PIÈCES

Au 31 décembre 2009, le montant des pièces en circulation s'élevait à 3 565 millions de F CFP (29,9 millions d'euros) contre 3 423 millions de F CFP (28,7 millions d'euros) au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 4,1 % sur un an.

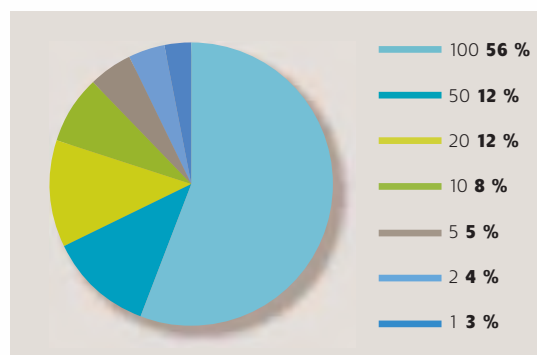
Les mouvements aux guichets de l'IEOM ont porté sur un peu plus de 25,8 millions de pièces dont 7,4 millions de pièces versées (équivalant à 60 tonnes) et 18,4 millions de pièces prélevées (équivalant à 106 tonnes), pour un montant total (prélèvements et versements) de 750 millions de F CFP (soit 6,3 millions d'euros).

PART DE CHAQUE COUPURE DANS LA CIRCULATION TOTALE AU 31 DÉCEMBRE 2009

En nombre



En valeur



PIÈCES EN CIRCULATION EN FIN D'ANNÉE

PIÈCES	2008	NOMBRE 2009	VARIATIONS %	2008	VALEUR 2009	VARIATIONS %
100	19 134	19 920	4,1	1 913	1 992	4,1
50	8 014	8 321	3,8	401	416	3,8
20	20 329	21 214	4,4	407	424	4,4
10	29 056	30 291	4,3	291	303	4,3
5	33 773	35 621	5,5	169	178	5,5
2	72 579	75 160	3,6	145	150	3,6
1	97 726	101 068	3,4	98	101	3,4
Total général	280 611	291 597	3,9	3 423	3 565	4,1

L'Institut d'émission d'outre-mer met en circulation des monnaies métalliques d'une valeur faciale de :

- 100 F CFP,
- 50 F CFP,
- 20 F CFP,
- 10 F CFP,
- 5 F CFP,
- 2 F CFP,
- 1 F CFP.

LES ACTIVITÉS GRAND PUBLIC

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret du 30/10/1935.
- Lois n° 91-1382 du 30/12/1991, 2001-420 (NRE) du 15/05/2001 et 2001-1168 (MURCEF) du 11/12/2001.
- Décrets 92-456 du 22/05/1994 et 94-284 du 6 avril 1994.
- Ordonnance n°2004-824 du 19 août 2004 et arrêté du 20 mars 2007 qui étendent le FICP dans les COM du Pacifique.

Le dispositif légal repose sur :

Un volet préventif :

- détection de l'ensemble des comptes tirés de chèques ouverts par les personnes physiques ou morales faisant l'objet d'une interdiction bancaire ou judiciaire,
- possibilité offerte à toute personne de vérifier la régularité de l'émission d'un chèque,
- information préalable par l'établissement de crédit à son client des conséquences du défaut de provision, avant de refuser le paiement d'un chèque pour ce motif.

Un volet répressif :

- interdiction d'émettre des chèques pendant 5 ans, qui peut être levée à tout moment par la régularisation de l'ensemble des chèques rejetés et le paiement, le cas échéant, d'une pénalité libératoire,
- obligation de restitution de l'ensemble des formules de chèques au banquier,
- inscription de la personne interdite dans le fichier national FCC,
- pénalités libératoires, payables au moyen de timbres fiscaux en euros,
- inscription de la personne au FICP en cas d'incidents de paiement dans les établissements de crédits dans le cadre des mesures de surendettement en Nouvelle-Calédonie.

LES FICHIERS INTERBANCAIRES

L'IEOM intervient aux côtés de la Banque de France dans le dispositif réglementaire de traitement des incidents de paiement des particuliers, tant sur les volets répressifs que préventifs de la législation.

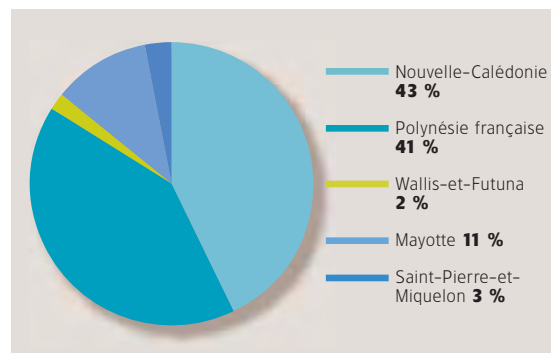
LE VOLET PRÉVENTIF

Recensement des comptes tirés de chèques des collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique et des collectivités de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le FICOM (Fichier des comptes d'outre-mer), géré par l'IEOM, centralise les informations permettant d'identifier l'ensemble des comptes, sur lesquels peuvent être tirés des chèques, détenus par les personnes physiques ou morales. Le FICOM couvre les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna) ainsi que les collectivités départementales de Mayotte et territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Obligation est faite à tous les établissements dans ces zones géographiques teneurs de tels comptes de déclarer auprès du FICOM l'intégralité de leurs opérations d'ouverture, de modification et de clôture de comptes.

Au 31 décembre 2009, le FICOM recensait ainsi dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique 489 229 comptes (+ 3 % par rapport à fin 2008).

FICOM - RÉPARTITION DU NOMBRE DE COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2009



Nouv. Calédonie • Port de Nouméa • © Tourisme Province Sud



LE VOLET RÉPRESSIF

Déclaration des incidents de paiement par chèque et des interdictions bancaires, des décisions de retrait de cartes bancaires ainsi que des incidents de remboursement des crédits aux particuliers.

L'ensemble des incidents de paiement par chèque et des décisions de retraits de cartes bancaires constatés sur le territoire national, y compris par conséquent dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, sont déclarés directement par les établissements de crédit auprès du Fichier central des chèques (FCC) géré par la Banque de France.

Les données ci-contre, extraites du FCC et portant sur les seules collectivités d'outre-mer du Pacifique, font apparaître par rapport à l'année précédente :

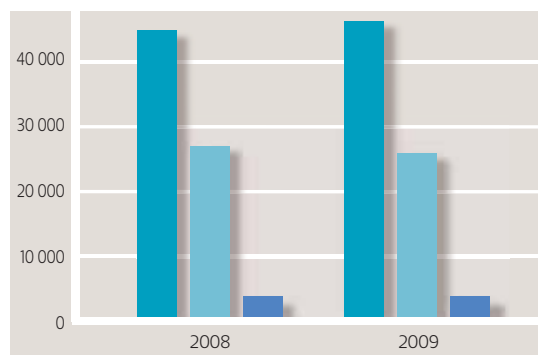
- une augmentation de 0,3 % du stock total en fin d'année d'incidents de paiement sur chèques non régularisés (75 846 incidents recensés),
- une augmentation de 9 % du stock total en fin d'année de retraits de cartes bancaires (3 304 retraits recensés),
- une diminution de 2 % du nombre total en fin d'année de personnes physiques ou morales en interdiction bancaire (10 189 personnes recensées).

Depuis 1^{er} avril 2007, le FICP (fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers) est étendu aux trois collectivités d'outre-mer du Pacifique. Ce fichier interbancaire, tenu par la Banque de France, recense les personnes physiques au nom desquelles des incidents de remboursement de crédits ont été déclarés, ainsi que les personnes physiques faisant l'objet d'une procédure de traitement d'une situation de surendettement.

Le FICOM recense l'ensemble des comptes tirés de chèques ouverts dans les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique ainsi qu'à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

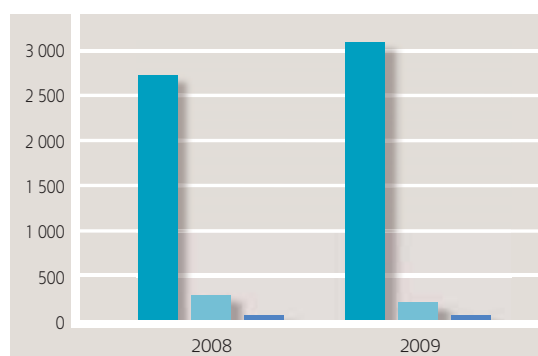
STOCKS D'INCIDENTS DE PAIEMENT SUR CHÈQUE DANS LES COM

enregistrés au FCC en fin d'année



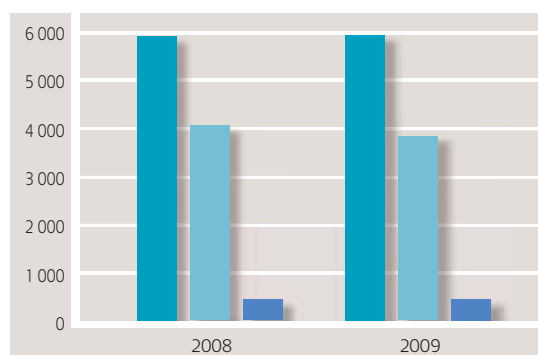
STOCKS DE DÉCISIONS DE RETRAITS DE CARTES BANCAIRES

enregistrés au FCC en fin d'année



INTERDITS BANCAIRES

inscrits au FCC en fin d'année



— Nouvelle-Calédonie
— Polynésie française
— Wallis-et-Futuna

L'EXERCICE DU DROIT D'ACCÈS AUX FICHERS

ET DU DROIT DE COMMUNICATION

L'IEOM permet aux personnes physiques et morales d'exercer leur droit d'accès aux fichiers réglementaires.

La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 prévoit que toute personne justifiant de son identité a le droit d'interroger les services ou organismes chargés de mettre en œuvre des traitements automatisés, en vue de savoir si ces traitements portent sur des informations nominatives la concernant et, le cas échéant, d'en obtenir communication et rectification si nécessaire.

Dans ce cadre, l'IEOM a permis en 2009 l'exercice par des résidents des collectivités d'outre-mer du Pacifique de plus de 600 demandes de droit d'accès au FCC et de plus de 500 au FICP.

LE DROIT AU COMPTE

Dans les collectivités d'outre-mer, la personne qui s'est vu opposer un refus d'ouverture de compte de dépôt auprès d'une banque peut s'adresser à l'agence IEOM de la collectivité où elle réside pour actionner le "droit au compte". La procédure dite du "droit au compte" permet à toute personne physique ou morale, dépourvue d'un compte de dépôt, d'obtenir l'ouverture d'un tel compte dans un établissement de crédit ou auprès des Offices des postes et télécommunications (OPT).

Le traitement des demandes d'exercice du droit au compte relève de l'IEOM, qui, après avoir vérifié la régularité des demandes, désigne soit un établissement de crédit soit l'OPT. L'établissement ainsi désigné est tenu d'ouvrir le compte.

Afin de faciliter les démarches du demandeur, l'établissement propose à ce dernier, s'il s'agit d'une personne physique, d'agir en son nom et pour son compte en transmettant la demande de désignation d'un établissement de crédit à l'IEOM, ainsi que les informations requises pour l'ouverture du compte.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Les articles L 743-2, L 753-2 et L 763-2 du code monétaire et financier qui rendent applicables aux COM du Pacifique l'article 312-1 du même Code relatif au droit au compte et aux services bancaires de base.
- Les articles D 743-2, D 753-2 et D 763-2 du Code monétaire et financier qui rendent applicables aux COM du Pacifique l'article D. 312-5 du même Code qui liste les services bancaires de base.

Les établissements ainsi désignés peuvent limiter les services liés à l'ouverture du compte de dépôt aux services bancaires de base énumérés par l'article D 312-5 du code monétaire et financier qui doivent être délivrés gratuitement.

LE TRAITEMENT

DU SURENDETTEMENT

DANS LES COLLECTIVITÉS

D'OUTRE-MER

Le gouvernement français a étendu à la Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna le traitement du surendettement dans le courant de l'année 2004.

Il faut préciser que :

- seules des mesures de prévention du surendettement (déclarations auprès du FICP) ont été fixées pour la Polynésie française ; l'adoption de procédures de traitement du surendettement relève en effet de la compétence de la collectivité d'outre-mer ;
- l'application éventuelle du dispositif à Wallis-et-Futuna pourra faire l'objet d'un texte ultérieur.

En conséquence, le dispositif de traitement des situations de surendettement est entré en vigueur au 1^{er} avril 2007 en Nouvelle-Calédonie. C'est l'IEOM qui est chargé du secrétariat de la commission.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 (article 46).
- Ordonnance n° 2004-824 du 23 août 2004.
- Décret n° 2007-43 du 10 janvier 2007 relatif au traitement des situations de surendettement des personnes physiques en Nouvelle-Calédonie, prenant effet au 1^{er} avril 2007.
- Arrêtés du Haut commissaire de Nouvelle Calédonie instituant notamment la commission de surendettement et en fixant la composition.
- Délibération n° 374 du 23 avril 2008 du gouvernement de Nouvelle Calédonie portant adaptation de mesures de procédure civile.



Nouvelle-Calédonie • Cap Wabao • © Destination Iles Loyauté

En 2009, 66 dossiers ont été déposés au secrétariat de Nouméa, en baisse de 10 % par rapport à 2008. La bonne santé de l'économie calédonienne ces dernières années et la jeunesse du dispositif de surendettement sur le territoire expliquent le nombre réduit de dossiers reçus, comparativement

à la métropole ou aux autres géographies d'outre-mer. Les décisions d'orientation de la commission tendent à 90 % vers l'ouverture d'une procédure amiable, qui a abouti, pour près d'un dossier sur deux, à la conclusion d'un plan conventionnel de redressement.

ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

	2008	2009
Réception et orientation des dossiers		
Dossiers déposés	73	66
Décisions d'orientation de la commission	57	64
Procédure classique	52	58
Orientation en PRP	5	6
Décisions d'irrecevabilité	7	5
Phase amiable		
Plans conventionnels conclus	21	32
Dossiers entièrement traités en phase amiable	64	80
Phase de recommandation		
Demandes de mise en œuvre de la phase de recommandation	20	22
Recommandations élaborées	17	25
Recommandations homologuées par le juge	13	27
Dossiers entièrement traités en phase de recommandation	18	26
Taux		
Taux de recevabilité	89 %	93 %
Taux de succès	42 %	46 %
Taux d'orientation en PRP	9 %	9 %

LES ÉCHANGES DE VALEURS

Chaque collectivité d'outre-mer du Pacifique dispose d'un système d'échanges de transactions interbancaires qui lui est propre. Ainsi ces échanges sont opérés sous une forme manuelle à Wallis-et-Futuna et en Polynésie française, au travers de Chambres de compensation.

Les échanges interbancaires sont par contre automatisés en Nouvelle-Calédonie au travers du système SIENC (Système Interbancaire d'Echanges de Nouvelle-Calédonie).

Dans le cadre de ses prérogatives définies par le Code Monétaire et Financier, l'IEOM :

- promeut la modernisation des échanges de valeurs et la mise en place de systèmes automatisés d'échanges interbancaires dans les deux principales collectivités d'outre-mer du Pacifique,
- assure sa mission de surveillance de la sécurité des moyens de paiement dans sa zone d'intervention.

LES ÉCHANGES INTERBANCAIRES DE VALEURS

L'Institut d'émission gère les chambres de compensation manuelle de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna. En Nouvelle-Calédonie l'IEOM est l'un des sept membres fondateurs du GIE SIENC qui gère le système interbancaire d'échanges.

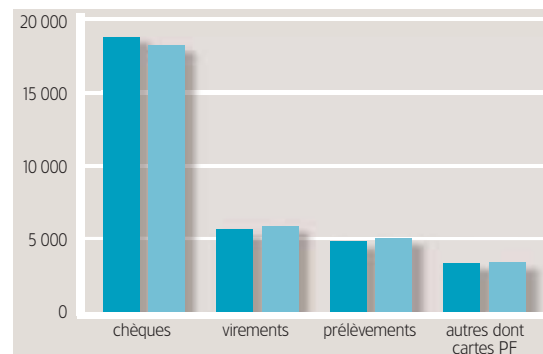
Les statistiques présentées ci-après comprennent l'ensemble des valeurs échangées en interbancaire entre les établissements dans l'ensemble des systèmes des collectivités d'outre-mer du Pacifique, soit manuellement soit sous forme automatisée. Ces chiffres n'intègrent pas les opérations intra-bancaires de la clientèle internes aux établissements bancaires.

En 2009, les statistiques montrent une faible diminution en nombre des opérations échangées en interbancaire (32,48 millions d'opérations en 2009 contre 32,54 millions en 2008, soit une diminution de - 0,18 %) et une légère augmentation en montant (26,569 milliards d'euros en 2009 contre 26,376 milliards d'euros en 2008, soit + 0,73 %). Il est à noter que ces statistiques ne tiennent pas compte des échanges interbancaires des opérations cartes (retraits et paiements) de Nouvelle-Calédonie qui sont traitées en dehors du SIENC et pour partie via la métropole.

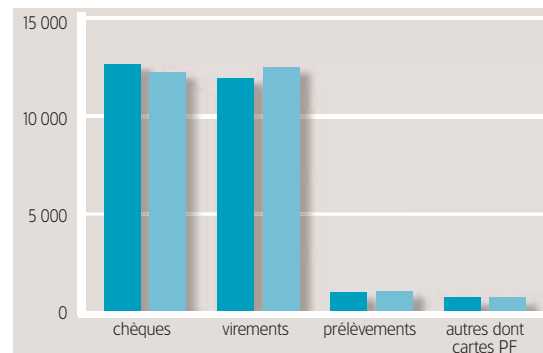
Ces statistiques font ressortir la forte proportion des échanges en volume de chèques qui, bien qu'en diminution en part relative (- 8 %), représentent encore, en 2009, 56 % des valeurs traitées, pourcentage très nettement supérieur à la part des chèques observée en métropole (environ 20 %).

Il faut également noter certaines évolutions différenciées dans les échanges interbancaires entre les deux principaux territoires du Pacifique que sont la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. En effet, si l'évolution est positive en Nouvelle-Calédonie aussi bien en volumes qu'en montants (respectivement + 0,77 % et + 2,27 %), on constate une diminution à la fois des volumes et des montants en Polynésie française (respectivement - 1,61 % et - 1,76 %).

ÉVOLUTION DU VOLUME DES OPÉRATIONS ÉCHANGÉES EN 2008 ET 2009 en milliers d'opérations



ÉVOLUTION DU MONTANT DES OPÉRATIONS ÉCHANGÉES EN 2008 ET 2009 en millions d'euros



■ 2008
■ 2009

LA MODERNISATION ET LA SÉCURISATION DES SYSTÈMES D'ÉCHANGES INTERBANCAIRES

À la fois garant du bon fonctionnement des systèmes interbancaires et participant aux échanges, l'IEOM a initié une démarche de modernisation et de sécurisation des systèmes d'échanges dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Le Système Interbancaire d'Echanges de Nouvelle-Calédonie (le SIENC) a commencé son activité le 30 mai 2005. Ce système s'inspire largement des normes nationales d'échanges du système métropolitain (CORE) tout en préservant certaines spécificités tenant compte du contexte local et répondant aux attentes de la communauté bancaire de la place. Aujourd'hui ce système fonctionne à la satisfaction de tous les acteurs concernés, avec un bon niveau de sécurité.

En collaboration avec la Banque de France, la mission de surveillance de l'IEOM s'est traduite depuis 2006 par la mise en place en Nouvelle-Calédonie des procédures liées au Référentiel Sécurité Chèques et par l'autoévaluation annuelle des établissements au travers des réponses au questionnaire associé à ce référentiel.

Quant au Système Interbancaire d'Echanges de Polynésie Française (le SIEPF), les travaux de mise en œuvre de ce futur système sont entrés dans une phase active à la fin de l'année 2009, pour un démarrage de l'activité prévue début 2011.

Bien que non concernés par la mise en place de SEPA (Single Euro Payments Area), les territoires du Pacifique respectent, par ordonnances d'application, certains Règlements et certaines Directives européens. Ainsi la décision de la Commission Européenne du 26 novembre 2009 autorise la France à conclure un accord avec Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française et Wallis-et-Futuna pour que les virements de fonds effectués entre la France et chacun de ces territoires soient traités comme des virements de fonds à l'intérieur de la France, conformément au règlement (CE) n° 1781-2006 du Parlement européen et du Conseil.

L'ordonnance n° 2009-102 propose donc d'instaurer dans ces PTOM des règles équivalentes à celles édictées par le règlement communautaire du 15 novembre 2006. L'objectif est de garantir la traçabilité des virements de fonds sur l'ensemble du territoire de la République. Les virements de fonds entre les PTOM et le reste de la France seront traités comme



Wallis-et-Futuna • Photo A. C. Talbot

des virements intracommunautaires. En outre, les établissements financiers implantés dans ces territoires ne seront pas tenus, comme c'est le cas pour les virements vers les pays tiers, de fournir des informations complètes sur le donneur d'ordre, mais bénéficieront d'un régime d'équivalence permettant de fournir une information simplifiée, à l'instar de ce qui se pratique dans l'Union européenne.

De même, l'ordonnance n° 2010-11 du 7 janvier 2010 porte sur l'extension et l'adaptation de l'ordonnance n° 2009-866 du 15 juillet 2009, transposant la Directive sur les Services de Paiement en droit français. Cette ordonnance indique que les droits et obligations liés à l'utilisation et à la prestation de services de paiement s'appliqueront aux services de paiement fournis, en euros et en francs CFP, par des prestataires de services de paiement situés dans les collectivités du Pacifique. Le délai maximum d'exécution des opérations de paiement est fixé à 4 jours. Donc la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna sont tenus de respecter cette ordonnance issue de la DSP avec ces adaptations spécifiques.

Wallis-et-Futuna • Photo R. Coffre



LE TRAITEMENT DES OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DU TRÉSOR PUBLIC

L'IEOM offre aux comptables publics une palette étendue de services de paiement et d'encaissement exception faite, toutefois, de la mise à disposition de formules de chèques et de cartes bancaires. Ces exceptions tiennent à la nature de la clientèle, composée uniquement de comptables du Trésor, des Impôts et des Douanes, qui ne peuvent utiliser ces deux moyens de paiement.

Pour l'échange et le règlement des moyens de paiement qui transitent par son intermédiaire, l'IEOM accède aux systèmes d'échanges interbancaires locaux en tant que participant direct à ces systèmes.

En 2009, l'IEOM a traité pour compte du Trésor avec les établissements de crédit 2,2 millions d'opérations (principalement des virements et des chèques à l'encaissement) pour un montant total de 1 224 milliards de francs pacifique, ou 10,26 milliards d'euros, soit une progression par rapport à 2008 de 2,8 % en volumes et de 0,04 % en capitaux.

En Nouvelle-Calédonie, le nombre d'opérations du Trésor public s'est accru de 3,2 %, avec une très légère baisse en valeur (- 0,80 %). Il faut souligner une diminution relative de la part des chèques, compensée par l'augmentation des virements et des prélèvements. La progression en volume et en valeur des prélèvements trouve sa principale explication dans la mise en place en février 2009 des avis de prélèvement du Trésor public pour la mensualisation du paiement de l'IRPP (+ 62 000 opérations et + 2,6 milliards de francs CFP) et dans une moindre mesure dans la baisse des TIP (phénomène de substitution).

En Polynésie française les volumes ont augmenté de 2,3 % et les montants globaux de 1,63 %. Cette disparité tient à la baisse du montant moyen des chèques de l'ordre de 4,5 %. Le tableau ci-dessous reprend les statistiques relatives au montant des transferts publics ayant transité par l'IEOM en 2008 et 2009. Elles correspondent aux nivellements décennaux du compte du Trésor public ouvert dans les livres de l'IEOM :

TRANSFERTS PUBLICS AYANT TRANSITÉ PAR L'IEOM EN MILLIONS D'EUROS

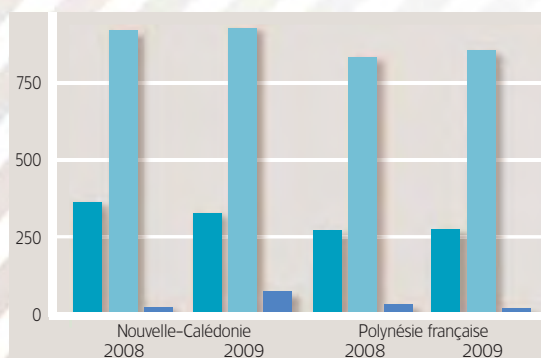
	NOUVELLE-CALÉDONIE			POLYNÉSIE FRANÇAISE			WALLIS-ET-FUTUNA			TOUTES COM		
	2008	2009	VAR. %	2008	2009	VAR. %	2008	2009	VAR. %	2008	2009	VAR. %
Reçus de métropole	1 004	1 298	29,3	549	565	2,9	9	7	- 22,2	1 562	1 870	19,7
Émis vers métropole	388	137	- 64,7	334	237	- 29	7	13	71,4	729	387	- 46,9
Transferts nets	616	1 161	88,5	215	328	52,6	2	- 6	- 400	833	1 483	78

Globalement, le montant des transferts publics nets vers les collectivités d'outre-mer, ayant transité par l'IEOM, a fortement

augmenté en 2009 (+ 78 %).

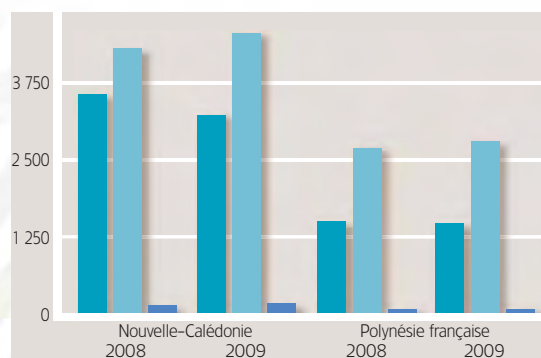
OPÉRATIONS TRAITÉES POUR LE TRÉSOR PUBLIC

en milliers d'opérations



OPÉRATIONS TRAITÉES POUR LE TRÉSOR PUBLIC

en millions d'euros



Chèques
Virements
Autres

LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES

Dans le cadre de son rôle d'observatoire des entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique, l'IEOM recueille, analyse et diffuse tout un ensemble d'informations relatives aux entreprises situées dans sa zone d'intervention. Il procède notamment :

- à la collecte et au retraitement des documentations comptables et annonces légales ;
- à la centralisation des crédits bancaires, y compris des crédits douteux et des arriérés de cotisations sociales ;
- au recensement des incidents de paiement sur effets.

Ces données individuelles, une fois retraitées et analysées, ne sont accessibles qu'aux établissements de crédit, sur la partie sécurisée du site internet de l'IEOM (www.ieom.fr). Elles sont également exploitées de manière plus globale pour éclairer les différents acteurs économiques et sociaux (pouvoirs publics, instituts de statistiques, organisations professionnelles, etc.) sur la situation économique et financière des entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Nouvelle-Calédonie • Sun Princess à Lifou • © Kenua



LES DONNÉES COMPTABLES, FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

A partir des éléments communiqués par les établissements de crédit et les entreprises ainsi que des informations de nature juridique soumises à publication légale, l'IEOM établit pour les entreprises de sa zone d'intervention une cotation traduisant son appréciation de la situation financière de l'entreprise.

LE DISPOSITIF DE COTATION DES ENTREPRISES

La cotation permet :

- à l'entreprise, de connaître l'appréciation de sa santé financière par la banque centrale ;
- aux établissements de crédit, de disposer d'une information utile à l'analyse de leurs risques ;
- à l'IEOM, de sélectionner les créances admissibles aux dispositifs de refinancement par la voie du réescompte qu'il met à la disposition des établissements de crédit.

La cotation bénéficie d'une validité de 21 mois à compter de la date d'arrêt de la dernière documentation comptable disponible, mais peut être révisée à tout moment sur la base d'éléments nouveaux portés à la connaissance de l'IEOM.

La cotation se présente sous la forme de 3 caractères alphanumériques (voir page suivante), et est par ailleurs assortie d'un énoncé succinct, le code BRIDJES, des principaux motifs qui en justifient l'attribution.

Pour de plus amples informations concernant le dispositif de cotation de l'IEOM, une plaquette récapitulative est proposée en téléchargement sur le site internet de l'IEOM (www.ieom.fr) à la rubrique "**Entreprises**".

La cotation est une appréciation synthétique de la situation financière d'une entreprise quelle que soit sa nature juridique (SA, SARL, SNC, SAS, GIE, SCI etc.), en particulier de sa solvabilité à court terme. Elle est communiquée à la fois à l'entreprise cotée et aux établissements de crédit adhérents de la cotation IEOM.

1. UNE COTE D'ACTIVITÉ

(INDIQUE LE NIVEAU DE CHIFFRE D'AFFAIRES - CA)

- A** CA \geq 120 milliards F CFP
- B** 24 milliards \leq CA < 120 milliards F CFP
- C** 12 milliards \leq CA < 24 milliards F CFP
- D** 6 milliards \leq CA < 12 milliards F CFP
- E** 3,6 milliards \leq CA < 6 milliards F CFP
- F** 1,2 milliard \leq CA < 3,6 milliards F CFP
- G** 240 millions \leq CA < 1,2 milliard F CFP
- H** 120 millions \leq CA < 240 millions F CFP
- J** CA < 120 millions F CFP
- X** CA inconnu ou se rapportant à un exercice clôturé depuis plus de 21 mois
- N** Niveau d'activité non significatif

2. UNE COTE DE CRÉDIT

(TRADUIT L'APPRÉCIATION PORTÉE PAR L'IEOM SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE)

- 3** Cote d'excellence, il s'agit de la meilleure appréciation de l'IEOM sur la qualité du crédit de l'entreprise.
- 4** Appréciation globalement favorable sur l'entreprise, dont la capacité à honorer ses engagements financiers apparaît satisfaisante en dépit de quelques éléments de fragilité ou d'incertitude.
- 5** Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves.
- 6** Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves graves.
- 0** Absence de documentation comptable récente ou niveau d'activité non significatif.

3. UNE COTE DE PAIEMENT

(INDIQUE LA RÉGULARITÉ DES PAIEMENTS)

- 7** Paiements réguliers au cours des six derniers mois ou incidents déclarés de faible importance.
- 8** Difficultés de trésorerie non susceptibles de mettre en péril l'entreprise.
- 9** Graves difficultés de trésorerie compromettant la solvabilité de l'entreprise.

4. LE BRIDJES

- B** Bilan, analyse de la structure financière
- R** Compte de résultat, analyse de la rentabilité
- I** Incidents de paiement sur effets et déclaration de cessation de paiement
- D** Situation des représentants légaux
- J** Perte de la moitié du capital social
- E** Environnement commercial ou financier
- S** Décision de justice

EXEMPLE

L'attribution d'une cotation H47 accompagnée d'un code BRIDJES 1100000 signifie que le chiffre d'affaires de l'entreprise est compris entre 120 et 240 millions de F CFP (cote d'activité H).

Au vu de sa dernière documentation comptable, l'IEOM porte une appréciation globalement favorable sur cette entreprise en dépit de quelques signes de fragilité (cote de crédit 4), notamment au niveau de sa structure de bilan et de son compte de résultat (les lettres B et R du code BRIDJES sont renseignées à 1).

Enfin, elle ne présente pas de difficultés de trésorerie ou de paiement (cote de paiement 7).

Polynésie française • Artisanat marquisien • © Tahiti-Press



STATISTIQUES DE RÉPARTITION

DES COTATIONS ATTRIBUÉES

Au 31 décembre 2009, plus de 17 000 entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique étaient enregistrées dans les bases de l'IEOM, dont 12 000 entreprises étaient recensées dans la base cotation de Nouvelle-Calédonie, 5 000 dans celle de Polynésie française et 50 dans celle de Wallis-et-Futuna.

Un cinquième des entreprises recensées dans cette base étaient cotées significativement, *i.e.* avec une cote de crédit différente de 0, soit 3 620 entreprises. Parmi celles-ci, plus des deux tiers bénéficient d'une cotation favorable (cote de crédit 3 ou 4 ainsi que les cotes de crédit 0 assorties d'une cote de paiement 7). Par ailleurs, les entreprises ayant une cote péjorative (cote de crédit 5 ou 6 ou 0 et/ou cote de paiement 8 ou 9) représentent 32 % de l'ensemble des cotations valides de l'IEOM.

COTATIONS

	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	WALLIS-ET-FUTUNA	TOTAL COM DU PACIFIQUE
Nombre d'entreprises recensées par les instituts statistiques	49 437	40 395	ND	49 443
Nombre de clients recensés	12 153	4 933	52	17 138
Nombre de cotations sur la base d'un bilan valide	2 156	1 447	17	3 620
Nombre d'entreprises ayant des encours bancaires recensés	10 686	5 629	62	16 377
Nombre d'entreprises cotés sur la base d'un bilan ayant des encours bancaires recensés	1 693	1 188	12	2 893
Part des cotes favorables par rapport aux cotations valides	62 %	67 %	67 %	68 %
Part des cotes défavorables par rapport aux cotations valides	38 %	33 %	33 %	32 %

Sources : ISPF, ISEE, IEOM.

LES RISQUES BANCAIRES

“ENTREPRISES”

Conformément aux dispositions du règlement n° 86-09 du CRBF¹, l'IEOM procède dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique à la centralisation des risques bancaires, *i.e.* des crédits bancaires, des créances douteuses, des opérations de crédit-bail et de location assorties d'une option d'achat ainsi que des arriérés de cotisations sociales. Il s'agit d'un dispositif de prévention du risque de crédit géré par l'IEOM, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire, qui a pour finalité de permettre :

- aux établissements de crédit, d'évaluer l'endettement global des clients pour lesquels ils déclarent des encours ;
- à l'IEOM, de compléter son appréciation en vue de la cotation des entreprises, mais aussi, à titre prudentiel, de suivre le risque de contreparties des établissements de crédit de sa zone et, à un niveau macro-économique, d'apprécier l'évolution des risques portés sur les différents secteurs d'activité.

¹ Comité de la réglementation bancaire et financière.

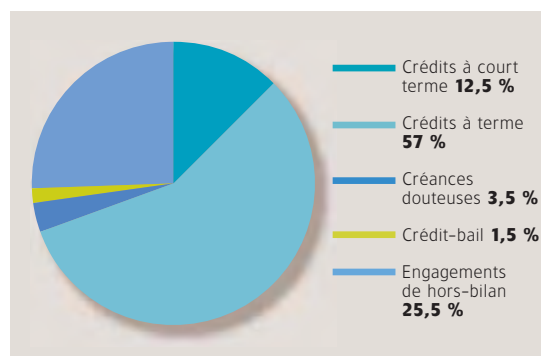


ÉVOLUTION DES RISQUES BANCAIRES DES ENTREPRISES

Sur un an, l'encours global des risques sur les entreprises, hors engagements de hors-bilan et toutes collectivités confondues, a progressé de 5 % pour s'établir à plus de 548 milliards de F CFP à fin 2009. Par géographie toutefois, la situation est contrastée : les encours en Nouvelle-Calédonie poursuivent leur croissance continue (+ 12 %) alors qu'ils enregistrent une baisse de 5 % en Polynésie française, notamment sur les crédits à terme. Toutes zones confondues, plus de la moitié de ces encours (60 %) sont constitués de crédits à moyen et long termes. Les engagements de hors-bilan enregistrent pour leur part une progression de 5 % et représentent le quart du total des risques recensés dans les COM du Pacifique à fin 2009.

CRÉDITS BANCAIRES

Répartition par catégorie au 31 décembre 2009
toutes COM confondues



RISQUES BANCAIRES SUR LES ENTREPRISES À FIN DÉCEMBRE (EN MILLIARDS DE F CFP)

	WALLIS-ET-FUTUNA				NOUVELLE-CALÉDONIE			
	2006*	2007*	2008	2009	2006*	2007*	2008	2009
Crédits à court terme	0,47	0,41	0,40	0,14	41,10	43,16	49,01	46,80
Crédits à terme	0,82	0,73	0,70	1,47	173,10	203,72	239,10	279,10
Créances douteuses	0,37	0,35	0,32	0,33	10,83	9,66	8,84	9,83
Crédit-bail	-	-	-	-	9,95	11,12	10,18	8,96
Total	1,66	1,49	1,42	1,94	234,96	267,66	307,13	344,69
Engagements de hors-bilan	0,20	0,18	0,18	0,31	73,9	80,44	83,42	109,90

* Chiffres rectifiés.

Source : IEOM - Service central des risques.

	POLYNÉSIE FRANÇAISE				TOUTES COM DU PACIFIQUE			
	2006	2007	2008	2009	2006*	2007*	2008	2009
Crédits à court terme	53,31	49,19	53,71	47,11	94,89	92,76	103,12	94,05
Crédits à terme	124,85	137,48	147,65	139,79	298,74	341,93	387,45	420,36
Créances douteuses	7,95	7,87	9,80	13,19	19,15	17,88	18,96	23,35
Crédit-bail	3,23	2,59	1,60	1,51	13,18	13,71	11,78	10,47
Total	189,33	197,13	212,76	201,60	425,95	466,28	521,31	548,23
Engagements de hors-bilan	54,02	48,22	59,14	79,94	128,14	128,84	142,74	190,15

* Chiffres rectifiés.

Source : IEOM - Service central des risques.

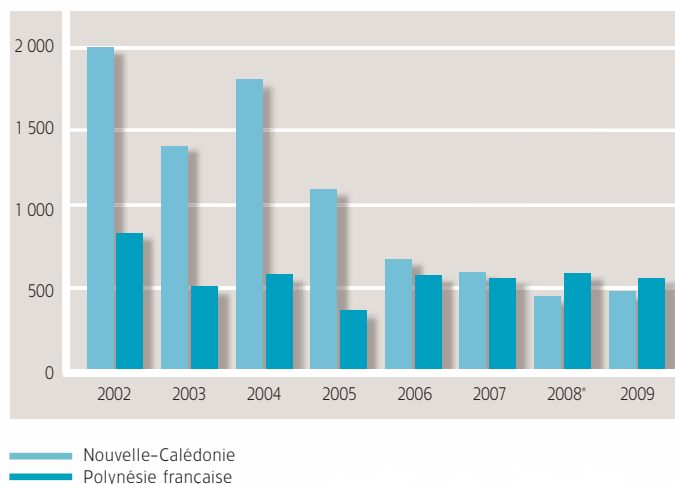
LES INCIDENTS DE PAIEMENT SUR EFFETS DE COMMERCE

En application du règlement n° 95-03 du CRBF, l'IEOM centralise les incidents de paiement sur effets déclarés sur les entreprises ayant leur siège social dans l'une des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique.

La centralisation des incidents de paiement sur effets représente un outil supplémentaire d'appréciation de la vulnérabilité d'une entreprise, au service des établissements de crédit et de l'IEOM (il s'agit en effet d'un élément déterminant pour l'attribution d'une cotation).

Sur un an, le stock total d'incidents de paiement dans les trois COM du Pacifique – dont l'évolution est retracée dans le graphique ci-contre – est stable à fin décembre 2009. Si les volumes évoluent peu en Polynésie française sur les quatre dernières années, une inflexion de tendance est plus nette en Nouvelle-Calédonie, où le stock a légèrement progressé à fin d'année 2009, après six années de baisse substantielle.

EVOLUTION DU STOCK¹ D'INCIDENTS DE PAIEMENTS SUR EFFETS DE COMMERCE EN NOMBRE



— Nouvelle-Calédonie
— Polynésie française

¹ Stock sur 60 semaines.
* Chiffre rectifié.

Le SERVICE CENTRAL DES RISQUES (SCR)

Selon la note d'instruction aux établissements de crédit n°02/2003, doivent être déclarés au SCR :

- tous les crédits (y compris ceux déclassés en douteux) contractés auprès d'un établissement de crédit situé dans la zone d'émission ;
- les crédits (y compris ceux déclassés en douteux) octroyés par des établissements de crédit hors zone d'émission dès lors que ces crédits se rapportent à des entreprises ayant leur siège social dans l'une des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique ;
- les arriérés de cotisations sociales détenus auprès des caisses locales de sécurité sociale.

Seuils de déclaration :

- les crédits bancaires d'un montant supérieur à 2,5 millions de F CFP sont déclarés individuellement, par exception, les créances douteuses sont déclarées au premier millier de F CFP ;
- les crédits bancaires inférieurs à ce seuil sont déclarés collectivement, regroupés par secteur d'activité ;
- les arriérés de cotisations sociales d'un montant cumulé supérieur à un million de F CFP sont déclarés.



LE COÛT DU CRÉDIT

L'ÉVOLUTION DU COÛT DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

TAUX DE BASE BANCAIRE

Le taux de base bancaire sert de référence à la tarification de certains crédits à court et moyen termes consentis aux entreprises. Il reste une référence dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique pour la fixation des conditions de sortie des concours à taux variable, mais il est progressivement remplacé par des taux de marché comme l'EONIA ou l'EURIBOR 1 ou 3 mois.

Le taux de base bancaire en Polynésie française a été ramené de 7,6 % à 7,1 % depuis le 1^{er} juillet 2009 alors qu'en Nouvelle-Calédonie, il est demeuré relativement stable à 8,23 % depuis le 31 mars 2009.

Nouvelle Calédonie • Kuto Bay Aerial • © Tourisme Province Sud



TAUX MOYENS

Le mouvement de hausse des taux de marché, observé depuis le milieu de l'année 2005, s'est brutalement inversé à partir du dernier trimestre 2008 pour atteindre les niveaux les plus bas de ces dernières années. Cette évolution résulte d'une nette détente des taux directeurs des principales banques centrales en réponse à la crise financière et aux tensions intervenues sur les marchés financiers et monétaires. Dans ce contexte, les conditions débitrices appliquées aux emprunteurs par les banques se sont aussi orientées à la baisse à partir de l'automne 2008.

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, les principales évolutions sont les suivantes :

- sur l'année 2009, on observe une convergence des conditions de crédit entre les deux géographies principales ;
- la baisse des taux moyens est globalement plus marquée en Polynésie française sur les deux dernières enquêtes, en particulier sur les crédits à moyen et long termes dont les conditions ont diminué de 200 points de base entre juillet 2008 et juillet 2009.

L'Institut d'émission procède à des enquêtes périodiques destinées à apprécier le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers.

Réalisées chaque semestre sur une période de deux mois, ces enquêtes recensent l'ensemble des concours accordés par les établissements de crédit, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées et du crédit-bail.

Compte tenu de la taille parfois restreinte des échantillons analysés, les résultats de ces enquêtes doivent être interprétés avec prudence.



Nouvelle-Calédonie • Coral Palm Island • © Tourisme Point Sud

En termes d'écart de taux entre la métropole et les collectivités d'outre-mer du Pacifique, les évolutions de taux en 2009 ont conduit à :

- une convergence des taux moyens entre les collectivités d'outre-mer du Pacifique et ceux de la métropole sur les crédits à moyen et long termes et pour les découverts ; le différentiel sur les crédits à moyen et long termes s'établit à

61 points de base avec la Nouvelle-Calédonie et de 19 points de base avec la Polynésie française ; sur les découverts, les taux moyens observés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique se situent désormais au même niveau que ceux de la métropole ;

- un accroissement du différentiel de taux moyen sur les opérations d'escompte lié à une baisse plus significative des taux en métropole.

EVOLUTION DU COÛT DU CRÉDIT (EN POURCENTAGES)

	JANV. 05	JUIL. 05	JANV. 06	JUIL. 06	JANV. 07	JUIL. 07	JANV. 08	JUIL. 08	JANV. 09	JUIL. 09
Escompte										
Polynésie française	7,23	5,93	5,31	6,31	6,90	6,37	7,28	7,78	7,66	6,10
Nouvelle Calédonie	6,22	5,89	6,28	6,51	6,73	7,10	6,84	7,33	7,19	5,58
Métropole ¹	5,31	5,44	5,47	5,52	5,93	6,57	6,22	7,21	5,64	2,90
Découvert										
Polynésie française	5,01	5,01	6,01	5,34	7,55	6,39	6,58	7,30	4,67	4,27
Nouvelle Calédonie	5,70	5,51	4,86	6,48	6,02	6,49	7,20	6,68	5,17	4,42
Métropole ²	6,23	5,47	7,03	6,69	6,58	7,04	7,12	7,26	5,98	4,42
Autres crédits court terme										
Polynésie française	4,39	5,09	4,37	5,19	5,55	6,94	6,94	6,85	5,99	
Nouvelle Calédonie	5,73	4,89	5,73	5,75	6,31	6,95	6,06	6,29	4,91	4,70
Métropole ³	3,79	4,05	4,10	4,42	5,07	5,58	5,53	6,11	4,24	2,75
Crédits à moyen et long termes										
Polynésie française	4,60	4,21	4,78	4,94	5,22	5,53	5,78	6,24	5,79	4,23
Nouvelle Calédonie	4,78	4,80	4,79	5,24	5,35	5,52	5,83	5,86	5,40	4,65
Métropole ⁴	3,92	3,61	3,58	3,95	4,23	4,55	4,91	5,10	5,03	4,04

Les taux de la Métropole sont issus de l'enquête de la Banque de France selon les tranches suivantes :

- ¹ taux de la 2^{ème} tranche,
- ² taux de la 3^{ème} tranche,
- ³ et ⁴ taux de la 4^{ème} tranche.



L'ÉVOLUTION DU COÛT DU CRÉDIT AUX PARTICULIERS

Alors que sur l'année 2008 le taux moyen global des crédits aux particuliers s'est maintenu à un niveau relativement stable en Polynésie française et a connu une hausse en Nouvelle-Calédonie, il s'est clairement orienté à la baisse au premier semestre 2009 dans les deux géographies. La baisse ayant toutefois été moins prononcée qu'en métropole, le différentiel

de taux avec cette dernière s'est accru (109 points de base en Nouvelle-Calédonie et 200 points de base pour la Polynésie française). En métropole, le taux moyen des crédits aux particuliers connaît une baisse de 91 points de base sur le premier semestre 2009.

La Polynésie française continue d'afficher les conditions de crédit aux particuliers les plus élevées avec un écart de plus de 90 points de base avec la Nouvelle-Calédonie sur la dernière enquête.

ÉVOLUTION DU COÛT DU CRÉDIT (EN POURCENTAGES)

	JANV. 05	JUIL. 05	JANV. 06	JUIL. 06	JANV. 07	JUIL. 07	JANV. 08	JUIL. 08	JANV. 09	JUIL. 09
Polynésie française										
Prêts immobiliers	5,73	5,49	5,29	5,31	5,34	5,52	5,98	6,20	6,03	5,54
Prêts immobiliers relais	6,56	5,92	5,33	5,33	- ¹	5,23	5,99	6,41	6,63	5,65
Prêts personnels < 181 920 F CFP	14,12	13,40	13,78	14,18	14,58	14,48	11,80	13,50	12,00	12,68
Découverts et achats / ventes à tempérament	10,56	9,68	9,02	9,16	9,30	9,00	9,34	9,99	9,97	9,64
Prêts personnels > 181 920 F CFP	7,96	7,92	7,24	7,35	7,46	7,74	8,45	8,43	8,55	7,78
TMPG	7,96	7,35	6,84	6,94	7,04	7,24	7,78	8,05	7,96	7,31
Nouvelle-Calédonie										
Prêts immobiliers	5,06	4,90	4,83	4,80	4,86	5,04	5,11	5,44	5,84	5,32
Prêts immobiliers relais	5,74	5,68	4,51	4,60	5,41	5,32	5,40	5,29	5,50	4,06
Prêts personnels < 181 920 F CFP	10,82	9,54	10,42	10,15	11,65	11,86	10,51	14,83	18,50	17,11
Découverts et achats / ventes à tempérament	9,90	9,89	9,98	10,05	10,33	9,49	10,60	9,69	10,94	10,29
Prêts personnels > 181 920 F CFP	6,92	6,28	6,16	6,37	6,55	6,81	7,09	7,51	7,77	7,39
TMPG	6,23	6,02	5,97	5,98	6,23	6,27	6,36	6,58	7,08	6,40
Métropole										
Prêts immobiliers	4,00	3,69	3,52	3,80	3,98	4,21	4,70	4,84	5,07	4,17
Découverts	9,92	9,88	10,83	10,19	10,26	10,71	10,81	11,01	11,00	10,61
Prêts consommation	6,35	6,17	6,21	6,07	6,46	6,62	7,15	7,30	7,49	6,71
TMPG	5,10	4,70	4,81	4,90	5,15	5,42	5,85	6,06	6,22	5,31

¹ Aucun prêt immobilier relais octroyé au cours de la période de l'enquête en Polynésie française.

LA MÉDIATION DU CRÉDIT

La médiation du crédit s'intègre dans le dispositif d'accueil et d'aide des entreprises confrontées à des problèmes de financement. Elle s'adresse plus précisément aux entreprises qui se sont vues opposer un refus récent de financement. Le médiateur national du crédit, désigné par le Président de la République, et son équipe s'appuient sur le réseau des médiateurs départementaux, fonction qui a été attribuée aux directeurs de l'IEOM pour les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique.

L'intervention du médiateur territorial ressort principalement d'une fonction de facilitateur qui répond au souci d'éviter de laisser seule une entreprise confrontée à un problème de financement en tentant, après examen de sa situation concrète (en s'assurant de la viabilité de l'entreprise), de mettre les parties en relation (entreprises, banquiers, assureurs-crédit) en proposant des solutions chaque fois que cela est possible.

Comme en métropole et selon les mêmes principes, le dispositif de la médiation du crédit a été opérationnel dans l'ensemble des collectivités territoriales du Pacifique en novembre 2008.

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, la première année de la médiation n'a pas connu un niveau d'activité élevé : moins d'une trentaine de sollicitations ont été enregistrées, essentiellement en Polynésie française. Pour ce territoire, 12 des 16 dossiers acceptés ont connu une issue positive, une entité concentrant l'essentiel des encours et emplois concernés (encours de 23 millions d'euros, 700 emplois préservés). En Nouvelle-Calédonie, le dispositif a enregistré cinq succès (sur 6 dossiers éligibles), ce qui a permis de conforter l'activité d'une soixantaine d'emplois pour un encours de crédit de 0,6 million d'euros. Aucun dossier n'a été déposé à Wallis-et-Futuna.



Nouvelle-Calédonie • Plage de Kiamu • © Destination Iles Loyauté

	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	TOTAL	POURCENTAGE	POURCENTAGE NATIONAL
Dossiers reçus	8	19	27	-	-
Dossiers refusés	2	3	5	19	17
Dossiers acceptés	6	16 ¹	22	81	83
Dossiers traités	5	15	20	-	-
Succès	4	12	16	80	64
Echecs	1	3	4	20	36
Dossiers en cours	1	0	1	-	-

Données au 31 décembre 2009.

¹ Un dossier accepté et clôturé en cours de médiation par l'entreprise.

LA BALANCE DES PAIEMENTS

La balance des paiements d'un pays ou d'une zone économique est l'état statistique qui récapitule de façon systématique les transactions économiques et financières entre les résidents du pays - ou de la zone économique - considéré et les non-résidents au cours d'une période déterminée.

Permettant de quantifier chaque catégorie d'opérations en fonction de règles méthodologiques définies par des organismes internationaux, mais aussi d'évaluer de façon globale l'insertion d'un pays dans son environnement extérieur, la balance des paiements constitue un instrument unique pour l'analyse et la conduite des politiques économiques et monétaires. S'il existe des indicateurs partiels parfois plus précis, plus détaillés, disponibles sous de meilleurs délais, aucun d'entre eux cependant ne donne une vision aussi globale des relations entre un territoire et son environnement.

La balance des paiements a une telle importance pour la prévention des crises financières et des crises de change que c'est le Fonds monétaire international (FMI), chargé par ses statuts de veiller au bon fonctionnement du système monétaire et financier international, qui est responsable depuis sa création de la méthodologie et de la collecte mondiale des statistiques de balance des paiements.

Le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie avait chargé dès 1998 l'Institut d'émission d'outre-mer d'établir, en liaison avec la Banque de France, des balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française afin de mettre l'appareil statistique français en conformité

avec la réglementation européenne. Selon la décision du 26 juillet 1991 de la Commission des Communautés européennes, les collectivités d'outre-mer du Pacifique n'appartiennent pas au territoire économique de l'Union européenne ; il était donc nécessaire de pouvoir isoler leurs échanges au sein de la balance des paiements de la France et, en pratique, d'établir leurs propres balances des paiements.

Depuis 2009, la loi n° 2009-594 pour le développement économique des outre-mer du 27 mai 2009 charge "l'Institut d'émission d'outre-mer [d'établir] la balance des paiements des territoires relevant de sa zone d'émission (article 56). Il est habilité à se faire communiquer tous les renseignements qui lui sont nécessaires pour l'exercice de cette mission par les établissements et les entreprises exerçant leur activité sur ces territoires."

L'IEOM a donc pris en charge l'ensemble de la confection des balances des paiements en 2009. A cette occasion, de nombreux travaux ont été effectués :

- importation à l'IEOM des programmes de confection gérés par la Banque de France,
- établissement "en binôme" avec la Banque de France des balances de l'année 2008 et du 1^{er} semestre 2009,
- publication d'une note expresse "Balances des paiements 2008 de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française" synthétisant l'information contenue dans les deux rapports annuels,
- lancement d'une mise à niveau méthodologique,
- recrutement de déclarants directs généraux.



Nouvelle-Calédonie • Photo SIC - Marc Le Chélar



Polynésie française • Le quai Hao : Direction de l'équipement

LES INSTRUMENTS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

L'Institut d'émission contribue à orienter la politique de crédit dans les collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique en agissant sur des leviers qui lui sont propres, parmi lesquels le mécanisme du réescompte et la modulation du régime des réserves obligatoires sur les emplois. Par ailleurs, il propose aux établissements de crédit des instruments leur permettant d'optimiser la gestion de leur trésorerie : facilité de dépôt, facilité d'escompte de chèques et facilité de prêt marginal.

LA COTE DE REFINANCEMENT

L'IEOM attribue à toute entreprise qu'il connaît dans son système d'information une cote de refinancement. Cette

cote permet de déterminer si tout ou partie des crédits octroyés à une entreprise sont admissibles aux différents modes d'intervention de l'IEOM.

Cette cote est notamment fonction du secteur économique et de la localisation de l'entreprise, ainsi que de l'attribution des cotes d'activité, de crédit et de paiement. Les créances sur une entreprise localisée dans une Zone Économiquement Défavorisée (ZED) au sens de l'IEOM, sont susceptibles de bénéficier du réescompte et de ne pas donner lieu à la constitution de réserves obligatoires, et ce quel que soit le secteur économique de cette entreprise.

	COTES DE REFINANCEMENT	MODES D'INTERVENTION		
		ADMISSIBILITÉ AU DISPOSITIF DU RÉESCOMPTE	ADMISSIBILITÉ AUX DISPOSITIFS DE GARANTIE	DISPENSE DE CONSTITUTION DE RÉSERVES OBLIGATOIRES
R	Appartenance à un secteur économique prioritaire. Cote activité F, G, H, J ou N. Cote de crédit 3, 4 ou 5 et cote de paiement 7 ou 8.	oui	non	oui
P	Très Petite entreprise : appartenance à un secteur économique prioritaire, cote activité J ou N. Cote de crédit 0 et cote de paiement 7 ou 8.	oui dans la limite de 5 MF CFP	non	oui
T	Cote Temporaire - entreprise de création récente : appartenance à un secteur économique prioritaire. Cote activité F, G, H, J ou N. Cote de crédit 0, 3, 4 ou 5 et cote de paiement 7 ou 8.	oui	non	oui
G	Appartenance à un secteur économique non prioritaire. Cote activité A, B, C, D, E, F ou G. Cote de crédit 3 et cote de paiement 7.	non	oui	oui
H	Appartenance à un secteur économique non prioritaire. Cote activité H, J ou N. Cote de crédit 0, 3, 4 ou 5 et cote de paiement 7 ou 8.	non	non	oui
N	Entreprise dont les créances sont exclues de tous les modes d'intervention. Cote de crédit 6 et/ou cote de paiement 7, 8 ou 9.	non	non	non

ZONE ÉCONOMIQUEMENT DÉFAVORISÉE (ZED)

Au sens de l'IEOM, il s'agit de la Collectivité de Wallis-et-Futuna dans son ensemble, de toute zone située en dehors du "Grand Nouméa" (qui comprend les communes de Nouméa, Païta, Mont-Dore et Dumbéa) et du "Grand Papeete" (qui comprend les communes de Papeete, Paea, Arue, Faa'a, Punaauia, Mahina et Pirae).



LE RÉESCOMPTE

Le réescompte est un dispositif permettant à un établissement de crédit de la zone d'émission d'obtenir des liquidités auprès de l'IEOM pour une durée supérieure à la journée, en contrepartie d'une cession temporaire de créances admissibles au réescompte. Sont éligibles, sous conditions, les crédits consentis aux entreprises ainsi qu'aux particuliers.

LES PRINCIPES DU RÉESCOMPTE AUX ENTREPRISES

Trois modes de sécurisation au choix de l'établissement de crédit :

- *Cession de créances admissibles aux dispositifs de garantie (cotes G3*),*
- *Contre-garantie par un établissement de crédit de premier rang,*
- *Blocage d'une partie du compte courant soumis à réserves obligatoires (mode par défaut).*

Le mécanisme du réescompte aux entreprises, dit à taux privilégié, a pour finalité principale d'orienter la distribution

du crédit vers des entreprises appartenant à des secteurs d'activité jugés prioritaires ou situées dans des Zones économiquement défavorisées (ZED). En outre, il contribue à modérer le coût des crédits aux entreprises en plafonnant le taux de sortie maximal pour les crédits réescomptés.

Dépendant du taux appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème et arrêté sur décision du Conseil de surveillance de l'IEOM, le taux de réescompte de l'IEOM est passé de 2 % à 1,25 % en mai 2009. Cela signifie pour les entreprises que le taux de sortie des crédits réescomptables est plafonné à 4% une fois intégrée la marge d'intermédiation maximale des banques, fixée à 2,75 % depuis le 12 décembre 2006.

Enfin, l'IEOM a été amené à concevoir un système de sécurisation du dispositif de réescompte des crédits aux entreprises, notamment en faveur d'entreprises petites et/ou fragiles. Ce système repose sur la couverture, par les établissements de crédit cédants, du risque associé aux créances effectivement réescomptées, le degré de risque étant fonction des cotes de refinancement et/ou de crédit des entreprises auxquelles les concours ont été consentis.

ÉVOLUTION DU TAUX DE REFINANCEMENT DE L'IEOM (EN POURCENTAGES)

	06/06/06	12/12/06	05/06/07	20/11/07	14/10/08	16/12/08	19/05/09
Taux de réescompte (créances privées)	2,00	2,50	2,75	3,00	2,75	2,00	1,25
Taux de sortie maximal pour l'emprunteur	5,00	5,25	5,50	5,75	5,50	4,75	4,00

Source IEOM.

LES PRINCIPES DU RÉESCOMPTE AUX PARTICULIERS

L'IEOM contribue également à favoriser l'octroi de certaines catégories de crédits aux particuliers en refinançant, sous certaines conditions, les crédits à l'équipement solaire (CES) et les prêts bancaires au logement (PBL).

Concernant les PBL, les cinq (prêts d'une durée inférieure à 13 ans) ou sept (prêts d'une durée supérieure ou égale à 13 ans) premières annuités des PBL sont mobilisables par les établissements de crédit, au taux de 3 %. Le taux de sortie maximal pour l'emprunteur correspond au taux de référence des prêts conventionnés ordinaires publié par la SGFGAS¹, augmenté d'une marge en fonction de leur durée.

* Certaines cotations 4 sont éligibles aux dispositifs de garantie par décision récente du Conseil de Surveillance de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer.

¹ Société de gestion du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété.

Nouvelle-Calédonie • Le Port de Prony, un trafic de 2 à 3 bateaux par mois, en phase de production • Photo Vale Inco





Wallis-et-Futuna • Photo A. C. Talbot

LE PORTEFEUILLE GLOBAL DES MOBILISATIONS

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE

Le portefeuille de mobilisations présente une structure sensiblement identique d'une collectivité à l'autre : l'essentiel du portefeuille total est constitué de créances sur les entreprises (à plus de 97 %), le solde étant composé de l'encours de prêts bancaires au logement (PBL) octroyés aux particuliers. L'encours des mobilisations de crédits à l'équipement solaire (CES) demeure très marginal en Nouvelle-Calédonie comme en Polynésie française.

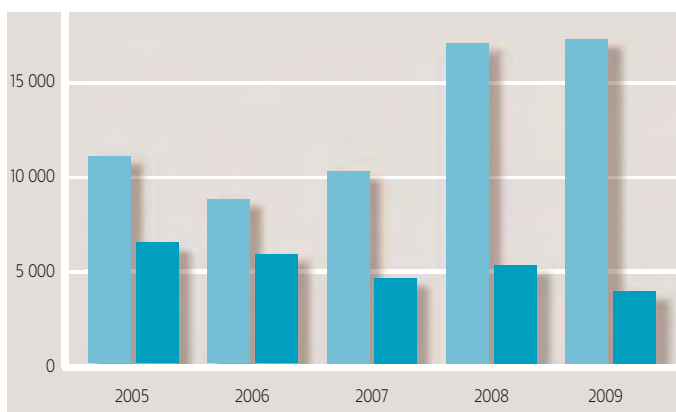
ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE MOBILISÉ

Le portefeuille mobilisé auprès de l'IEOM s'est établi à près de 21,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2009 contre 22,6 milliards de F CFP un an plus tôt, soit une baisse de 5 % en glissement annuel. Cette baisse intervient après trois années de progression continue.

Toutefois, les évolutions demeurent hétérogènes entre les deux géographies. La diminution des encours est très largement imputable à la Polynésie française qui enregistre une nouvelle baisse de son portefeuille mobilisé en 2009 (- 26 %). En Nouvelle-Calédonie, les encours réescomptés se sont stabilisés sur l'année 2009 (+ 1 %), après deux années de forte hausse.

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE À FIN DÉCEMBRE

(en millions de F CFP)



— Nouvelle-Calédonie
— Polynésie française

MONTANT DES CRÉDITS MOBILISÉS EN FIN D'ANNÉE (EN MILLIONS DE F CFP)

	2005	2006	2007	2008	2009	2009/2008 EN %
Nouvelle-Calédonie						
Crédits aux entreprises	10 663	8 582	10 262	17 274	17 513	1
Prêts Bancaires au Logement	511	271	118	36	4	- 89
Crédits à l'Équipement Solaire	13	11	8	7	4	- 44
Total	11 187	8 864	10 388	17 317	17 521	1
Polynésie française						
Crédits aux entreprises	5 941	5 367	4 264	5 144	3 802	- 26
Prêts Bancaires au Logement	594	516	341	159	100	- 37
Crédits à l'Équipement Solaire	-	-	-	-	-	-
Total	6 535	5 884	4 605	5 303	3 902	- 26
Ensemble des COM						
Crédits aux entreprises	16 604	13 949	14 526	22 418	21 315	- 5
Prêts Bancaires au Logement	1 105	787	459	195	104	- 47
Crédits à l'Équipement Solaire	12,9	10,7	7,7	7	4	- 44
Total	17 722	14 747	14 993	22 620	21 423	- 5

Source IEOM.

LE RÉESCOMPTE DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES

ÉVOLUTION ET STRUCTURE DU PORTEFEUILLE

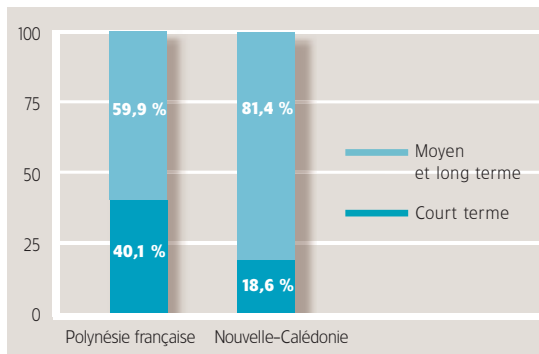
L'encours du portefeuille de l'IEOM en faveur des entreprises s'est établi à 21,3 milliards de F CFP au 31 décembre 2009, en baisse de 5 % sur un an. Plus des trois quarts du portefeuille sont constitués en Nouvelle-Calédonie.

- En Nouvelle-Calédonie, la répartition du portefeuille de mobilisations se caractérise par la part prépondérante des entreprises basées dans le "Grand Nouméa" (75 % du total mobilisé en valeur au 31 décembre 2009).
- En Polynésie française, le portefeuille mobilisé se concentre également sur les entreprises implantées dans le "Grand Papeete" (71 % du total en valeur). Cette prépondérance est moins marquée en termes de bénéficiaires, puisque les entreprises situées dans le "Grand Papeete" représentent 60 % du nombre total des entreprises réescomptées contre 40 % pour celles localisées dans une ZED.

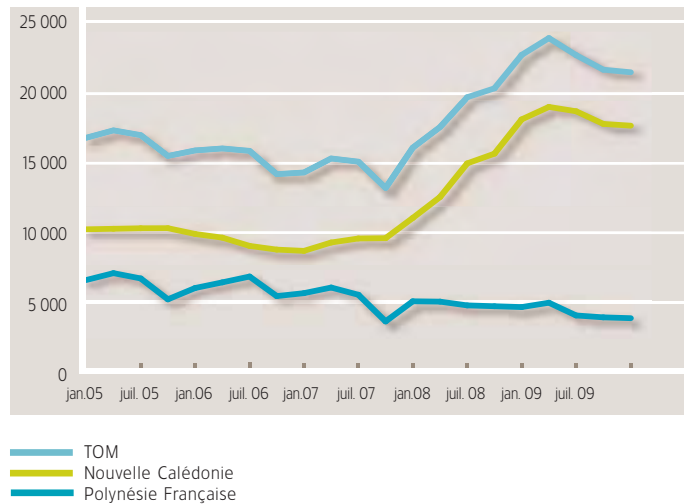
RÉPARTITION DES MOBILISATIONS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

par terme



ÉVOLUTION DES MOBILISATIONS MENSUELLES ENTREPRISES SUR LA PÉRIODE 2005-2009 (en millions de F CFP)

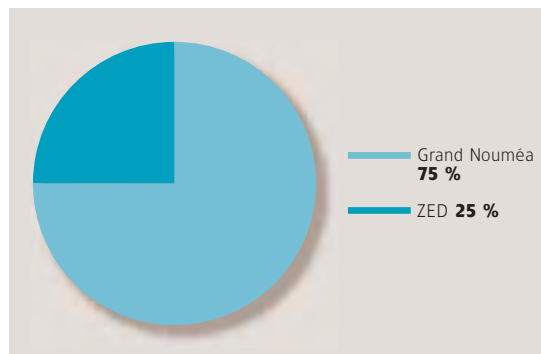


RÉPARTITION DES MOBILISATIONS

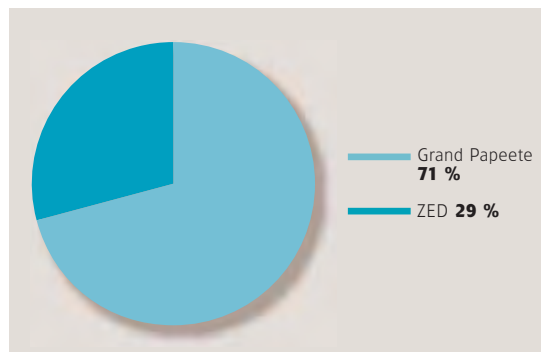
AU 31 DÉCEMBRE 2009

en valeur par zone géographique

NOUVELLE-CALÉDONIE



POLYNÉSIE FRANÇAISE



LE RÉESCOMPTE DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS

L'encours du portefeuille de l'IEOM relatif aux PBL a continué de s'inscrire en baisse sur l'année 2009, pour s'établir à 104 millions de F CFP (- 47 %). La tendance baissière observée depuis dix ans concerne tant la Nouvelle-Calédonie que la Polynésie française. Elle résulte principalement de la diminution générale des taux de marché appliqués aux crédits à l'habitat.

L'encours du portefeuille des crédits à l'équipement solaire au 31 décembre 2009 est résiduel. Il s'établit à 4 millions de F CFP et ne concerne plus que la Nouvelle-Calédonie, aucune mobilisation n'ayant été observée en Polynésie française depuis plusieurs années.

Des notices explicatives des différents produits proposés par l'IEOM sont disponibles en ligne, par téléchargement sur le site Internet : www.ieom.fr.

LES INSTRUMENTS DE GESTION DE TRÉSORERIE

LA FACILITÉ DE DÉPÔT

L'IEOM offre aux établissements de crédit de sa zone d'émission une facilité de dépôt rémunérée visant à favoriser la conservation des excédents de liquidités de ces établissements à l'intérieur de la zone d'émission.

A la suite d'une décision du Conseil de Surveillance du 12 mai 2009, le taux de la facilité de dépôt est fixé à 75 points de base en dessous du taux de réescompte. En conséquence, le taux de la facilité de dépôt est passé de 1,50% à 0,50% depuis le 19 mai 2009.

LA FACILITÉ DE PRÊT MARGINAL (FPM)

En l'absence d'un marché interbancaire à l'intérieur ou entre les collectivités d'outre-mer du Pacifique, la facilité de prêt marginal (FPM) permet aux établissements de crédit d'ajuster leur trésorerie sur un horizon de 24 heures ou de procéder à des arbitrages financiers. Peuvent être cédées au titre des dispositifs de garantie de l'IEOM, en particulier de la FPM, les créances sur des entreprises n'appartenant pas à un secteur économique éligible au réescompte, sous certaines conditions.



Nouvelle-Calédonie • Baie de Mou • © Destination Iles Loyauté

Le taux de la facilité de prêt marginal, librement fixé par le Conseil de Surveillance de l'IEOM, est adossé à celui de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Il a progressivement baissé depuis le 10 décembre 2008, passant de 3% à 2,50% le 11 mars 2009, puis à 2,25% le 8 avril 2009, pour se stabiliser à 1,75% depuis le 19 mai 2009.

L'ESCOMPTE DE CHÈQUES

A la suite d'une mauvaise appréciation des besoins de trésorerie lors de la compensation ou d'une remise de réescompte inférieure à la précédente, il est possible que le compte d'un établissement de crédit devienne momentanément débiteur dans les comptes de l'IEOM. Cette situation n'étant pas autorisée, certaines garanties sont demandées aux établissements de crédit. L'escompte de chèques permet ainsi à un établissement de crédit de tirer un chèque sur sa maison mère (ou sur une banque de premier ordre), à hauteur du plafond qui lui est accordé par cette dernière.

Le taux de l'escompte de chèque est identique à celui de la FPM. Il s'établit à 1,75 % depuis le 19 mai 2009.

LES RÉSERVES OBLIGATOIRES

Les réserves obligatoires sont constituées sur les comptes des établissements de crédit ouverts dans les livres de l'IEOM.

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, les réserves obligatoires sont assises sur les emplois et sur les exigibilités.

LES TAUX DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

Les taux de réserves obligatoires actuellement applicables dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique ont été fixés lors du Conseil de surveillance du 14 juin 2000. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

LE CADRE INSTITUTIONNEL

L'article L712-4 du code monétaire et financier, modifié par la Loi n°2009-594 du 27 mai 2009 - art. 56, définit les prérogatives de l'Institut d'émission d'outre-mer comme suit :

“L'institut d'émission d'outre-mer met en œuvre, en liaison avec la Banque de France, la politique monétaire de l'Etat en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna.

Il définit les instruments nécessaires à sa mise en œuvre. A cet effet, il fixe notamment le taux et l'assiette des réserves obligatoires constituées dans ses livres par les établissements de crédit relevant de sa zone d'émission.

Les décisions afférentes à la mise en œuvre de la politique monétaire deviennent exécutoires dans un délai de dix jours suivant leur transmission au ministère chargé de l'économie, sauf opposition de sa part. En cas d'urgence constatée par l'Institut, ce délai peut être ramené à trois jours”.

RÉSERVES SUR LES EXIGIBILITÉS (comptes de résidents)

Exigibilités à vue	4,50 %
Comptes sur livrets ¹	1,00 %
Autres exigibilités d'une durée initiale inférieure ou égale à un an ²	0,50 %
Exigibilités en devises	0,00 %

RÉSERVES ORDINAIRES SUR LES EMPLOIS (en pourcentage du montant des encours)

Crédits à court ou moyen terme et opérations de crédit-bail mobilier refinançables	0,00 %
Crédits à court, moyen ou long terme, financés sur ressources d'origine publique ou semi-publique, emplois des institutions financières spécialisées qui ont compétence dans les COM	0,00 %
Autres crédits à court, moyen ou long terme, opérations de crédit-bail mobilier non-refinançables, opérations de locations assorties d'une option d'achat, valeurs mobilières autres que celle détenues à titre de participation et titres de créances négociables	1,50 %

1 Exonération de réserves obligatoires pour les comptes et plans d'épargne-logement, ainsi que pour les livrets A.

2 Exonération de réserves obligatoires pour les autres exigibilités en F CFP d'une durée supérieure à un an et inférieure à deux ans.

Nouvelle-Calédonie • Lac Yaté • Photo Olivier Simon



EVOLUTION DES RÉSERVES

À fin décembre 2009, le montant des réserves obligatoires à constituer par les établissements de crédit intervenant dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique s'élevait à 28 105 millions de F CFP (235 millions d'euros), dont 11 590 millions de F CFP (971 millions d'euros) au titre des réserves sur les emplois et 16 515 millions de F CFP (128,3 millions d'euros) au titre des réserves sur les exigibilités.

En glissement annuel, les réserves obligatoires à constituer ont enregistré en 2009 une progression de 7 % contre 6 % en 2008. Les réserves obligatoires en Nouvelle-Calédonie augmentent à un rythme annuel de 7 % et atteignent 14,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2009. Dans le détail, les réserves obligatoires sur les emplois sont en hausse de 4 % contre +10 % pour les réserves obligatoires sur les exigibilités. En Polynésie française, la progression des réserves obligatoires à constituer est moins importante et s'établit à 5 % pour un montant total de 11,9 milliards de F CFP. Les réserves obligatoires sur les emplois baissent de 2 % alors que les réserves obligatoires sur les exigibilités progressent de 9%. Ces évolutions reflètent une croissance des encours de crédits et de dépôts plus dynamique en Nouvelle-Calédonie qu'en Polynésie française.

Les réserves obligatoires à constituer à Wallis-et-Futuna progressent fortement (11 %), moins toutefois qu'en 2008 (27 %), pour un montant total de 131 millions de F CFP en 2009.



Polynésie française • Fleurs • Photo IEOM

Les établissements de crédit de la Nouvelle-Calédonie constituent 52 % du total des réserves obligatoires contre 42,3 % pour la Polynésie française et 0,5 % pour la Banque de Wallis-et-Futuna. Le solde (5,3 %) concerne les établissements assujettis non implantés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

RECENSEMENT DES CAS D'INSUFFISANCE

Un seul cas d'insuffisance de constitution de réserves obligatoires a été constaté au cours de l'année 2009, en Nouvelle-Calédonie. Il a donné lieu à la perception d'intérêts moratoires conformément aux textes en vigueur.

RÉSERVES OBLIGATOIRES À CONSTITUER¹ (EN MILLIONS DE F CFP)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	VARIATIONS ANNUELLES EN %
Total				
RO sur emplois	10 307	11 351	11 590	2
dont Nouvelle-Calédonie	4 735	5 548	5 786	4
dont Polynésie française	4 566	4 680	4 607	- 2
dont Wallis-et-Futuna	10	11	12	9
RO sur exigibilités	14 504	15 032	16 515	10
dont Nouvelle-Calédonie	7 618	8 047	8 816	10
dont Polynésie française	6 571	6 651	7 273	9
dont Wallis-et-Futuna	83	107	119	11
RO à constituer	24 811	26 383	28 105	7
dont Nouvelle-Calédonie	12 353	13 595	14 602	7
dont Polynésie française	11 137	11 331	11 880	5
dont Polynésie française	93	118	131	11

¹ Les établissements de crédit non implantés dans les COM constituent leurs réserves à Paris.

LE CONTRÔLE INTERNE, LA MAÎTRISE DES RISQUES, LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET LA SÉCURITÉ

La maîtrise des risques opérationnels constitue l'objectif majeur du dispositif de contrôle interne de l'IEOM.

Bien que n'étant pas directement concerné par les règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) – remplacé par le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financière (CCLRF) –, l'IEOM a mis en place un dispositif adapté et structuré. Ce dernier est complété par une démarche de maîtrise des risques selon une méthodologie proche de celle utilisée à la Banque de France.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne s'inscrit dans un dispositif global dans lequel on distingue quatre niveaux de contrôle :

- **Le contrôle hiérarchique** s'exerce au sein de chaque métier au siège et en agences au travers de corps de procédures et de méthodes incluant les processus de contrôle propres au métier.

- **Le contrôle permanent** s'organise autour :

- **des responsables métiers** qui définissent les procédures opérationnelles et de contrôle, ils veillent à leur application dans les services ;
- **de la division contrôle de gestion** qui assure la définition, le suivi et le contrôle des budgets, et veille au meilleur usage des fonds de l'IEOM, elle rend compte à la direction générale, son responsable est secrétaire du Comité budgétaire ;
- **du pôle sécurité des systèmes d'information (SSI)** : en charge du contrôle de la sécurité des systèmes d'information, ce pôle a également un rôle de conseil auprès de la direction, à laquelle il est rattaché ;
- **des directions d'agence** qui rendent compte à la direction générale de leurs actions et, plus particulièrement, de leurs diligences en matière de contrôle interne ; elles disposent de l'autorité hiérarchique et de contrôle sur les différents métiers qu'exerce l'agence ;

- **des cellules de contrôle interne (CCI)** : les agences de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française sont dotées d'une CCI, une délégation expresse est donnée dans ce domaine à l'adjoint au directeur à Wallis-et-Futuna ; les agents des CCI disposent de programmes de travail établis pour chacune des activités de l'IEOM (conventions d'objectifs dans le cadre du plan d'entreprise).

- **Le contrôle périodique** est exercé par l'Inspection générale, rattachée à la direction générale et qui a compétence tant sur le siège que sur les agences, ses rapports sont par ailleurs communiqués aux censeurs.

- **Le contrôle externe** est réalisé par des entités extérieures à l'IEOM (commissaires aux comptes, Cour des comptes...).

La direction générale rend compte de ses actions, en termes d'audit et de contrôle, par un rapport annuel au Conseil de surveillance. Le Conseil de surveillance reçoit également le rapport des commissaires aux comptes et le cas échéant est destinataire des rapports de la Cour des comptes ou de tout autre organe de contrôle public mandaté par l'Etat.

Pour s'assurer des actions de contrôle interne, la direction générale s'appuie sur :

- **Le Comité de contrôle interne**, présidé par le directeur général, qui a pour rôle l'examen :

- **du programme prévisionnel** des missions de l'Inspection ;
- **des conclusions** des rapports de l'Inspection et des commissaires aux comptes ;
- **des recommandations** résultant de ces rapports et des suites qui leur sont réservées ;
- **des rapports** du contrôle interne ;

et pour mission de valider les plans de prévention des risques.



Polynésie française • Hôtel à Punaauia
© Délégation de la Polynésie française

Plusieurs comités dédiés, présidés par le directeur général ou le directeur :

- **Le Comité stratégique informatique**, qui couvre l'ensemble des projets concernant les systèmes d'information (systèmes d'information, infrastructures et organisation des moyens) ;
- **Le Comité stratégique du patrimoine immobilier**, qui est chargé d'élaborer les choix immobiliers et de piloter la conduite de ces projets.
- **Le Comité de validation des budgets**, qui a pour rôle de définir annuellement les enveloppes budgétaires et de préparer les propositions budgétaires pour le Conseil de surveillance ;
- **Le Comité de suivi budgétaire**, qui est chargé de veiller au respect du cadre budgétaire et à ce titre d'effectuer les arbitrages nécessaires ;
- **Le Comité des publications**, qui a notamment pour rôle de veiller au risque d'image au travers des publications ou du site Internet de l'IEOM.

LA DÉMARCHE DE MAÎTRISE DES RISQUES

La maîtrise des risques est un objectif majeur du contrôle interne à l'IEOM. A cet effet, l'établissement d'une cartographie des risques annuelle a été mis en place. Depuis trois ans, l'IEOM a mis en œuvre une démarche de management des risques par les processus tout en continuant à développer sa cartographie des risques, ses procédures et instructions de travail.

La démarche de maîtrise des risques menée par l'IEOM, qui s'inspire de celle mise en œuvre à la Banque de France, consiste à :

- **décrire** les processus de l'IEOM ;
- **identifier et évaluer** les risques inhérents en mesurant l'impact et la probabilité du risque brut ;
- **identifier et évaluer** le dispositif de contrôle interne au sens large, en termes de pertinence et d'efficacité ;
- **évaluer** les risques résiduels, c'est-à-dire les risques réels, après la prise en compte des dispositifs de contrôle interne ;
- **définir** des plans d'action pour ramener, si besoin est, le risque résiduel à un niveau acceptable ;
- **actualiser** régulièrement l'exposition aux risques par une revue annuelle.

LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

L'organisation de l'IEOM en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme repose sur le même dispositif que celui en vigueur à l'IEDOM.

La Cellule de Lutte Anti-Blanchiment assure un suivi des pratiques en matière de lutte contre le blanchiment. Son responsable est le correspondant TRACFIN pour les instituts.

L'IEOM est essentiellement concerné par les échanges de numéraire à ses guichets. Ces opérations font l'objet de contrôles et donnent lieu, en tant que de besoin, à des déclarations de soupçon à TRACFIN. Le personnel est particulièrement sensibilisé à ce dispositif.

En l'absence de clientèle de particuliers ou d'entreprises, l'IEOM n'a pas de comptes bancaires ouverts dans ses livres au nom de personnes physiques. Les établissements de crédit ainsi que le Trésor public ont un compte ouvert dans les livres de l'institut. N'émettant pas de chéquier, l'IEOM n'est donc pas tiré de chèque. De même, l'IEOM ne détient pas dans ses livres de portefeuilles titres.

L'IEOM n'effectue des opérations avec l'étranger que pour le compte du Trésor public. Occasionnellement, il effectue des virements pour payer un nombre restreint de fournisseurs étrangers.

Par ailleurs, en tant qu'animateurs de place bancaire, les agences de l'IEOM font régulièrement des rappels à la vigilance auprès des dirigeants des établissements de crédit sur la lutte anti-blanchiment. Cela concerne, entre autres et en particulier, les textes généraux suivants :

- **l'ordonnance n° 2009-103** du 30 janvier 2009 prise pour l'application en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles de Wallis-et-Futuna de certaines mesures de gel des avoirs,
- **l'ordonnance n° 2009-865** du 15 juillet 2009 relative à l'application en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles de Wallis-et-Futuna de l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la transposition de la troisième directive anti-blanchiment,
- **l'arrêté du 10 septembre 2009** relatif à l'activité de changeur manuel et l'ordonnance n° 2009-865 du 15 juillet 2009 sur les dispositions diverses et transitoires (article 14) concernant les changeurs manuels établis en en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles de Wallis-et-Futuna,
- **l'arrêté du 29 octobre 2009** relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

LA COMMUNICATION EXTERNE

L'IEOM publie et diffuse sur son site Internet www.ieom.fr, à échéance régulière ou de façon plus ponctuelle, des documents ou informations à caractère économique, financier et bancaire.

Toutes les publications de l'IEOM sont disponibles, gratuitement, en téléchargement sur le site Internet : www.ieom.fr

LES PUBLICATIONS DE L'IEOM

LE RAPPORT ANNUEL

Publication "phare" de l'IEOM depuis une trentaine d'années, le rapport annuel comporte le rapport général de l'Institut, élaboré par les services centraux, à Paris, et les fascicules géographiques propres à chaque collectivité d'outre-mer du Pacifique, rédigés par chacune des agences de l'IEOM.

Le rapport général comprend une présentation de l'organisation de l'Institut d'émission, de ses métiers et de ses outils, ainsi qu'une rétrospective de l'évolution économique, monétaire et du système bancaire et financier dans les trois collectivités françaises du Pacifique, pendant l'année écoulée.

La communication externe s'exprime notamment dans deux conférences de presse de la direction générale qui sont relayées par les directions locales : l'une, en début d'année, à l'occasion d'un point sur l'évolution des économies d'outre-mer et l'autre, fin juin, lors de la parution du rapport annuel de l'IEOM et des monographies par collectivité.

Les agences jouent un rôle prépondérant dans la communication externe de l'Institut ; leur action dans ce domaine s'inscrit dans le cadre de la présence de place de l'Institut.

LES MONOGRAPHIES GÉOGRAPHIQUES

Elles se composent d'une présentation générale de la collectivité concernée, d'une analyse de l'évolution économique – notamment une présentation des principaux indicateurs économiques, des secteurs d'activité, des échanges avec l'extérieur –, mais également d'une analyse complète de l'évolution financière, de la situation monétaire et des finances publiques. Elles sont publiées selon une périodicité annuelle.



Les monographies géographiques 2009 des agences de l'IEOM



Wallis-et-Futuna • Photo Didier Simon

LES BULLETINS TRIMESTRIELS DE CONJONCTURE

Les bulletins trimestriels de conjoncture assurent le suivi de la conjoncture économique et de la conjoncture monétaire et financière.

Les bulletins trimestriels de l'IEOM, publiés séparément, proposent :

- D'une part, une analyse de l'évolution de la conjoncture économique de chaque collectivité sur le trimestre écoulé.

L'analyse de la conjoncture est appréhendée au travers d'un indicateur synthétique de climat des affaires et des données économiques brutes se rapportant aux différents secteurs d'activité, aux entreprises et aux ménages ainsi que des résultats d'une enquête d'opinion menée auprès d'un échantillon représentatif de dirigeants d'entreprises.

- D'autre part, une analyse de l'évolution monétaire et financière comportant notamment une présentation des agrégats de monnaie et de crédit et des taux d'intérêt. Semestriellement, l'IEOM réalise auprès des établissements de crédit calédoniens et polynésiens deux enquêtes sur le coût du crédit (l'une relative aux entreprises, l'autre aux particuliers), dont il intègre les résultats dans ses bulletins.

Le bulletin trimestriel de conjoncture monétaire et financière présente également un bilan des activités des agences de l'IEOM ayant trait à l'émission de la monnaie fiduciaire, aux systèmes d'échanges de valeurs et au refinancement des établissements de crédit auprès de la banque centrale.

LES NOTES DE CONJONCTURE OUTRE-MER

Cette publication est commune à l'IEOM et l'IEDOM. Elle présente trimestriellement les principales évolutions économiques et sociales dans l'ensemble de l'Outre-mer français.

Ce document de quatre pages propose une synthèse de la conjoncture des quatre DOM et des collectivités de Mayotte, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Nouvelle Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna. Il présente les dernières informations disponibles sur l'inflation et la situation sur le marché de l'emploi, un résumé succinct de la conjoncture économique dans chaque géographie et une sélection des dernières données bancaires.



Les bulletins trimestriels de conjoncture



La note de conjoncture

Wallis-et-Futuna • Photo R. Coffre





La lettre mensuelle



Les notes expresses

LA LETTRE MENSUELLE

La lettre mensuelle de l'Institut d'émission est essentiellement consacrée à l'actualité bancaire et financière, nationale et locale. Elle comporte également des brèves économiques locales.

Disponibles en début de mois, les lettres mensuelles de l'Institut d'émission (une par collectivité) fournissent les principales informations sur l'actualité économique, financière, bancaire, réglementaire et sociale.

Largement régionalisées, tant dans leur contenu que dans leur confection, les lettres mensuelles présentent également les activités de l'agence IEOM de chaque collectivité d'outre-mer du Pacifique, le suivi de place, les brèves économiques locales, le panorama de l'évolution des grandes économies mondiales et des principales décisions prises par leurs banques centrales ; elles proposent un tableau récapitulatif des principaux taux d'intérêt et de change.

LES RAPPORTS ANNUELS SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS

Les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie-française sont publiées chaque année par l'IEOM.

LES NOTES EXPRESSES

Des études paraissant ponctuellement, en fonction de l'actualité ou de l'information disponible.

L'IEOM réalise et publie des études sur des thèmes variés ayant trait, par exemple, à l'économie de sa zone d'intervention ou à son financement, en fonction de l'actualité ou de la disponibilité d'informations particulières.

Ces documents (de 4 à 8 pages) reposent sur des données chiffrées qui émanent des établissements de crédit, des entreprises ou des fichiers gérés par l'IEOM.

La liste des sujets traités en 2009 figure à la fin de ce rapport ainsi que sur le site internet de l'IEOM (www.ieom.fr).

LES PUBLICATIONS CEROM¹

Les publications CEROM - études macro-économiques et tableaux de bord - sont le fruit d'un partenariat inter-institutionnel entre l'INSEE, l'AFD, les Instituts territoriaux de statistiques et l'IEOM.

Depuis la fin de l'année 2005, l'IEOM met à la disposition du public les résultats des travaux du projet CEROM. Sont ainsi publiés :

- trimestriellement, des tableaux de bord CEROM qui rassemblent, sous forme de tableaux et de graphiques, une série d'indicateurs sectoriels ou macro-économiques, significatifs et accessibles,
- ponctuellement, des études macro-économiques sur les Collectivités d'outre-mer.



Les publications CEROM

¹ Le projet Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-Mer - né en 2003 et spécifié par un accord-cadre signé en 2004 sous l'impulsion des 7 partenaires institutionnels suivants : AFD, IEDOM, IEOM, INSEE, ISEE, ISPF et SPPE-PF - consiste à mettre en place un cadre statistique permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des Collectivités d'outre-mer.



Wallis-et-Futuna • Photo R. Coffre

LE SITE INTERNET DE L'IEOM

Le site institutionnel contient de nombreuses informations, intéressant un large public.

Un espace "Abonnés" est réservé aux établissements de crédit et donne accès aux informations financières sur les entreprises, dont la cotation.

Le site Internet de l'IEOM : www.ieom.fr est composé de 16 rubriques accessibles au grand public ainsi que d'un accès réservé uniquement aux abonnés.

Les pages ouvertes au public permettent de consulter, un grand nombre :

- d'informations générales : présentation des missions et de l'organisation de l'IEOM, caractéristiques des billets et pièces en francs CFP, communiqués de l'IEOM...

Nouvelle Calédonie • Oure Lodge • © Tourisme Point Sud



Page du site internet de l'IEOM (page d'accueil)

- de renseignements pratiques : coordonnées du siège et des agences de l'IEOM, liens vers les sites Internet locaux (banques, administrations...), réponses aux questions les plus courantes (FAQ), convertisseur F CFP/EUR/F CFP...

...susceptibles d'intéresser tant les particuliers que les entreprises, les administrations ou les établissements de crédit.

De nombreuses possibilités de téléchargement sont offertes, elles portent sur des documents tels que des notices explicatives, des notes d'instructions de l'IEOM ou des publications.

L'espace "Abonnés" correspond à un ensemble de pages sécurisées permettant aux établissements de crédit – seuls habilités à y avoir accès – de disposer d'informations financières sur les entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique, elles-mêmes collectées, traitées et mises à disposition par l'IEOM. Pour l'essentiel, il s'agit de renseignements relatifs aux entreprises : cotation, documentations comptables, fiches signalétiques, incidents de paiement sur effets, risques bancaires, arriérés sociaux, crédits douteux...

Une nouvelle version du site a été déployée en 2010. Elle vise un double objectif :

- faciliter l'accès aux publications et leur téléchargement,
- mettre à la disposition des internautes un moteur de recherche performant.



3 CHAPITRE

- 56 Les actifs financiers des résidents
- 58 Les passifs financiers des résidents
- 62 La masse monétaire et ses contreparties

L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE EN 2009

L'Institut d'émission d'outre-mer analyse la situation financière dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique en examinant, par collectivité, les dépôts et les crédits enregistrés par l'ensemble des établissements de crédit, les Offices des postes et télécommunications et le Trésor public pour le compte des divers agents non financiers.

Cette approche enrichit, au niveau macro-économique, l'analyse générale de la conjoncture économique des collectivités.



LES ACTIFS FINANCIERS DES RÉSIDENTS

Au 31 décembre 2009, les actifs financiers collectés dans l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique atteignent près de 1 046 milliards de F CFP et sont constitués à plus de 80 % par de l'épargne gérée localement.

Au 31 décembre 2009, les actifs financiers collectés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique présentent un encours de 1 046 milliards de F CFP contre 991 milliards de F CFP en 2008, soit une progression de 5,5 % sous l'effet conjoint d'une croissance forte de l'épargne à long terme (+ 12,5 %), des comptes d'épargne à régime spécial (+ 46 %) et des dépôts à vue (+ 9 %) et d'un net recul des placements indexés sur les taux de marché¹ (- 17,5 %).

Constituée des dépôts à vue et des placements liquides ou à court terme (hors OPCVM monétaire, livrets A et bleus), l'épargne gérée localement est structurellement la principale composante des actifs financiers. Son poids progresse de 2 points sur l'année 2009 pour atteindre 83 %. Cette évolution est intervenue au détriment de l'épargne collectée localement mais gérée par des institutions extérieures (contrats d'assurance-vie, OPCVM, actions, obligations, livret A) qui ne représente plus que 17 % des actifs financiers.

RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2009

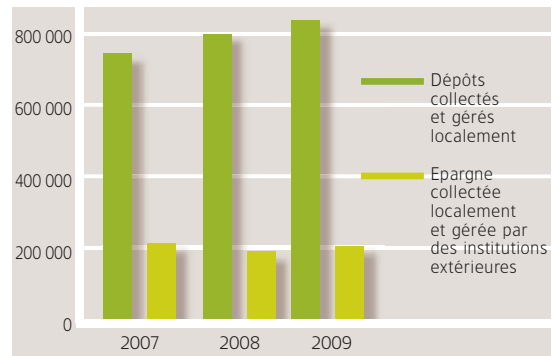
EN MILLIONS DE F CFP	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE
Dépôts à vue	214 179	159 031
Compte d'épargne à régime spécial	78 804	122 519
Dépôts à terme	144 604	108 024
Autres placements à court terme	19 051	14 698
Epargne à long terme	100 577	75 570
Total des actifs financiers	557 215	479 842

EN MILLIONS DE F CFP	WALLIS-ET-FUTUNA	TOTAL
Dépôts à vue	3 416	376 626
Compte d'épargne à régime spécial	611	201 934
Dépôts à terme	664	253 292
Autres placements à court terme	1 050	34 799
Epargne à long terme	3 178	179 325
Total des actifs financiers	8 919	1 045 976

¹ Constitués des dépôts à terme, des OPCVM monétaire, des bons de caisse et des titres de créances négociables.

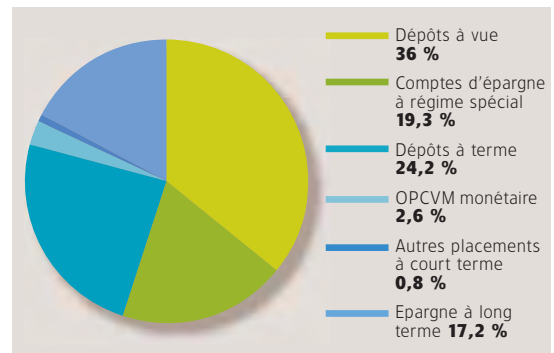
ÉVOLUTION DES ACTIFS FINANCIERS

(en millions de F CFP)



RÉPARTITION DES ACTIFS PAR NATURE

AU 31 DÉCEMBRE 2009



LES DÉPÔTS À VUE

Principale composante des actifs financiers (36 % du total), les dépôts à vue dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique s'élèvent à 377 milliards de F CFP au 31 décembre 2009, en hausse de 9 % en glissement annuel, soit un rythme nettement plus soutenu qu'en 2008 (3 %). Cette progression est particulièrement forte pour les dépôts à vue des entreprises (+ 19,5 %), témoignant d'un niveau de trésorerie en hausse, alors que ceux des ménages demeure relativement stable (+ 1,5 %). La collecte de dépôts à vue a enregistré les mêmes rythmes de croissance en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

LES PLACEMENTS LIQUIDES ET À COURT TERME

Cette catégorie d'actif est composée des dépôts à terme, des comptes d'épargne à régime spécial et des OPCVM monétaires. Elle affiche un encours de 489 milliards de F CFP au 31 décembre 2009, en progression de 0,5 % sur un an. Deuxième composante des actifs financiers et principal moteur de la croissance de l'épargne collectée dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique sur les dernières années, les dépôts à terme enregistrent sur l'année 2009 un recul de 17,5 %. Cette diminution est particulièrement notable en Polynésie française (- 36 %) et à Wallis-et-Futuna (- 38 %), alors qu'en Nouvelle-Calédonie l'encours progresse de 6 % du fait du placement de la trésorerie des entreprises. Cette évolution témoigne d'une modification des comportements d'épargne qui a conduit à privilégier les comptes d'épargne à régime spécial et en particulier les livrets ordinaires qui enregistrent une progression de près de 50 %. Cet arbitrage intervient dans un contexte de forte baisse des taux de rémunération sur les dépôts à terme. Par ailleurs, les encours des OPCVM monétaires continuent de diminuer (- 11 % en 2009 après - 21 % en 2008) en raison de la baisse des taux sur les marchés monétaires. L'encours des autres placements à court terme (bons de caisse et titres de créances négociables) est en recul de 8,5 % sur l'année 2009 pour s'établir à 8 milliards de F CFP. Au total, les placements liquides et à court terme représentent plus de 46 % des actifs financiers des résidents.

L'ÉPARGNE À LONG TERME

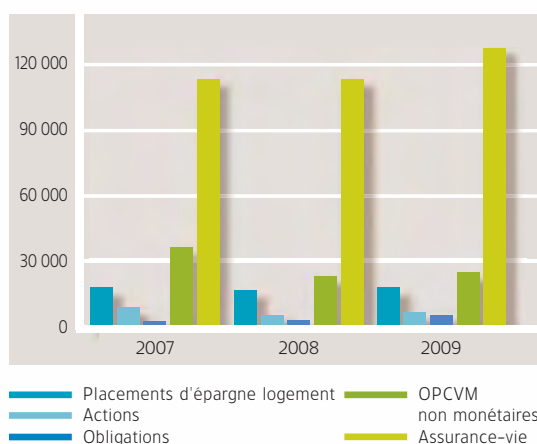
Les statistiques concernant l'épargne collectée et gérée par des institutions extérieures ne sont pas exhaustives. Les chiffres n'incluent pas, notamment, les données relatives aux contrats d'assurance-vie souscrits directement auprès des compagnies d'assurance.

Les placements à long terme s'élèvent à 181 milliards de F CFP au 31 décembre 2009 pour l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique et affichent une progression de 12,5 % sur l'année. En conséquence, leur poids se renforce de 1 point pour représenter désormais 17,3 % du total des actifs financiers (16,2 % en 2008).

Principale composante de ce type d'actifs, les produits d'assurance-vie (71 %) présentent un encours de 128 milliards de F CFP, en hausse de 11,5 % en 2009, retrouvant ainsi les niveaux de croissance observés avant 2008.

Les OPCVM non monétaires affichent un encours en hausse de 6 % en 2009 après une baisse de plus de 34 % observée en 2008. Cette progression est consécutive à la reprise des cours sur les marchés financiers sur l'année 2009 et à un regain d'intérêt des épargnants pour ce type de produit. Dans ce contexte, les placements en actions et en obligations, qui demeurent marginaux (6,2 % de l'épargne à long terme en 2009), enregistrent une forte progression, respectivement

RÉPARTITION PAR NATURE DE L'ÉPARGNE À LONG TERME AU 31 DÉCEMBRE (millions de F CFP)



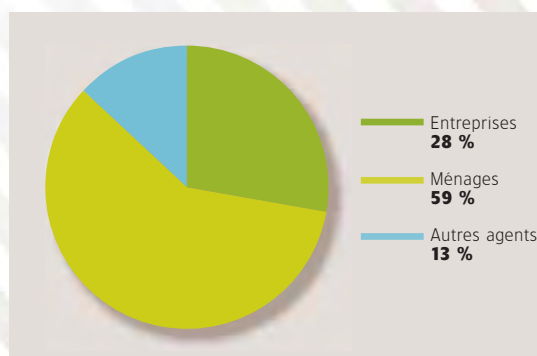
de + 50 % et + 88 %. Alors que les placements d'épargne-logement étaient en baisse sur les deux dernières années, leur encours augmente de 6,5 % en 2009 du fait de conditions de rémunération qui sont redevenues favorables.

RÉPARTITION DES ACTIFS PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Les actifs financiers des collectivités d'outre-mer du Pacifique sont détenus à hauteur de 59 % par les ménages, soit un encours de 621 milliards de F CFP au 31 décembre 2009. Cette part est en recul par rapport à 2008 au bénéfice des entreprises dont l'encours affiche une hausse de plus de 13 % et représente désormais 28 % des actifs financiers des collectivités d'outre-mer du Pacifique.

La prépondérance des ménages dans la détention des actifs financiers est plus marquée en Polynésie française (66 %) qu'en Nouvelle-Calédonie (54 %).

RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS PAR AGENTS ÉCONOMIQUES (au 31 décembre 2009)



LES PASSIFS FINANCIERS DES RÉSIDENTS¹

Au 31 décembre 2009, l'ensemble des concours bancaires consentis dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique atteint 1 360 milliards de F CFP, en hausse de 5 % sur un an. Près de 76 % des encours sont accordés par les établissements de crédit locaux.

ÉVOLUTION DES CONCOURS

BANCAIRES PAR NATURE

L'encours brut des crédits accordés par les établissements de crédit locaux a enregistré une hausse globale de 4 % en glissement annuel (contre 9 % en 2008), pour atteindre 1 036 milliards de F CFP au 31 décembre 2009 contre 998 milliards de F CFP un an plus tôt.

- Les crédits à l'habitat constituent la principale composante du portefeuille des établissements de crédit locaux avec un volume d'encours de 404 milliards de F CFP, soit 39 % du total. En 2009, les crédits à l'habitat ont augmenté de 7 %, contre + 11 % en 2008. La progression des encours est plus forte en Nouvelle-Calédonie (+ 9 %) qu'en Polynésie française (+ 4 %).
- Les crédits de trésorerie représentent 22 % des crédits octroyés par les établissements de crédit locaux. Leur encours s'établit à 224 milliards de F CFP au 31 décembre 2009, soit au même niveau qu'en fin d'année 2008.
- Les crédits d'investissement sont en hausse de 6,8 % sur l'exercice 2009 avec un encours de 210 milliards de F CFP. La progression est plus soutenue en Nouvelle-Calédonie (+ 8 %) qu'en Polynésie française (+ 3 %).
- L'encours des comptes ordinaires débiteurs est en hausse de 8 % et atteint 69 milliards de F CFP au 31 décembre 2009. Cette catégorie de concours représente moins de 7 % des crédits accordés par les établissements de crédit locaux.
- Les créances douteuses brutes augmentent de manière significative pour la deuxième année consécutive (+ 23,5 % en 2009 contre + 15 % en 2008), à un rythme plus élevé que celui des encours bruts. En conséquence, le taux de créances douteuses progresse de 0,8 point pour atteindre 5 % dans

les collectivités d'outre-mer du Pacifique. L'évolution du taux de créances douteuses est toutefois divergente selon les géographies. En Nouvelle-Calédonie, ce taux se stabilise à un niveau particulièrement bas de 2,6 %. En revanche, il progresse de près de 2 points en Polynésie française pour s'établir à 8 %, soit le niveau le plus élevé de ces cinq dernières années. A Wallis-et-Futuna, le taux de créances douteuses est également à la hausse, s'affichant à 12 % contre 10,6 % à fin 2008.

Le montant brut des concours de caractère bancaire accordés par les établissements de crédit hors zone d'émission (HZE) s'élève à 324 milliards de F CFP au 31 décembre 2009, en progression de 11 % en glissement annuel. Ils représentent 24 % de l'ensemble des concours bancaires octroyés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Ce poids est en augmentation régulière sur les cinq dernières années.

- Les crédits à l'investissement représentent plus de la moitié des concours bancaires consentis par les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission (soit 54 %) et s'élèvent à 174 milliards de F CFP. Leur encours au 31 décembre 2009 est en hausse de 5 % par rapport à 2008, en particulier en Polynésie française où la hausse atteint 10 %. En Nouvelle-Calédonie, l'encours est resté stable en 2009.
- Les crédits à l'habitat représentent 40 % des concours bancaires hors de la zone d'émission dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique et incluent notamment les crédits accordés aux organismes de logements sociaux. Sur l'année 2009, cet encours a connu une progression de 23 % pour atteindre 131 milliards de F CFP. L'augmentation a été plus soutenue en Nouvelle-Calédonie (avec une hausse de 30,5 %) qu'en Polynésie française (+ 2 %).
- Les crédits de trésorerie ont progressé de 12 %, à 14,5 milliards de F CFP. Ils représentent moins de 5 % de l'encours hors zone.
- Les créances douteuses brutes des établissements de crédit extérieurs à la zone d'émission progressent de 2 % en 2009, passant de 1,9 à 2 milliards de F CFP. Elles ne représentent que 0,6 % de l'ensemble des concours hors zone.

¹ Les concours bancaires accordés par des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission ont fait l'objet d'un recensement plus exhaustif au cours de l'année 2009, ce qui explique certaines différences avec les chiffres publiés dans le rapport annuel 2008 de l'IEOM.



RÉPARTITION DES CONCOURS DE CARACTÈRE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2009

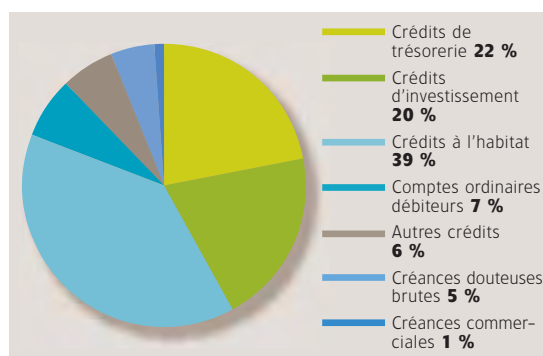
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT SITUÉS DANS LA ZONE D'ÉMISSION

EN MILLIONS DE F CFP	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	WALLIS-ET-FUTUNA	TOTAL
Créances commerciales	4 047	3 780	-	7 827
Crédits de trésorerie	88 769	133 873	938	223 580
Crédits d'investissement	148 298	60 877	1 064	210 239
Crédits à l'habitat	250 400	153 487	53	403 940
Comptes ordinaires débiteurs	31 459	37 242	158	68 859
Autres crédits	31 379	35 737	23	67 139
Créances douteuses brutes	14 740	39 081	300	54 121
dont provisions	10 390	21 537	95	32 022
Clientèle non financière	569 092	464 077	2 536	1 035 705
Part en pourcentage	54,9	44,8	0,2	100,0

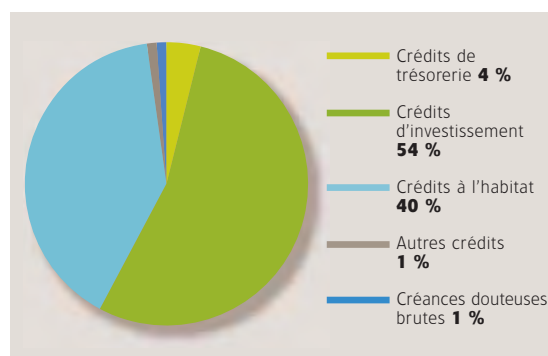
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT SITUÉS HORS DE LA ZONE D'ÉMISSION

EN MILLIONS DE F CFP	NOUVELLE-CALÉDONIE	POLYNÉSIE FRANÇAISE	WALLIS-ET-FUTUNA	TOTAL
Créances commerciales	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	9 251	5 250	-	14 501
Crédits d'investissement	88 606	85 422	349	174 377
Crédits à l'habitat	102 498	28 000	468	130 967
Comptes ordinaires débiteurs	-	385	-	385
Autres crédits	1 291	790	110	2 191
Créances douteuses brutes	679	848	453	1 980
dont provisions	-	110	-	110
Clientèle non financière	202 325	120 695	1 380	324 401
Part en pourcentage	62,4	37,2	0,8	100,0

RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES LOCAUX PAR NATURE au 31 décembre 2009



RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES HZE PAR NATURE au 31 décembre 2009



ÉVOLUTION DES CONCOURS BANCAIRES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Près de la moitié des crédits sont consentis aux ménages, essentiellement sous la forme de crédits à l'habitat.

Au 31 décembre 2009, les ménages demeurent les premiers bénéficiaires des prêts accordés par **les établissements de crédit locaux**, avec une part de 51 %, stable par rapport au 31 décembre 2008. Leur encours s'établit à 503 milliards de F CFP et progresse de 4,5 %. Celui des entreprises représente 45 % des concours accordés et totalise 438 milliards de F CFP, soit une hausse de 1,5 % par rapport à 2008.

- L'encours des crédits octroyés aux entreprises continue de progresser (+ 1,5 % sur l'exercice 2009) mais à un rythme nettement ralenti par rapport aux années précédentes. La croissance est restée soutenue pour les crédits immobiliers² (+ 9 %) et les crédits d'investissement (+ 4 %). Ces derniers constituent près de la moitié des crédits accordés aux entreprises. Les crédits de trésorerie (86 milliards de F CFP) affichent un encours stable par rapport à 2008 contre une hausse de 11 % l'an passé. En revanche, les comptes ordinaires débiteurs sont en retrait de 8 % à 61,1 milliards de F CFP.

- Les crédits aux ménages sont constitués à hauteur de 68 % de crédits à l'habitat suivis par les crédits de trésorerie (27 %). L'encours des crédits aux ménages progresse de 4,5 % sur l'année 2009, en raison d'une croissance de plus de 7 % des crédits à l'habitat. Les crédits à la consommation voient leurs encours diminuer de 0,5 %, en particulier en Polynésie française (- 2 %).

- Constituant moins de 2 % des concours bancaires des établissements de crédit locaux, les crédits aux collectivités locales représentent un encours de 15 milliards de F CFP et enregistrent une progression de 26 % sur l'année 2009, en raison d'une forte hausse des crédits d'investissement en Polynésie française.

Au 31 décembre 2009, les principaux bénéficiaires des crédits octroyés par **les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission** sont les entreprises et les collectivités locales, avec une part respective de 37 % et 33 %.

- Les crédits aux entreprises sont en hausse de 18 % au 31 décembre 2009 et sont constitués principalement de crédits d'investissement (60 %) et de prêts à l'habitat social (40 %). Ces derniers sont uniquement localisés en Nouvelle-Calédonie.

- Les prêts aux collectivités locales progressent de 8 % sur l'année 2009 et affichent un encours de 106 milliards de F CFP. Ils concernent principalement des crédits accordés en Polynésie française (71 %). Ces derniers progressent de 14 % en 2009 avec le financement d'opérations d'investissement prévues par le plan de relance mis en œuvre par le Territoire.

- L'encours des crédits aux ménages enregistre une croissance de plus de 7 % et s'établit à 95,2 milliards de F CFP. Il est constitué à 85 % par les crédits à l'habitat, le solde correspondant pour l'essentiel à des crédits à la consommation.

Nouvelle-Calédonie • Baie de Luengoni • © Destination Iles Loyauté



² Il s'agit essentiellement du financement des SCI en défiscalisation, de l'habitat social et des promotions immobilières.

RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES COURANTS PAR AGENT ÉCONOMIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2009

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT SITUÉS DANS LA ZONE D'ÉMISSION

CONCOURS NETS EN MILLIONS DE F CFP	ENTREPRISES	MÉNAGES	COLLECTIVITÉS LOCALES	AUTRES AGENTS	TOTAL
Créances commerciales	7 827	-	-	-	7 827
Crédits de trésorerie	86 074	133 429	4 077	-	223 580
Crédits d'investissement	199 978	-	10 261	-	210 239
Crédits à l'habitat	63 097	340 435	408	-	403 940
Comptes ordinaires débiteurs	61 145	7 595	118	-	68 858
Autres crédits	19 949	21 931	276	24 983	67 139
Encours sains	438 070	503 390	15 140	24 983	981 583
Créances douteuses brutes*	-	-	-	-	54 122
dont provisions*	-	-	-	-	32 022
Clientèle non financière	438 070	503 390	15 140	24 983	1 035 705

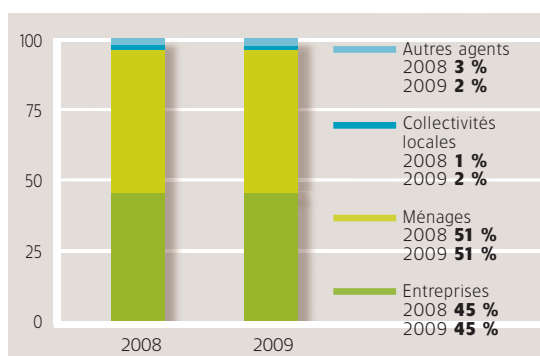
*Informations non disponibles par agent économique.

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT SITUÉS HORS DE LA ZONE D'ÉMISSION

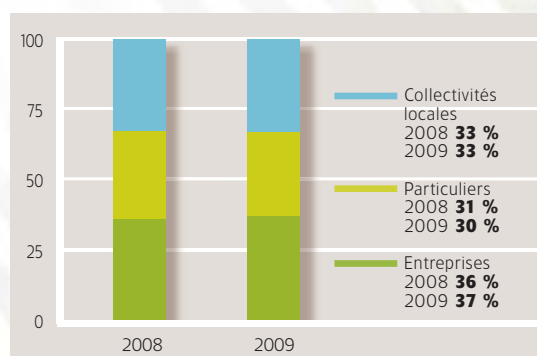
CONCOURS NETS EN MILLIONS DE F CFP	ENTREPRISES	MÉNAGES	COLLECTIVITÉS LOCALES	AUTRES AGENTS	TOTAL
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	49	14 452	-	-	14 501
Crédits d'investissement	70 997	-	103 379	-	174 377
Crédits à l'habitat	48 447	80 772	1 748	-	130 967
Comptes ordinaires débiteurs	385	-	-	-	385
Autres crédits	745	4	739	703	2 191
Encours sains	120 623	95 228	105 866	703	322 421
Créances douteuses brutes*	-	-	-	-	1 980
dont provisions*	-	-	-	-	433
Clientèle non financière	120 623	95 228	105 866	703	324 401

*Informations non disponibles par agent économique.

RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES LOCAUX PAR AGENT ÉCONOMIQUE au 31 décembre



RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES HZE PAR AGENT ÉCONOMIQUE au 31 décembre



LA MASSE MONÉTAIRE ET SES CONTREPARTIES

La croissance des comptes sur livret et des dépôts à vue soutient la progression de 5 % de la masse monétaire en 2009.

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, le système bancaire reste globalement "emprunteur".

LES COMPOSANTES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Au 31 décembre 2009, la masse monétaire (M3) de l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique s'établit à près de 869 milliards de F CFP. Elle a enregistré une hausse de 4,7 % en glissement annuel, soit un rythme plus modéré que les années précédentes (+ 7,7 % en 2008 et + 9,8 % en 2007). La principale caractéristique de l'année 2009 aura été le renforcement des composantes les plus liquides (dépôts à vue, comptes sur livrets) dans la structure de la masse monétaire, cette tendance étant plus marquée en Polynésie française qu'en Nouvelle-Calédonie. En effet, la progression de

M3 résulte de la croissance des comptes sur livrets (+ 46 %) et des dépôts à vue (+ 9 %) alors qu'auparavant elle était soutenue par les dépôts à terme qui affichent en 2009 un net recul (- 17,5 %).

La masse monétaire (M3) de la Nouvelle-Calédonie représente plus de 53 % de celle de l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique et enregistre une progression de près de 10 % sur 2009. A l'inverse, la masse monétaire (M3) de la Polynésie française (46 % du total des COM du Pacifique) affiche un recul exceptionnel de 0,5 %, résultat d'une forte baisse des dépôts à terme (- 36 %).

Principale composante de l'agrégat P1, les plans d'épargne logement enregistrent une progression sensible de leur encours sur l'année 2009 (+ 6,5 %) après deux années de baisse consécutives. Cette évolution est particulièrement notable en Polynésie française (+ 10 %) ; elle résulte de conditions de rémunération plus attractives.

COMPOSANTES DE LA MASSE MONÉTAIRE DANS L'ENSEMBLE DES COM

MONTANTS AU 31 DÉCEMBRE EN MILLIONS DE F CFP

	2007	2008	2009	2008/2007 EN %	2009/2008 EN %
M1					
Circulation fiduciaire	28 568	29 435	30 298	3,0	2,9
Billets	25 286	26 012	26 734	2,9	2,8
Pièces	3 282	3 423	3 564	4,3	4,1
Dépôts à vue	334 144	344 859	376 625	3,2	9,2
Total M1	362 712	374 294	406 923	3,2	8,7
M2 - M1	136 671	137 229	200 476	0,4	46,1
Comptes sur livret	135 719	136 330	199 557	0,5	46,4
Comptes d'épargne logement	952	899	919	- 5,6	2,2
Total M2	499 383	511 523	607 399	2,4	18,7
M3 - M2	271 084	318 509	261 301	17,5	- 18,0
Dépôts à terme	259 890	307 005	253 293	18,1	- 17,5
Bons	8 705	10 118	6 377	16,2	- 37,0
Certificats de dépôt	2 489	1 386	1 631	- 44,3	17,7
Total M3	770 467	830 032	868 700	7,7	4,7
P1	16 991	15 695	16 745	- 7,6	6,7
dont Plans d'épargne logement	16 941	15 639	16 684	- 7,7	6,7

LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Les crédits à l'économie constituent la principale contrepartie de la masse monétaire avec une part qui s'établit à 68 % au 31 décembre 2009.

A fin décembre 2009, la position extérieure nette du système bancaire des collectivités d'outre-mer du Pacifique affiche une position globalement "emprunteuse" de 87,9 milliards de F CFP, en légère dégradation de 1,2 milliard de F CFP.

Cette évolution masque toutefois une nette amélioration en Nouvelle-Calédonie, dont la situation "emprunteuse" diminue de 8,4 milliards de F CFP à fin 2009 et retrouve son niveau

de 2007, soit 72 milliards de F CFP. La hausse de l'épargne collectée par les banques (+ 38 milliards de F CFP) a été supérieure à la croissance des concours bancaires (+ 32 milliards de F CFP), ce qui a permis de réduire le besoin de financement extérieur.

En revanche, en Polynésie française, la position extérieure nette est "emprunteuse" pour la deuxième année consécutive. Elle s'élève à 19,1 milliards de F CFP au 31 décembre 2009 et se dégrade de près de 10 milliards de F CFP sur un an. La diminution de l'épargne collectée (- 1,5 milliard de F CFP) a contraint les établissements de crédit polynésiens à se tourner vers l'extérieur pour financer la hausse des concours bancaires (+ 6 milliards de F CFP).

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE DANS L'ENSEMBLE DES COM

MONTANTS AU 31 DÉCEMBRE EN MILLIONS DE F CFP

	2007	2008	2009	2008/2007 EN %	2009/2008 EN %
Avoirs hors zone d'émission	225 599	237 611	250 157	5,3	5,3
Institut d'émission	61 028	56 656	74 663	- 7,2	31,8
Etablissements de crédit locaux	164 571	180 955	175 494	10,0	- 3,0
Créances du Trésor Public	20 938	23 716	24 417	13,3	3,0
Concours sur ressources monétaires (1-2)	523 930	568 705	594 126	8,5	4,5
1- Concours de caractère bancaire des EC locaux	913 172	997 064	1 034 777	9,2	3,8
2- Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	389 242	428 359	440 651	10,0	2,9
Excédents des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	77 203	83 192	88 903	7,8	6,9
Provisions sur créances douteuses	24 823	26 481	32 022	6,7	20,9
Engagements hors zone d'émission	226 780	267 664	263 381	18,0	- 1,6
Epargne contractuelle	16 991	15 697	16 745	- 7,6	6,7
Divers	43 445	35 325	39 601	- 18,7	12,1
Total M3	770 467	830 032	868 700	7,7	4,7

POSITION EXTÉRIEURE NETTE DES SYSTÈMES BANCAIRES LOCAUX À FIN DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE F CFP)

	POSITION EXTÉRIEURE NETTE DU SYSTÈME BANCAIRE LOCAL	
	2008	2009
Nouvelle-Calédonie	- 80 423	- 72 016
Polynésie française	- 9 217	- 19 131
Wallis-et-Futuna	2 931	3 260
Ensemble	-86 709	- 87 887

La position extérieure nette des systèmes bancaires locaux (hors Institut d'émission) résulte de la différence entre les avoirs et les engagements hors zone d'émission des établissements de crédit locaux.

LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER DANS LES COM DU PACIFIQUE

Trois catégories d'établissements de crédit¹ sont implantées dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique : les banques affiliées à la Fédération des banques françaises (FBF), les sociétés financières et les institutions financières spécialisées.



¹ La liste nominative et les caractéristiques des établissements de crédit installés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique sont présentées en annexe.

4 CHAPITRE

66 L'organisation bancaire

68 L'activité bancaire



L'ORGANISATION BANCAIRE

Dix-sept établissements de crédit sont installés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, dont dix en Nouvelle-Calédonie, six en Polynésie française et un seul à Wallis-et-Futuna. Par ailleurs, les Offices des Postes et des Télécommunications (OPT) exercent une activité de services financiers en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Le secteur bancaire demeure assez concentré. On compte ainsi trois banques en Polynésie française, cinq en Nouvelle-Calédonie et une à Wallis-et-Futuna. Les sociétés financières sont également relativement peu nombreuses (trois à Papeete et cinq à Nouméa) et sont toutes filiales des banques locales (ou appartiennent au même groupe que ces dernières), à une exception près¹.

Outre le réseau bancaire local, certains établissements de crédit situés hors de la zone d'émission interviennent régulièrement dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Les principaux d'entre eux sont l'Agence française de développement (AFD), Dexia (anciennement CLF - Crédit local de France), la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM, anciennement SOFOTOM), la Caisse d'aide sociale de l'Education nationale (CASDEN), Natixis, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Caisse des dépôts et consignations² (CDC).

Sur l'année 2009, la couverture bancaire dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique est demeurée stable en termes de guichets (149 guichets au total, dont 75 en Polynésie française, 72 en Nouvelle-Calédonie et 2 à Wallis-et-Futuna) mais s'est densifiée au niveau des guichets automatiques (+ 11 %, soit 24 nouvelles unités installées). Le nombre de DAB/GAB s'élève à 354 sur la zone, dont 195 en Nouvelle-Calédonie, 158 en Polynésie française et 1 à Wallis-et-Futuna.



Wallis-et-Futuna • Photo T. Nogaro



Polynésie française • Bouteilles de monoi • Photo IEOM

¹ A l'exception de GE Money.

² La CDC n'est pas un établissement de crédit au sens de la loi bancaire mais est intégrée, par convention, dans la catégorie "Institutions financières spécialisées" des établissements de crédit hors zone d'émission.



Polynésie française • Iles Marquises • Photo E. Line

Ces évolutions s'accompagnent d'une augmentation toujours soutenue du nombre de cartes bancaires en circulation en Nouvelle-Calédonie, avec plus de 178 000 cartes bancaires fin 2009 (+ 9,3 %), alors qu'en Polynésie française leur nombre est en recul pour la deuxième année consécutive, avec 190 415 cartes en circulation (- 1,1 %).

Le nombre de comptes bancaires ouverts s'est accru de 0,4 % en Polynésie française (soit 371 142 comptes) et de 4,7 % pour la Nouvelle-Calédonie (soit 425 486 comptes).

Au 31 décembre 2009, le taux de bancarisation³ atteint 0,71 en Nouvelle-Calédonie et 0,79 en Polynésie française, soit des niveaux de bancarisation inférieurs à ceux enregistrés en métropole (1,16 en 2008) mais proches de ceux des DOM (0,78 en 2008).

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE GUICHETS DANS LES COM

	2007	2008	2009
Etablissements de crédit locaux	17	17	17
Banques	9	9	9
Sociétés financières	8	8	8
Guichets bancaires ¹	147	149	149
Guichets automatiques	295	320	354

¹ Y compris guichets périodiques
Source IEOM

³ Nombre de comptes à vue par habitant.

L'ACTIVITÉ BANCAIRE

Les banques polynésiennes enregistrent une baisse du produit net bancaire (PNB) et une nouvelle dégradation du coût du risque qui conduisent à un net recul de leurs résultats nets. A l'inverse, les banques calédoniennes affichent une nouvelle progression de leur activité et de leurs résultats.

Au 31 décembre 2009, le bilan total agrégé de l'ensemble des banques des collectivités d'outre-mer du Pacifique s'établit à 1 256 milliards de F CFP et affiche une hausse de 3,5 % par rapport à 2008, en net ralentissement par rapport aux années précédentes (+8,8 % en 2008 et +8,5 % en 2007).

Première composante du bilan agrégé, les opérations avec la clientèle représentent 77 % de l'actif et 67 % du passif à fin 2009, progressant de respectivement 3,8 % et 4,6 % sur un an. Le solde de ces opérations se traduit structurellement par un déficit de ressources de 127 milliards de F CFP en 2009, en amélioration toutefois de 2 milliards de F CFP par rapport à la fin de l'année 2008. Les banques calédoniennes contribuent à hauteur de 66 % à ce déficit contre 36 % pour les banques polynésiennes.

Les fonds propres, nets des valeurs immobilisées, se sont renforcés de plus de 2,5 milliards de F CFP pour s'établir à 95 milliards de F CFP.

Le bilan agrégé des banques des collectivités d'outre-mer du Pacifique présente globalement un besoin de financement de 41 milliards de F CFP au 31 décembre 2009, en baisse de 11 % sur un an. Ce recul est la conséquence d'une forte diminution du besoin de trésorerie des banques calédoniennes (-22 % à 40 milliards de F CFP) dont l'activité en 2009 a été marquée par un ralentissement de la croissance des encours de crédit et une collecte de dépôts toujours vigoureuse. Les banques polynésiennes enregistrent pour la première fois depuis 2006 un besoin de financement d'environ 5 milliards de F CFP. Ce besoin de trésorerie est lié à une baisse de la collecte de dépôts (-0,7 %) concomitante à une légère progression des encours de crédit (+0,3 %).

L'activité bancaire en 2009 a été retracée à partir des données agrégées relatives aux neuf banques de l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique affiliées à la Fédération bancaire française (FBF), donc à l'exclusion des sociétés financières.

Le produit net bancaire (PNB) des banques des collectivités d'outre-mer du Pacifique dépasse désormais la barre des 50 milliards de F CFP et son rythme de croissance s'est redressé sur l'exercice 2009 (+2,5 %) par rapport à 2008 (+0,8 %), sans toutefois atteindre le niveau des années précédentes. Principales contributions au PNB, les opérations avec la clientèle enregistrent une progression de plus de 10 % sur l'exercice.

Cette évolution masque toutefois des situations contrastées selon les géographies. Les banques calédoniennes affichent un PNB en progression de 8,4 % (contre +2 % en 2008) sous l'effet d'une forte croissance des intérêts nets sur les opérations avec la clientèle (+15 %) alors que la contribution des opérations interbancaires demeure négative. A l'inverse, les banques polynésiennes voient leur PNB reculer de près de 3 % sur l'exercice 2009, en rupture avec la croissance observée sur les dernières années. Cette baisse est la conséquence d'un recul des commissions nettes (-5 %) et de la contribution négative des intérêts nets sur les opérations interbancaires (-2,1 milliards de F CFP contre -0,5 milliard de F CFP en 2008).

Sur les deux géographies, les marges sur les opérations avec la clientèle sont en nette progression sous l'effet d'une baisse sensible du coût de la collecte de dépôts alors que le rendement moyen des crédits diminue plus modérément.

Le coefficient net d'exploitation¹ s'établit globalement à 56,6 %, soit un niveau relativement stable par rapport à 2008 (56,7%). En Nouvelle-Calédonie, cet indicateur est reparti à la baisse (-2,4 points) et s'élève à 54,8 %. En revanche, le coefficient net d'exploitation des banques polynésiennes se dégrade de plus de 2 points (58,3 %) sous l'effet du recul du PNB.

Le résultat brut d'exploitation des banques des collectivités d'outre-mer du Pacifique s'améliore de 3 % sur l'exercice 2009, en raison d'une croissance modérée des frais généraux (+2,4 %) et d'une baisse des dotations aux amortissements (-5 %).

Le coût du risque s'élève à 6 milliards de F CFP à fin 2009, soit un niveau deux fois plus élevé qu'en 2008 (2,7 milliards de F CFP). Cette forte dégradation est exclusivement liée à la situation des banques polynésiennes qui subissent de plein fouet les effets de la crise économique qui touche les principaux secteurs d'activité (perliculture, hôtellerie, tourisme). Le taux de créances douteuses des banques polynésiennes

¹ (frais généraux + dotations aux amortissements) / produit net bancaire. Par construction, le coefficient net d'exploitation s'améliore quand son niveau diminue.

s'est aussi sensiblement dégradé (+2 points) et s'établit à 8,4 % au 31 décembre 2009, alors qu'en Nouvelle-Calédonie il se maintient toujours à un niveau historiquement faible (2,4 %).

Le résultat net s'établit à 8,5 milliards de F CFP, en recul de 20,2 %. Cette évolution est très largement imputable aux

banques polynésiennes qui voient leurs résultats nets baisser de 57 %, conséquence du recul du PNB et d'un nouvel alourdissement du coût du risque. A l'inverse, le résultat net des banques calédoniennes est en hausse de 3,6 % en 2009 en raison de la progression du PNB, d'une bonne maîtrise des frais généraux et de la stabilité du coût du risque.

BILAN AGRÉGÉ DES BANQUES FBF EN MILLIONS DE F CFP

	2005	2006	2007	2008R	2009P	VARIATIONS ANNUELLES EN %
Actif						
Opérations de trésorerie	195 606	202 894	220 544	239 887	249 649	4,1
Opérations avec la clientèle	706 315	772 262	848 287	927 784	962 682	3,8
Opérations diverses	27 852	35 911	29 533	28 974	28 226	-2,6
Valeurs immobilisées	16 282	15 729	15 922	16 211	15 134	-6,6
Total actif	946 055	1 026 796	1 114 286	1 212 856	1 255 691	3,5
Passif						
Opérations de trésorerie	224 092	232 253	242 272	286 060	290 788	1,7
Opérations avec la clientèle	610 615	678 128	744 425	799 023	835 561	4,6
Opérations diverses	19 370	22 162	23 132	19 269	19 348	0,4
Capitaux propres	91 978	94 253	104 457	108 504	109 994	1,4
Total passif	946 055	1 026 796	1 114 286	1 212 856	1 255 691	3,5

RÉSULTAT AGRÉGÉ DES BANQUES FBF EN MILLIONS DE F CFP

	2005	2006	2007	2008R	2009P	VARIATIONS ANNUELLES EN %
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-2 447	-2 541	-2 475	-3 157	-5 759	82,4
(+) Opérations avec la clientèle	36 568	38 208	39 588	40 846	45 034	10,3
(+) Opérations sur titres	206	24	172	86	-249	-389,5
(+) Autres opérations	9 936	10 653	11 553	11 787	11 796	0,1
(=) Produit net bancaire	44 263	46 344	48 838	49 562	50 822	2,5
(-) Frais généraux	24 416	25 354	26 331	27 415	28 079	2,4
dont frais de personnel	15 601	16 261	16 788	17 374	18 029	3,8
dont services extérieurs	8 053	8 299	8 740	9 235	9 294	0,6
(-) Dotations aux amortissements	2 469	2 260	2 285	2 227	2 115	-5,0
(-) Divers	-1 347	-1 440	-1 429	-1 508	-1 435	-4,8
(=) Résultat brut d'exploitation	18 726	20 170	21 650	21 428	22 063	3,0
(-) Coût du risque	1 005	2 174	2 152	2 726	5 979	119,3
Résultat d'exploitation	17 722	17 996	19 498	18 702	16 084	-14,0
Résultat courant avant impôt	17 682	17 701	19 839	18 402	16 018	-13,0
Résultat net	10 726	11 379	11 566	10 678	8 524	-20,2

(r) Révisé

(p) Provisoire



ANNEXES

- 71 Liste des publications de l'IEOM
- 72 Coordonnées des établissements de crédit
- 74 Chronologie des principaux faits économiques et sociaux en 2009 dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique
- 78 Evolution des principaux indicateurs économiques et sectoriels

LISTE DES PUBLICATIONS DE L'IEOM (ANNÉE 2009)¹

LES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

LA LETTRE MENSUELLE

(version électronique uniquement)

LES BULLETINS TRIMESTRIELS DE CONJONCTURE

ÉCONOMIQUE ET DE CONJONCTURE MONÉTAIRE

ET FINANCIÈRE

Fascicule géographique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française ou Wallis-et-Futuna).

LES NOTES DE CONJONCTURES OUTRE-MER

LE RAPPORT ANNUEL

Rapport général de l'IEOM.

LES MONOGRAPHIES GÉOGRAPHIQUES

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française ou Wallis-et-Futuna.

LES RAPPORTS ANNUELS DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.

LES NOTES EXPRESSES

- L'évolution des prix en Nouvelle-Calédonie de 1995 à 2008
- Les balances des paiements de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française
- Bilan du 1^{er} septembre 2009 : les moteurs de la croissance ont tourné au ralenti en Nouvelle-Calédonie
- Les prix dans l'immobilier calédonien entre 2006 et 2008
- Panorama de la Nouvelle-Calédonie
- L'économie calédonienne en 2008
- Le commerce de gros en Polynésie française
- L'économie polynésienne en 2008
- Synthèse de la conjoncture économique de Wallis-et-Futuna en 2008.

LES PUBLICATIONS CEROM

- Tableaux de bord économique CEROM de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.

¹ Toutes les publications de l'IEOM sont disponibles, *gratuitement*, en consultation ou par téléchargement sur le site Internet de l'IEOM : www.ieom.fr, rubrique "Publications".

COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT (BCI)

Banque - Code interbancaire : 17499

Siège social

54, avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 25 65 65

Fax : (687) 27 40 35

Swift : BCADNCNN

Internet : www.bci.nc

Capital social : (en milliers de F CFP) 7 500 000

Directeur Général : Jean-Pierre Gianotti

BANQUE DE NOUVELLE-CALÉDONIE (BNC)

Banque - Code interbancaire : 14889

Siège social

10, avenue du Maréchal Foch

BP L3 - 98849 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 25 74 00

Fax : (687) 27 41 47

Internet : www.bnc.nc - e-mail : contact@bnc.nc

Capital social : (en milliers de F CFP) 3 932 424

Directeur Général : Sylvain Faure

BNP PARIBAS NOUVELLE-CALEDONIE

Banque - Code interbancaire : 17939

Siège social

20, boulevard des Italiens - 75009 Paris

Tél. : 01 40 14 45 46

Internet : www.bnpparibas.nc

Capital social : (en milliers de F CFP) 3 341 289 (28 M€)

Directeur Général : Patrick Soulages

CAISSE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL (CAM)

Société financière - Code interbancaire : 17429

Siège social

1, rue de la Somme - Immeuble "Le Jules Ferry"

BP 163 - 98845 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 26 60 60

Fax : (687) 26 60 69

Internet : www.cam.nc

Capital social : (en milliers de F CFP) 314 936

Directeur Général : Christian Nicolas

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE NOUVELLE-CALEDONIE (CEP-NC)

Banque - Code interbancaire : 19825

Siège social

10, avenue du Maréchal Foch - B.P. H5

98849 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 25 57 00

Fax : (687) 25 57 29

Internet : www.caisse-epargne.nc

Capital social : (en milliers de F CFP) 600 000

Directeur Général : Sylvain Faure

CRÉDIT CALÉDONIEN ET TAHITIEN (CREDICAL)

Société financière - Code interbancaire : 16600

Siège social

6 rue Jean Chalier - PK4 Noumea - BP 467

98845 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 25 63 99

Fax : (687) 25 63 98

Capital social : (en milliers de F CFP) 250 000

Directrice : Marilou Cheval

OCÉOR LEASE NOUMEA (OLN)

Société financière - Code interbancaire : 18730

Siège social

10, avenue du Maréchal Foch

BP 495 - 98845 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 43 94 39

Fax : (687) 43 94 37

Capital social : (en milliers de F CFP) 272 952

Directeur Général : Sylvain Faure

GE FINANCEMENT PACIFIQUE

Société financière - Code interbancaire : 14848

Siège social

Centre commercial "La Belle Vie" - 224, rue J. Lékawé PK 6

BP 30 500 - 98895 Nouméa Belle Vie Cedex

Tél. : (687) 44 84 48

Fax : (687) 44 85 55

Internet : www.gedom.com

Capital social : (en milliers de F CFP) 4 094 631

Directeur Général : Yassine Hajkacem

NOUMÉA CRÉDIT

Société financière - Code interbancaire : 14238

Siège social

218, rue A. Ohlen - Portes de Fer

BP 14371 - 98803 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 25 32 02

Fax : (687) 28 27 11

Capital social : (en milliers de F CFP) 327 500

Directeur Général : Jacques Jeandot

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CALÉDONIENNE DE BANQUE (SGCB)

Banque - Code interbancaire : 18319

Siège social

44, rue de l'Alma - BP G2 - 98848 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 25 63 00

Fax : (687) 25 64 00

Swift : SOGENCNN

Internet : www.socgen.com/sgcb

Capital social : (en milliers de F CFP) 1 068 375

Directeur Général : Jean-Pierre Dufour

AUSTRALIA AND NEW ZEALAND BANKING GROUP LIMITED (ANZ)

Bureau de représentation

9, rue d'Austerlitz - BP 4572 - 98847 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 27 47 37

Fax : (687) 27 47 78

Représentante : Félícia Garnier

SERVICES FINANCIERS DE L'OPT

Etablissement public à caractère industriel et commercial

Code interbancaire : 14158

Siège social

7, rue Eugène Porcheron - Quartier Latin - 98800 Nouméa

Tél. : (687) 26 88 00

Fax : (687) 28 61 90

Internet : www.opt.nc

Directeur général : Jean-Yves Ollivaud

EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

BANQUE DE POLYNÉSIE

Banque - Code interbancaire : 12149

Siège social

355, Boulevard Pomare - BP 530 - 98713 Papeete

Tél. : (689) 46 66 66

Fax : (689) 46 66 64

Internet : www.sg-bdp.pf

Capital social : (en milliers de F CFP) 1 380 000

Directeur Général : Frédéric Coin

BANQUE DE TAHITI

Banque - Code interbancaire : 12239

Siège social

38, rue François Cardella - BP 1602 - 98713 Papeete

Tél. : (689) 41 70 00

Fax : (689) 42 33 76

Internet : www.banque-tahiti.pf

Capital social : (en milliers de F CFP) 1 995 804

Directeur Général : Patrice Tepelian

BANQUE SOCREDO

Banque - Code interbancaire : 17469

Siège social

115, rue Dumont d'Urville - BP 130 - 98713 Papeete

Tél. : (689) 41 51 23

Fax : (689) 41 52 83

Internet : www.websoc.pf

Capital social : (en milliers de F CFP) 22 000 000

Directeur Général : James Estall

OCÉOR LEASE TAHITI

Société financière - Code interbancaire : 19110

Siège social

38, rue François Cardella - BP 90 - 98713 Papeete

Tél. : (689) 41 70 00

Fax : (689) 42 33 76

Capital social : (en milliers de F CFP) 340 000

Directeur Général : Philippe Marie

SOGLEASE BDP

Société financière - Code interbancaire : 15178

Siège social

355, boulevard Pomaré - BP 530 - 98713 Papeete

Tél. : (689) 46 66 11

Fax : (689) 46 66 05

Capital social : (en milliers de F CFP) 340 000

Directeur Général : Philippe Naudet

OCÉANIQUE DE FINANCEMENT - OFINA

Société financière - Code interbancaire : 15138

Siège social

Immeuble Keana - rue Dumont d'Urville

BP 40201 Fare Tony - 98715 Papeete

Tél. : (689) 86 69 66

Fax : (689) 86 69 67

Internet : www.ofina.pf

Capital social : (en milliers de F CFP) 507 000

Directeur Général : Patrick Foulaux

SERVICES FINANCIERS DE L'OPT

Etablissement public à caractère industriel et commercial

Code interbancaire : 14168

Siège social

8, rue de la Reine Pomare IV - 98714 Papeete

Tél. : (689) 41 42 42

Fax : (689) 43 67 67

Internet : www.opt.pf

Directeur général : Manfred Chave

À WALLIS-ET-FUTUNA

BANQUE DE WALLIS-ET-FUTUNA

Banque - Code interbancaire : 11408

Siège social

BP 59 Mata'Utu - 98600 Uvea - Wallis-et-Futuna

Tél. : (681) 72 21 24

Fax : (681) 72 21 56

Telex : 5 200 NAPAWF

Internet : <http://banque.bnpparibas.com/fr/pid720/bnp-paribas-wallis-futuna.html>

Capital social : (en milliers de F CFP) 455 000

Directeur Général : Patrick Soulages

Directeur d'agence : Bertrand Creuze

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX FAITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX EN 2009 DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DU PACIFIQUE

Cette chronologie n'a pas vocation à être exhaustive, mais s'attache à retracer les principaux événements importants qui ont marqué les économies des collectivités d'outre-mer du Pacifique en 2009.

JANVIER

NOUVELLE-CALÉDONIE

- *Dans le cadre de la prospection des gisements* de Prony Ouest et Pernod, la Province Sud et la SLN signent une convention de réalisation de projet les associant à parts égales. La phase d'exploration des sols doit durer de neuf à douze ans.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

- *Le ministère de la Défense* débloque une enveloppe de plus de 7 milliards de F CFP pour réaliser les travaux de réhabilitation de l'archipel de Hao, ancien site d'expérimentation nucléaire. Ce chantier devrait s'étaler sur 7 ans.

FÉVRIER

NOUVELLE-CALÉDONIE

- *Augmentation du Salaire Minimum Garanti (SMG)* et du Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) le 1^{er} février de 0,85 %. Leurs montants s'élèvent respectivement à 125 464 F CFP et 106 644 F CFP.
- *Installation d'un groupe de travail* sur l'opportunité d'un passage à l'Euro pour les trois collectivités du Pacifique, conformément à la décision du comité des signataires de décembre 2008, à l'occasion de la visite d'Hervé Gaymard, rapporteur de la commission parlementaire de l'Assemblée nationale chargée des Affaires européennes, du 22 au 27 février.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

- *Suite au dépôt d'une motion de défiance* par l'UDSP et RAUTAHI, ainsi que quelques membres autonomistes du Tahoeraa, Gaston Tong Sang, président autonomiste de la Polynésie française, démissionne. Oscar Temaru est élu au 2^e tour à la Présidence de Polynésie.

WALLIS-ET-FUTUNA

- *Définition des priorités du Territoire* pour l'utilisation du 10^{ème} FED : mise en œuvre de 6 réseaux d'eau potable à Futuna, renforcement des réseaux de Wallis, et développement des énergies renouvelables.

MARS

NOUVELLE-CALÉDONIE

- *Lancement officiel* du chantier du médipôle de Koutio le 13 mars.
- *Le Congrès* a voté le 18 mars la création d'un établissement public administratif dénommé "Fonds Nickel". Il a pour objet le soutien des entreprises du secteur minier en cas de crise économique et la réhabilitation des zones dégradées par l'activité minière.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

- *Le plan de relance polynésien* a été adopté par l'Assemblée de Polynésie française et s'appuie sur le vote d'un collectif budgétaire. Il prévoit, pour les dépenses de fonctionnement, une enveloppe de 5,4 milliards de F CFP consacrée à la sauvegarde de l'emploi dans les entreprises en difficulté. S'agissant de l'investissement, un budget supplémentaire de près de 7 milliards de F CFP est destiné à dynamiser la commande publique et à soutenir la commande privée.
- *Conséquence de la crise économique* qui affecte le secteur du tourisme, le village du Club Méditerranée de Bora Bora ferme ses portes entraînant la perte de 80 emplois.

WALLIS-ET-FUTUNA

- *Premiers conflits à l'Agence de Santé*, portant sur les difficultés de gestion de l'établissement et sur une revalorisation des salaires.
- **20 mars 2009** : signature d'un accord entre les rois de Futuna et un représentant du COMSUP pour l'établissement d'un centre du Service Militaire Adapté à Futuna.
- *L'installation de l'ADIE* (Association pour le droit à l'initiative économique) à Wallis-et-Futuna est approuvée par délibération de l'Assemblée Territoriale.
- *Première réunion du Comité de suivi de l'Accord* particulier pour le développement de l'archipel signé entre la Nouvelle Calédonie et Wallis-et-Futuna le 1^{er} décembre 2003.

AVRIL

IEOM

- **8 avril 2009** : à la suite de la baisse de 25 points de base du taux de la facilité de prêt marginal de la BCE, l'IEOM abaisse ses taux de facilité de prêt marginal et de l'escompte de chèques de 25 points de base pour les porter à 2,25 %. Le taux de réescompte est maintenu à 2,0 % et le taux de la facilité de dépôt reste inchangé à 1,50 %.

NOUVELLE-CALÉDONIE

- *Suite à une fuite d'acide sulfurique*, la Province Sud a pris la décision de suspendre certaines activités de l'usine du Sud, suspension qui a pris fin le 26 mai.
- *La construction du quai principal* du port industriel de Vavouta a commencé début avril. La fin des travaux est prévue pour mars 2010.
- *Vol commercial inaugural d'Air Austral* le 13 avril. Cette liaison permet de rallier Paris via Sydney et Saint-Denis de La Réunion.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

- *Le Président du Pays*, le Haut-commissaire et le directeur de l'AFD, signent deux conventions dans le cadre du Contrat de projets (2008-2013). La première concerne le dispositif de suivi et d'évaluation du Contrat de projets. La seconde convention vise à permettre un appui méthodologique et technique aux porteurs de projets, notamment par des actions de formation. L'enveloppe globale du contrat de projets s'élève à 52 milliards de F CFP.

MAI

IEOM

- *Le Conseil de Surveillance de l'IEOM* réuni à Paris le 12 mai 2009 prend les décisions d'abaisser son taux de réescompte des crédits aux entreprises de 75 points de base, pour le fixer à 1,25 %, applicable à compter du 19 mai 2009.

NOUVELLE-CALÉDONIE

- *Élections provinciales*. Le 15 mai, MM Pierre Frogier, Paul Néaoutyine et Neko Hnepeune ont respectivement été élus Présidents des Provinces Sud, Nord et Iles Loyauté. Le 22 mai, M. Harold Martin a été désigné comme Président du Congrès de Nouvelle-Calédonie. Formé de sept représentants des partis loyalistes et de quatre des formations indépendantistes, le nouveau Gouvernement a élu, à l'unanimité, M. Philippe Gomès à sa présidence.
- **28 mai** : occupation de la piste de l'aérodrome de Magenta le dans le cadre d'un conflit social à Air Calédonie.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

- *L'Assemblée de la Polynésie française* vote un milliard de F CFP en faveur du soutien à l'emploi, ces aides concernant la Convention relance emploi (CRE) pour 700 M F CFP et l'Incitation au maintien de l'emploi (IME) pour 300 M F CFP.

WALLIS-ET-FUTUNA

- *Réunion annuelle du Comité Permanent de l'IFRECOR* (Initiative Française pour les Récifs Coralliens) à Wallis-et-Futuna.
- *Signature* des documents relatifs à la création du Fonds de Garantie des Très Petites Entreprises (FGTPE) doté à l'origine d'une subvention de 129 725 euros destinés à la garantie des microcrédits de l'ADIE.

JUIN

NOUVELLE-CALÉDONIE

- *Vale Inco*. Le tribunal administratif de Nouméa abroge l'article de l'arrêté de la Province Sud fixant une redevance de 1 % du chiffre d'affaires de l'usine du Sud pour l'occupation du domaine maritime par le "grand tuyau".

WALLIS-ET-FUTUNA

- *Lancement officiel* de l'Observatoire des Prix de Wallis-et-Futuna.

JUILLET

NOUVELLE-CALÉDONIE

- *Adoption le 23 juillet 2009* de la modification de la loi organique relative à la Nouvelle-Calédonie par le Parlement, et validée par le Conseil Constitutionnel le 30 juillet.
- *Démarrage* du recensement de la population.
- *Mouvements de grève générale* suite au conflit social opposant depuis mars 2009 la compagnie Air Calédonie au syndicat USTKE, lancé le 27 juillet. Un protocole d'accord a été signé le 6 août entre les deux parties.
- *Visite de la secrétaire d'État* chargée de l'Outre-mer Mme Marie-Luce Penchard du 28 au 31 juillet.
- *3^e Sommet France-Océanie* à Nouméa le 31 juillet présidé par M. Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

- *Les trois banques* de la place et le Pays signent les nouvelles conventions relatives aux Prêts à l'habitat bonifié (PHB) et au Prêt à l'aménagement bonifié (PAB) qui permettent le prolongement des deux dispositifs en vue de soutenir l'investissement des particuliers.
- *L'Etat et la Polynésie française* signent quatre conventions en vue d'assurer le financement du plan de relance de l'économie. Les actions engagées, d'un montant total de 2,2 milliards de F CFP, sont financées par le fonds exceptionnel d'investissement. L'effet conjugué des actions menées dans le cadre du Contrat de Projets et du plan de relance correspond à un effort global d'investissement de près de 7,8 milliards de F CFP.

WALLIS-ET-FUTUNA

- *Premier cas confirmé* à Wallis de grippe A H1N1. La pandémie durera pendant 5 semaines, jusqu'au 1^{er} septembre, marquée par une saturation des services de santé.
- *Publication par le STSEE* du premier indice des coûts de matériaux de construction et de l'index du bâtiment.

AOÛT

NOUVELLE-CALÉDONIE

- *Forte remontée du cours du nickel*, le cours au LME atteignant 9,11 US\$/Lb le 6 août.
- *Discours de politique générale* de M. Philippe Gomès prononcé, le 31 août, devant le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

- *Le Pays contracte un emprunt* de 5 milliards F CFP auprès de la Banque de Polynésie (filiale de la Société Générale) pour favoriser la relance économique.
- *Implantation de l'A.D.I.E.* (Association pour le droit à l'initiative économique) en Polynésie française, dont l'activité principale consiste à développer des micro-crédits en faveur des porteurs de petits projets n'ayant pas accès au crédit bancaire. L'inauguration des locaux de l'ADIE en Polynésie française interviendra en janvier 2010.

WALLIS-ET-FUTUNA

- *Décision d'exonérer* de la future Taxe sur les Opérations Financières (TOF) les prêts consentis par l'ADIE, les crédits agricoles et les crédits immobiliers. La TOF entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

SEPTEMBRE

Lutte anti-blanchiment de capitaux et contre le terrorisme : Jean-Pierre Michau, conseiller du gouverneur de la Banque de France, est en déplacement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, afin d'évoquer le dispositif national de lutte anti-blanchiment de capitaux et contre le terrorisme, et en particulier les obligations déclaratives ainsi que le devoir de vigilance de la part des établissements de crédit, des OPT et du Trésor Public.

NOUVELLE-CALÉDONIE

- *Décision du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie* de limiter la teneur en soufre de l'essence sans plomb, à compter du 1^{er} janvier 2010, à 50 ppm (parties par million) au lieu de 500 ppm actuellement.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

- *Le Pays contracte un emprunt* de 3 milliards de F CFP sur 15 ans auprès de la Banque de Tahiti en vue d'assurer le financement partiel des opérations d'investissement prévues au budget 2010.

WALLIS-ET-FUTUNA

- *Forte secousse sismique* ressentie à Wallis le 30 septembre 2009, due à un séisme sous-marin de forte intensité (8,3 sur l'échelle de Richter) à 200 km au sud-ouest des Samoa et à 600 km de l'archipel de Wallis-et-Futuna.

OCTOBRE

NOUVELLE-CALÉDONIE

- *La Commission* des questions politiques spéciales et de la décolonisation des Nations Unies a reçu le 6 octobre une délégation calédonienne. M. Philippe Gomès a exposé les changements intervenus sur le territoire depuis les Accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa. Mme Ilsaane Lauoueva, représentante du FLNKS, a sollicité pour sa part une mission d'expertise des Nations Unies pour évaluer les politiques publiques calédoniennes.
- *IV^{ème} Forum du dialogue social*, organisé par la Direction du travail et de l'emploi, du 21 au 23 octobre à l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Les réflexions ont porté notamment sur la mise en œuvre de la future loi sur l'emploi local et les relations sociales au sein de l'entreprise.

WALLIS-ET-FUTUNA

- *Séparation des activités* de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM).

POLYNÉSIE FRANÇAISE

- *Partie intégrante du plan de relance polynésien*, le chantier de la future gare maritime des ferries de Papeete est lancé. 3 milliards de F CFP seront investis pour ce futur bâtiment s'étalant sur 4.000 m². Sa mise en service est programmée pour le second semestre 2011.

NOVEMBRE

NOUVELLE-CALÉDONIE

- *Adoption à l'unanimité* par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie des trois projets de loi du pays relatifs au transfert des compétences de l'État vers la Nouvelle-Calédonie, en matière de circulation maritime et aérienne, intérieure, et d'enseignement.
- *Annulation* par le tribunal administratif du permis de recherche attribué à la SLN par la Province Sud sur le gisement minier de Prony Ouest.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

- *Gaston Tong Sang* est élu président de la Polynésie française, suite à la motion de défiance votée contre Oscar Temaru par 29 élus sur 56 élus. Dans le même temps, l'agence de notation financière américaine Standard & Poors place la note "BBB+" de la Polynésie française "sous surveillance avec implication négative".

- *Face aux difficultés* des secteurs de la perliculture, de la pêche et de l'aquaculture, le Ministère des ressources de la mer, met en place avec le concours des trois banques de la place et de la SOFIDEP, un moratoire bancaire. Ce dispositif d'urgence consiste à geler pendant un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, l'ensemble des dettes professionnelles.

WALLIS-ET-FUTUNA

- *Première réunion* du Comité de gestion du FGTE (Fonds de garantie des toutes petites entreprises). Ce fonds, géré par la SOGEFOM, a pour mission d'apporter une garantie aux microcrédits de l'ADIE.
- *Première mission* à Wallis-et-Futuna de l'Ambassadeur européen pour le Pacifique, M Wiepke Van Der Goot.

DÉCEMBRE

NOUVELLE-CALÉDONIE

- *Elections provinciales* aux Iles Loyauté, suite à l'annulation par le Conseil d'Etat des élections de mai 2009.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

- *Le Conseil des Ministres* adopte deux arrêtés habilitant le Président du Pays à conclure deux conventions d'emprunt, pour un montant total de 1,253 milliard de F CFP sur 15 ans, destinées à assurer le financement nécessaire à la finalisation des opérations d'investissement inscrites au budget 2009 mais également à abonder le plan de relance de l'économie polynésienne. La première convention a été conclue avec le groupe Dexia – Crédit Local, pour un montant de 739,9 millions de F CFP, et la seconde avec le groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne (BPCE), pour un montant de 513,1 millions de F CFP.
- *La liquidation du GIE Perles de Tahiti* ordonnée par le tribunal de commerce illustre les difficultés rencontrées par le secteur de la perliculture.

WALLIS-ET-FUTUNA

- *Accord de principe* pour la création d'un comité économique et social territorial, suite à un préavis de grève.
- *Le désenclavement économique* sera le nouveau secteur prioritaire du 10^e FED.
- *Lancement* de la phase 2 du projet de téléphonie mobile (GSM).

EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET SECTORIELS

LES PRINCIPALES PRODUCTIONS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	VARIATIONS 2009/2008 EN %
1 - Nickel de Nouvelle-Calédonie								
Production de minerai								
Minerai humide (milliers de tonnes)	6 625	7 033	6 445	6 179	7 575	6 172	5 740	-7,0
Exportation de minerai en volume								
Minerai humide (milliers de tonnes)	3 385	3 840	3 394	3 319	4 040	3 100	3 567	15,1
Exportation de minerai en valeur (millions de F CFP)	9 546	15 793	15 210	18 640	44 187	16 973	13 158	-22,5
Production SLN (tonnes métal contenu)								
Mattes	10 857	12 164	12 838	13 655	14 842	13 564	13 902	2,5
Ferronickels	50 666	43 016	46 738	48 723	44 954	37 466	38 230	2,0
Exportations SLN (tonnes métal contenu)								
Mattes	11 065	12 724	12 606	13 730	14 005	13 646	14 195	4,0
Ferronickels	51 414	43 387	46 230	49 419	43 426	38 548	36 834	-4,4
Exportations métallurgiques en valeur (millions de F CFP)	65 999	74 156	79 649	101 824	133 112	83 278	59 371	-28,7
2 - Perles de Tahiti¹								
Exportations								
En volume (kilogrammes)	9 951	8 853	8 104	7 470	7 591	9 122	15 331	68,1
En valeur (millions de F CFP)	10 107	10 960	12 156	10 943	10 577	8 316	7 471	-10,2
3 - Tourisme								
Nombre de touristes de séjour ²								
Nouvelle-Calédonie	101 983	99 515	100 651	100 491	103 363	103 672	99 379	-4,1
Polynésie française	212 767	211 893	208 067	221 549	218 241	196 496	160 447	-18,3
Nombre de touristes de croisière								
Nouvelle-Calédonie	64 273	77 115	81 215	118 898	124 467	152 250	131 231	-13,8
Polynésie française	48 797	46 000	40 504	38 716	42 796	43 520	30 256	-30,5
Coefficient d'occupation des chambres (pourcentages)								
Nouvelle-Calédonie	59,7	59,5	62,0	61,8	60,8	62,3	59,0	-5,3
Polynésie française	58,5	62,8	62,5	66,4	57,5	56,38	48,40	-14,2

¹ Comprend les perles de culture brutes et les perles travaillées.

² Sont considérés comme touristes, les non-résidents ayant passé une nuit au moins dans un moyen d'hébergement collectif ou privé, et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité (selon les recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme).

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	VARIATIONS 2009/2008 EN %
4 - Elevage								
Production de viande bovine (tonnes)								
Nouvelle-Calédonie	3 069	3 118	2 717	2 211	2 302	2 295	2 444	6,5
Polynésie française	120	93	129,5	129	149	118	ND	
Production de viande porcine (tonnes)								
Nouvelle-Calédonie	1 180	1 183	1 150	1 231	1 265	1 308	1 299	-0,7
Polynésie française	866	918	1 044	997	1 136	1 143	ND	
5 - Pêche								
Pêche industrielle (navires locaux)								
Nouvelle-Calédonie (tonnes)	2 466	2 616	2 473	2 107	2 122	2 384	2 548	6,9
Polynésie française (tonnes)	6 530	5 298	4 733	5 258	6 321	5 200	ND	
6 - Aquaculture								
Production de crevettes (tonnes)								
Nouvelle-Calédonie (mer)	1 703	2 210	2 440	2 401	1 787	2 047	1 830	-10,6
Polynésie française (mer et chevrettes)	48	60	58,5	49,1	44,5	43,6	ND	
Exportations de crevettes								
Nouvelle-Calédonie (tonnes)	1 275	1 509	1 708	1 786	1 307	1 295		
7 - Le coprah								
Production de coprah (tonnes)								
Nouvelle-Calédonie	190	273	208	137	129	122	57	-53,3
Polynésie française	9 333	7 923	9 915	9 662	9 047	10 423	11 384	9,2
Production d'huile (tonnes)								
Nouvelle-Calédonie	89	110	98	65	61	ND	ND	
Polynésie française	5 611	4 608	5 661	5 624	5 285	5 595	6 879	22,9
8 - Consommation d'énergie électrique								
Nouvelle-Calédonie (millions de kWh)	1 771	1 848	1 826	1 833	1 844	1 847	2 087	13,0
Polynésie française (millions de kWh)	529	543	568	583	606	600	655	9,2
Wallis-et-Futuna (millions de kWh)	14,7	15	16,4	16,2	16,9	17,1	12,404*	

ND : non disponible.

* Au T3 2009.

TAUX D'INFLATION

(VARIATION DE L'INDICE GÉNÉRAL DES PRIX EN GLISSEMENT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE)

EN POURCENTAGES

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nouvelle-Calédonie	1,0	0,9	2,6	1,4	1,8	3,7	0,2
Polynésie Française	0,7	0,8	2,3	2,4	1,9	3,4	-0,8
Wallis-et-Futuna	1,5	1,8	2,5	2,5	0,4	2,7	-0,6
France	2,2	2,1	1,5	1,5	2,6	1,0	0,9

Source : INSEE, ISEE, ISPF, STSEE.

SALAIRES MINIMUM BRUT (HORAIRE) AU 31 DÉCEMBRE

EN EUROS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	VARIATIONS 2008/2009 EN %
Nouvelle-Calédonie	5,13	5,18	5,45	5,70	5,99	6,17	6,22	0,9
Polynésie Française	5,26	6,20	6,20	6,50	6,79	7,21	7,21	0,0
Wallis-et-Futuna	3,47	3,47	3,64	3,69	3,86	3,96	3,96	0,0
Métropole	7,19	7,61	8,03	8,27	8,44	8,71	8,86	1,7

Sources : Direction du travail en Nouvelle-Calédonie, et Inspection du travail en Polynésie française.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

EN MILLIONS DE F CFP

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 ^e	2008 ^e
Nouvelle-Calédonie	439 380	471 997	518 497	565 496	597 596	658 996	768 095	736 582
Polynésie Française	456 653	479 927	498 555	511 912	524 208	536 344	ND	ND
Wallis-et-Futuna	ND	ND	ND	ND	18 019	ND	ND	ND

e : estimations CEROM.

Sources : comptes économiques.

SITE INTERNET

Le nouveau site internet, www.ieom.fr, est en ligne depuis avril 2010.

Il permet :

- une navigation plus simple et un accès nettement amélioré aux publications ;
- le téléchargement de toutes les publications ;
- une gestion simplifiée des abonnements aux différentes collections.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles sur ce site gratuitement.

COORDONNÉES DU SIÈGE

Il est situé 164 rue de Rivoli • 75001 Paris

Téléphone (33) 1 53 44 41 41

Fax (33) 1 44 87 99 62

Les adresses de messagerie des différents contacts figurent sur le site internet de l'IEOM

www.ieom.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RESPONSABLE DE LA RÉDACTION

Yves Barroux

EDITEUR

IEOM

COORDINATION IEOM

Esther Seringot

DIRECTION ARTISTIQUE & RÉALISATION

Cathy Steinberg • Transylvanie • www.transylvanie.com

Achévé d'imprimer : juin 2010 par Printimage • Dépôt légal : juin 2010 • ISSN 1635-2262

Crédits photos couverture : Nouvelle-Calédonie • Pointe de Nece • © Destination Iles Loyauté

Nouvelle-Calédonie • Baie d'Ecce • © Destination Iles Loyauté

Polynésie française • Iles Marquises • Photo Eddy Line

© iStockphoto



LA ZONE D'INTERVENTION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER



1

AGENCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

19, rue de la République - BP 1758 - 98845 Nouméa Cedex

Directeur : Henry-Philippe de Clercq

E-mail : agence@ieom.nc

Tél. : (687) 27.58.22

Fax : (687) 27.65.53



2

AGENCE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

21, rue du Docteur Cassiau - BP 583 - 98713 Papeete RP

Directeur : Max Remblin

E-mail : direction@ieom.pf

Tél. : (689) 50.65.00

Fax : (689) 50.65.03



3

AGENCE DE WALLIS-ET-FUTUNA

BP G-5 - Mata'Utu - 98600 Uvea - Wallis-et-Futuna

Directeur : Raymond Coffre

E-mail : direction@ieomwf.fr

Tél. : (681) 72.25.05

Fax : (681) 72.20.03





1 3 2





164 rue de Rivoli 75001 Paris
Téléphone (33) 1 53 44 41 41 - Fax (33) 1 44 87 99 62
contact@iedom-ieom.fr - www.ieom.fr